

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 4 NOVEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quatre novembre deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (48) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Anne-Marie REVEAU, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT

Pouvoirs (12) : Cécile VRIGNAUD pouvoir à Roland MOREAU, Thierry MAROLLEAU pouvoir à Maryse NOURISSON-ENOND, Joël BARRAUD pouvoir à Anne-Marie REVEAU, Bérangère BAZANTAY pouvoir à Yannick CHARRIER, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Armelle CASSIN pouvoir à Stéphane NIORT, Jean-François MOREAU pouvoir à Emmanuelle MENARD, Nathalie MOREAU pouvoir à Etienne HUCAULT, Patricia TURPEAU pouvoir à François MARY, Véronique VILLEMONTAIX pouvoir à Bruno BODIN, Patricia YOU pouvoir à Claude POUSIN

Absents (27) : Pierre BUREAU, Cécile VRIGNAUD, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Marie-Line BOTTON, Armelle CASSIN, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Jacques GROLLEAU, Muriel HELOU-DEVILLERS, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Sylvie RENAUDIN, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Date de convocation : 29-10-2025

Secrétaire de séance : François MARY

ENFANCE

Convention territoriale globale 2026-2030 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la Mutualité Sociale Agricole du Poitou

Annexe :

- Convention CTG CAF/MSA 2026-2030 : partie 1 – convention, partie 2 – diagnostics, partie 3 – plan d'action, schéma
- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2026-2030 avec les associations

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 juin 2021 n° DEL-CC-2021-092 adoptant la convention territoriale globale 2021-2025 avec la CAF des Deux-Sèvres et la MSA Poitou ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 4 octobre 2022 n° DEL-CC-2022-145 autorisant la convention d'objectif et de financement avec la CAF dans le cadre du pilotage de la CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 septembre 2025 n°DEL-CC-2025-158 relative à l'évolution du financement des emplois de chargés de coopération CTG et la convention d'objectifs et de moyens avec le CSC de Nueil-Les-Aubiers ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2024 n°DEL-CC-2024-139 relatif au nouveau service public de la petite enfance (SPPE) au 1^{er} janvier 2025.

Considérant le cadre structurant de la CTG et la nécessité de poursuivre le partenariat établi avec la CAF des Deux-Sèvres et la MSA Poitou ;

Considérant les journées de travail sur la CTG ayant associé les partenaires du territoire et l'avis des commissions Enfance Petite Enfance et Jeunesse Citoyenneté Politique de la ville réunies le 11 septembre 2025.

Pour accompagner le développement des missions emblématiques de la branche famille, les CAF collaborent avec leurs partenaires de terrain et notamment les collectivités locales. En effet, ces dernières sont investies dans le champ des politiques familiales et sociales leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

La Convention Territoriale Globale (CTG) a pour objectif d'élaborer le projet de territoire en s'appuyant sur le diagnostic partagé des partenaires pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La CA2B dispose des compétences de la petite enfance à la jeunesse. Dans ce contexte, elle porte et soutient les actions de parentalité telles que les Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP).

Par délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2024, le conseil communautaire a modifié ses compétences pour inclure les 4 champs du Service Public de la Petite-Enfance (SPPE) au 1^{er} janvier 2025 :

- . Recensement des besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant ;
- . Garantie d'une bonne information de l'offre d'accueil disponible dans la commune ;
- . Objectifs de création de places d'accueil en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ;
- . Montée en qualité de tous les modes d'accueil individuels ou collectifs, publics et privés.

Ainsi le schéma de développement des modes de garde inscrit dans la CTG pose les objectifs à atteindre d'ici 2030 dans chaque bassin de proximité et les priorités d'investissement en accueil collectif à la Chapelle-Saint-Laurent et Mauléon compte tenu du déficit marqué d'offre d'accueil.

La CTG doit également s'articuler aux politiques publiques transversales de la santé, de la prévention de la délinquance et de l'habitat.

Une première CTG (2021-2025) a permis de structurer les coopérations déjà existantes aux échelles des bassins de proximité dans une dynamique intercommunale portée par l'agglomération.

La convention proposée pour 2026-2030 a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la Communauté d'Agglomération.
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des

- actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des co-financements.
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche.

Les principaux objectifs dégagés du diagnostic partagé sont les suivants :

- Un territoire unifié avec 5 pôles de proximité (Cerizéen, Mauléonais, Moncoutantais, Bressuirais, Argentonnois/Nueil-Les-Aubiers), un projet piloté et animé en coopération avec les acteurs locaux :
 - une structuration des réseaux à différentes échelles à construire.
- Une offre d'accueil qui se tend même si les naissances diminuent :
 - une accessibilité de l'offre et le soutien à la parentalité à renforcer.
- Une politique enfance-jeunesse dynamique à poursuivre et à pérenniser :
 - le maillage de l'offre de service des ALSH à repenser.
- Des structures et acteurs au service des habitants (animation vie sociale, accès aux droits et cadre de vie) :
 - un accompagnement à renforcer en lien avec la diversité des populations sur le territoire.

Les enjeux du plan d'actions 2026-2030 s'articulent en 5 axes :

- Des réponses aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles s'inscrivant dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE).
- Des parents soutenus dans leurs fonctions et des acteurs au service de l'accompagnement des familles.
- Des enfants qui ont accès aux loisirs, par une offre inclusive, diversifiée, maillée et de qualité sur le territoire.
- Des jeunes écoutés, accueillis, accompagnés et soutenus dans leur autonomie et leur implication.
- Points transversaux : attractivité du territoire, un projet de territoire piloté et animé au service de tous les habitants et des familles.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux familles du territoire.

La présence de population relevant du régime agricole sur ce territoire induit une cosignature de la CTG avec la MSA.

La CAF s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues sous la forme de « bonus territoire CTG » et du bonus trajectoire de développement. La CTG permet ainsi de lever les co-financements complémentaires aux financements de droit commun.

Il est souligné pour mémoire que la CTG couvrirait en 2024 une politique publique Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité de 10 M € co-financée par les organismes sociaux (CAF MSA) à 50%, les familles à 25 % et la Communauté d'Agglomération (25%).

Les Moyens dédiés par la CAF pour la mise en œuvre de la CTG concernent la valorisation de 6.12 ETP de fonctions d'animation dites de coopération CTG, qui s'articulent dans le schéma suivant :

- un chargé de mission en charge du pilotage de la CTG
- des chargés de coopération thématique.
- des chargés de coopération infra-territoriaux par bassin de proximité :
 - Bassin de Argentonnoy / Nueil les Aubiers : Le Club Argentonnoy, La Colporteuse, le CSC de Nueil-Les-Aubiers ;
 - Bassin du Bressuirais : Le CSC de Bressuire ;
 - Bassin du Cerizéen : Le CSC du Cerizéen ;

- Bassin du Mauléonais : CSC du Mauléonais ;
- Bassin du Moncoutantais : Graines de Liens, Groupement du Moncoutantais

Le soutien de la CAF aux postes de chargés de coopération vise à renforcer le suivi et le pilotage du plan d'actions CTG en lien avec les objectifs prioritaires de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la branche famille de la sécurité sociale.

Le soutien de la CAF valorisant 6,12 ETP sera traduit dans la Convention d'Objectifs et de Financement.

Les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations porteuses des fonctions de chargés de coopération dans les bassins de proximité mises en œuvre durant la CTG 2021 – 2025 pourront dès lors être reconduites pour la période 2026 – 2030 avec les montants actualisés.

La Convention Territoriale Globale est conclue à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030 au maximum.

Le conseil communautaire, est invité à :

- **adopter la convention territoriale globale 2026-2030 tels que présentée et portée par le projet de convention avec la CAF des Deux-Sèvres et la MSA Poitou ci-annexé ;**
- **approuver le mode de financement de la CAF qui s'engage à valoriser 6.12 ETP au titre de la coopération CTG ;**
- **adopter la reconduction du schéma de coopération CTG pour 2026 – 2030 tel que porté par les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations partenaires ci-annexées ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **12 NOV. 2025**

Notifié ou publié le **12 NOV. 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.



[Signature of Pierre-Yves Marolleau]



Convention Territoriale Globale

Communauté d'Agglomération Bocage
Bressuirais

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- > La Caisse des Allocations familiales des Deux-Sèvres représentée par le président de son conseil d'administration, Mr ANDRE et par sa Directrice Mme DRISSI, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- > La Communauté d'agglomération Bocage, représentée par son Président Mr MAROLLEAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

Ci-après dénommée « la Communauté d'agglomération Bocage Bressuirais »

Et

- > La Mutualité Sociale Agricole Poitou, représenté par le Président de son conseil d'administration Mr Jean-Marie GAUTIER et par son Directeur Mr Pierre PIGEON dûment autorisé à signer la présente convention

Ci-après dénommée « la Msa Poitou »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi
Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel
Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;
Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf des Deux-Sèvres en date du 20 octobre concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;
Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Bocage Bressuirais en date du 4 novembre 2025 figurant en annexe de la présente convention.
Vu les délibérations des communes constituant la Communauté d'Agglomération Bocage Bressuirais

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- **développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;**
- **garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;**
- **mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.**

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;

- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- > Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté.

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité

signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

➤ Les caractéristiques territoriales suivantes :

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais est née de la fusion de 7 collectivités en janvier 2014. Composé de 33 communes, le territoire compte 74 122 habitants. Le territoire est marqué par un habitat dispersé avec quelques centralités telles que Argentonnay, Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre et Nueil-Les-Aubiers.

La population présente une moyenne de revenus peu élevée au regard des taux départementaux, une proportion d'actifs en emploi importante, un nombre de familles avec enfant(s) ainsi qu'un nombre de familles nombreuses (3 enfants et plus) plus important que la moyenne des Deux-Sèvres. La jeunesse de sa population caractérise également le territoire marqué par endroit de réalités multiculturelles.

La présence importante de population relevant de régime agricole sur ce territoire a induit une cosignature de la CTG avec la MSA.

L'approche de ses réalités s'observe aux échelles infra-communautaires dans 5 Bassins de proximité qui sont également les échelles de partenariats locaux.

Une première CTG a permis de structurer les coopérations déjà existantes aux échelles des bassins de proximité dans une dynamique intercommunale portée par l'Agglo2b.

➤ L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais propose des services aux familles de la petite enfance aux adultes. Les services peuvent être gérés par l'intercommunalité ou par une commune (ou groupement de commune) ou une association. C'est un territoire plutôt bien couvert en service aux familles et à la population, et qui continue de s'étoffer grâce au maillage d'acteurs divers qui travaillent en réseau. Toutefois, avec la baisse du nombre de places en accueil individuel, une tension sur l'offre d'accueil petite enfance apparaît, tout comme un enjeu sur le maillage des services enfance – jeunesse et parentalité pour assurer une offre pérenne et équitable.

La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais dispose des compétences de la petite enfance à la jeunesse. Dans ce contexte elle porte et soutient les actions parentalité telle que les Lieux d'accueil enfant parent (LAEP).

La CTG s'articule aux politiques publiques conduites par l'Agglo2b.

Ainsi l'Agglomération a la charge du Contrat de ville sur le quartier « Valette » situé à Bressuire et des politiques de prévention de la délinquance au travers du Conseil Intercommunal de Sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). Elle a également déployé des services de santé dans le cadre du Contrat local de Santé (CLS) qu'elle a articulé avec la CTG. Le Plan Local de l'habitat de l'Agglomération prend en compte le logement des jeunes et l'habitat dégradé.

Enfin, les politiques culturelles conduites par l'Agglo2b au travers des bibliothèques, du conservatoire, des musées et de la programmation de spectacles vivants convergent avec les enjeux de la CTG tant par les publics auxquelles elles s'adressent que dans les partenariats qui s'animent avec les acteurs des services aux familles.

L'annexe 2 de la présente convention recense les équipements présents sur le territoire et l'annexe 1 précise le diagnostic de territoire

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf des Deux-Sèvres, La Msa du Poitou et la Communauté d'Agglomération Bocage Bressuirais souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la Communauté d'Agglomération Bocage Bressuirais (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Bocage Bressuirais concernent

- > **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
 - un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
 - à la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.
- > **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
 - le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
 - l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;
- > **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**

- le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
- l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.
- > **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
 - Une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
 - L'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
 - L'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.
- > **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
 - L'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
 - La contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.
- > **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
 - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - Les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.
- > **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
 - Un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
 - La détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.
- > **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
 - L'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - L'animation de la vie sociale des territoires ;
 - L'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BOCAGE BRESSUIRAIS CONCERNENT

La Communauté d'Agglomération Bocage Bressuirais met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant¹ (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires :

¹ Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

Le conseil communautaire du 24 septembre 2024 a modifié ses compétences pour inclure les 4 champs du SPPE :

- **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
- **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents
- **Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.**
- **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel l'EPCI signataire peut s'appuyer pour exercer ses compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;

- la liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

Au-delà de la petite enfance, l'intercommunalité est également partie prenante les champs suivants :

Extrait des compétences -24 09 2025

1.3 En matière qu'équilibre social de l'habitat

1.3.1 Programme Local de l'Habitat

1.3.2 Politique du logement d'intérêt communautaire

1.3.3 Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire

1.3.4 Réserve foncière [...]

1.3.5 Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

1.3.6 Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

1.4 En matière de politique de la ville

1.4.1 Contrat de ville

- *Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville*
- *Programmes d'actions définis dans le contrat de ville*

1.4.2 Animation et coordination des dispositifs contractuels

- *Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale*
- *Dispositifs locaux de prévention de la délinquance*

3.4 Services aux familles

Actions destinées à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse lorsque celles-ci sont exercées hors du temps scolaire

3.4.1 SPPE

- *Recensement des besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles et de mode d'accueil disponibles sur le territoire*
- *Information et accompagnement des familles et futurs parents*
- *Planification du développement des modes d'accueil*
- *Soutien à la qualité des modes d'accueil*
- *Investissement et fonctionnements des EAJE et RPE*
- *Actions d'appui à la parentalité et soutien aux MAM*

3.4.2 Enfance (âge de la scolarisation) pendant le temps périscolaires (activités non scolaires)

- *Accueil de loisirs sans hébergement sur les temps extrascolaires*
- *Accueil périscolaires (hors TAP issus du décret du 24 janvier 2023 et temps méridien des pauses repas)*

3.4.3 Jeunesse

- *Animation et informations destinées à la jeunesse*
- *Définition d'une politique jeunesse communautaire et sa mise en œuvre dont le BIJ et PIJ*
- *Réalisation et gestion de la cité de la jeunesse et des métiers (CJM) et se des antennes, animation de son maillage sur le territoire.*

ARTICLE 4 – LES CHAMPS D’INTERVENTION DE LA MSA POITOU

En vertu de la loi d’orientation agricole du 5 janvier 2006, la MSA contribue au développement sanitaire et social des territoires ruraux et l’animation de ces derniers.

En qualité de guichet unique, les actions de la MSA POITOU concernent l’ensemble de la population agricole (enfants, jeunes actifs, retraités, personnes en situation de handicap...) et se fixent les priorités suivantes en lien avec son Plan d’Action Sanitaire et Sociale 2020-2025 :

- Faciliter la plénitude des droits des allocataires.
- Promotion et prévention de la santé.
- Accompagner les familles dans leurs parcours de vie afin de permettre la conciliation des temps familiaux et professionnels.
- Favoriser la promotion, l’autonomie et la prise de responsabilité des jeunes.
- Prévenir les situations à risque (actifs agricoles en difficulté, prévention du risque suicidaire...).
- Améliorer la qualité de vie sur les territoires ruraux, favoriser les solidarités et les liens intergénérationnels.

Pour ce faire, la MSA accompagne et propose des dispositifs aux territoires et partenaires notamment pour répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales.

ARTICLE 5 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

Des territoires au sein d’un territoire unifié :

- ❖ Des réalités de populations diversifiées en infra territoriale.
- ❖ 5 pôles de proximité constituant l’Agglomération
- ❖ Des réseaux locaux qui se structurent, se déploient et une dynamique globale qui s’anime
- ❖ Un projet piloté et animé en coopération avec les acteurs locaux

Une offre d’accueil qui se tend même si les naissances diminuent

- ❖ Une part des naissances en diminution même si de façon distincte selon les bassins de vie ; mais une offre d’accueil petite enfance en tension notamment du fait de place d’accueil individuel en forte diminution.
- ❖ Une accessibilité de l’offre à toutes les familles (démarche inclusive) mais qui peut être encore renforcée notamment au regard du nombre de familles à bas revenus.
- ❖ Un soutien à la parentalité à renforcer notamment au regard de la présence importante de famille monoparentales et de la méconnaissance de l’existant.
- ❖ Un besoin d’outillage et de connaissance pour prévenir et accompagner les situations de vulnérabilité (répit parentale, burn-out...)
- ❖ Des temps de transition (passerelles) à accompagner et soutenir aussi bien pour les enfants que leurs familles.

Une politique enfance – jeunesse dynamique à poursuivre et pérenniser

- ❖ Une baisse du nombre d’enfant en parallélisme de la baisse du nombre de naissance.
- ❖ Une baisse de fréquentation des ALSH qui nécessite de penser un maillage de l’offre de service existant composé de 87 équipements.
- ❖ Une évolution positive du nombre de jeune (+ 8% entre 2015 et 2021 contre 4% au niveau Départemental), représentant une part importante de la population, accompagnés par les structures et dispositifs.

Animation vie sociale, accès aux droits et cadre de vie : des structures et acteurs au service des habitants

- ❖ Plus de 16% d'allocataires dépendent, pour moitié de leurs revenus, des prestations de la Caf. La part de familles allocataires bas revenus est ainsi de 26%.
- ❖ Des structures maillées avec le déploiement des équipements d'animation de la vie sociale et France service ainsi que l'appui de la dynamique associative locale au service des habitants et de leurs besoins
- ❖ Des accompagnements et dispositifs à valoriser (*exemple accompagnement social Caf*)

Les objectifs conjoints sont :

- > En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires ;
- > En matière de soutien à l'autonomie et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > En matière d'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > En matière de solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
 - En matière de sécurisation et d'accès aux droits et aux services ;
 - En matière de coopération avec les partenaires locaux ;

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf des Deux-Sèvres, la Msa du Poitou et la Communauté d'Agglomération Bocage Bressuirais s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, un dialogue de gestion doit être mis en place entre la collectivité et le gestionnaire afin de veiller et de définir ensemble l'équilibre financier garantissant un service de qualité. Ce dernier fait l'objet d'un cadrage (convention etc.) posant les modalités de financements, de versements ou encore de transmission d'information et d'alerte.

Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

La MSA POITOU s'engage à mobiliser ses dispositifs qui permettront l'atteinte des objectifs de l'article 5. La MSA POITOU s'engage au regard des orientations fixées dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la Caisse Centrale de MSA dont le terme est fixé au 31/12/2025 et selon les conditions du renouvellement de cette convention.

Article 7 - Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf, de la Communauté d'Agglomération et de la Msa.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf, la Communauté d'Agglomération et la Msa

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité avec la contribution de la Caf si nécessité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

Dans le cadre de l'accompagnement des structures ou services aux familles et du dialogue de gestion, lorsqu'une convention ou une information présente un intérêt dans l'analyse d'une situation pour comprendre et/ou anticiper une fragilité ; les éléments pourront être transmis réciproquement entre la Caf et la collectivité.

Article 8 - Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Transmission de données statistiques à des fins de diagnostic et de développement territorial :

1. Objet de la transmission

La Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres s'engage à transmettre aux partenaires du territoire, signataires ou associés à la démarche de la Convention Territoriale Globale (annexe 2 de la CTG), des données statistiques agrégées et anonymisées permettant d'éclairer les dynamiques sociales locales.

La transmission de ces données intervient lorsque le besoin exprimé par le partenaire porte sur :

- le renouvellement d'agrément des services aux familles, d'actualisation du projet social ou de réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)
- la mise en place, le développement ou la pérennisation de services et structures aux familles sur le territoire, notamment en cas de fragilités constatées

Ces données doivent contribuer à alimenter l'analyse qui en est faite par le partenaire.

2. Nature des données transmises

Les informations transmises sont issues des outils internes de la CAF, notamment IMAJE et la fiche allocataires. Elles comprennent :

IMAJE

Offre d'accueil :

- Nombre d'assistants maternels agréés en activité et part des plus de 55 ans,
- Places PMI en EAJE pour 100 ans ; enfants de 2 ans scolarisés ; enfants Caf et Msa en CMG.

Public potentiel avec enfants :

- Familles Caf et Msa avec enfants de moins de 3ans, enfants Caf et Msa de 3 à 5 ans ; part de familles monoparentales avec enfants de moins de 3ans ; enfants Caf et Msa de moins de 3 ans avec RSA, PPA ou AAH ; enfants Caf moins de 3 ans dont tous les parents travaillent, part des premières naissances ;
- Familles d'enfants Caf et Msa bénéficiaires du CMG ; employant une salarié à domicile ; utilisant une structure Paje

Public potentiel avec assistantes maternelles :

- Familles avec enfants de moins de 6 ans employant une assistante maternelles ; nombre d'enfants accueillis par assistants maternels.

Déterminants de la tension

- Nombre moyen d'enfants gardés par un assistant maternel ; montant moyen du salaire ; nombre d'assistants maternels en activité pour 100 enfants Caf et Msa de moins de 3 ans ; nombre moyen d'heures rémunérées par enfant gardé par un assistant maternel.

Fiche allocataires

Données socio-démographiques :

- nombre d'allocataires, de personnes couvertes, de nouveaux allocataires (distinction avec et sans enfants), de familles allocataires, d'enfants à charge au sens de la législation familiale
- répartition des enfants des allocataires par tranche d'âge, des allocataires en fonction de la structure familiale
- part des familles monoparentales parmi les familles, des familles nombreuses (3 enfants et +) parmi les familles, des familles nombreuses monoparentales parmi les familles monoparentales, des femmes parmi les familles monoparentales

Données prestations :

- nombre d'allocataires bénéficiaires de la PAJE, d'une prime naissance/adoption, d'allocataires bénéficiaires de l'allocation de base, d'allocataires bénéficiaires de complément libre choix d'activité / Prepare, d'allocataires bénéficiaires du complément libre choix mode de garde (avec distinction assistante maternelle / garde à domicile / association, entreprise / horaires spécifiques)
- nombre d'allocataires bénéficiaires d'une prestation d'entretien, des AF, du CF, de l'ARS, de l'ASF, de l'AEEH, de l'AJPP, du CAJPP
- nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement, de l'ALF, de l'ALS, de l'APL
- nombre d'allocataires bénéficiaires d'un minima sociaux (RSA Socle ; AAH), du RSA Socle, de l'AAH, de la PPA
- nombre d'allocataires bénéficiaires de l'ADI, du CDI
- nombre d'allocataires avec prestation familiale seule, nombre d'allocataires avec aide au logement seule, nombre d'allocataires PPA seule,
- répartition des enfants bénéficiaires de l'AEEH par tranche d'âge

Activité des allocataires :

- répartition des enfants en fonction de la situation professionnelle (Emploi/Chômage/Inactivité) et de l'âge de l'enfant

- répartition des familles en fonction de la situation professionnelle (Emploi/Chômage/Inactivité) et de l'âge de l'enfant

Ressources :

- répartition des allocataires selon le revenu brut du foyer, le quotient familial
- poids que représentent les prestations dans le revenu des allocataires
- nombre d'allocataires à bas revenus, nombre de familles à bas revenus
- répartition par tranches d'âge des enfants vivant dans une famille à bas revenus

3. Modalités de transmission

La transmission des données s'effectue ponctuellement, sur demande motivée du partenaire, et selon les besoins identifiés dans le cadre de la CTG.

Les données sont communiquées :

- Par courrier électronique sécurisé, sous format PDF ou Excel ;
- Ou via une plateforme sécurisée, dès que celle-ci sera opérationnelle.

4. Garanties de confidentialité et de conformité

La fourniture d'informations s'opère dans le respect de la réglementation en vigueur concernant le respect des libertés individuelles, et notamment la Loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément aux règles de secret statistiques, les données présentées au niveau communal ou infra-communal font l'objet d'un floutage. Les agrégats d'effectifs (nombre de foyers et nombre de personnes couvertes) sont arrondis au multiple de 5 le plus proche.

5. Propriété et usage des données

La Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres demeure propriétaire des données transmises. Le partenaire s'engage à :

- ne pas utiliser les données à d'autres fins que celles prévues, sauf accord préalable de la CAF, formalisé par avenant à la présente convention ;
- mentionner explicitement la source des données (CAF des Deux-Sèvres) dans toute publication ou présentation orale ;
- transmettre à la CAF les documents d'étude réalisés à partir des données fournies.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 10 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une gouvernance permettant de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG et une démarche évaluative structurée autour de trois dimensions complémentaires :

1. Le pilotage par les cosignataires :

Un comité de pilotage est mis en place, il est chargé de réaliser un point d'étape annuel pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et du schéma de maintien et de développement des places d'accueil du jeune enfant, d'en échanger et procéder aux ajustements nécessaires.

Il est composé à minima comme suit :

- Pour l'EPCI :
 - Le Président et/ou les vice-présidents concernés,
 - Le coordinateur/pilote de la CTG,
 - Le ou les chargés de coopération au besoin
- Pour la Caf :
 - La Direction ou son représentant
 - La chargée de conseil et de développement du territoire
- Pour la MSA :
 - La direction ou son représentant,
 - La conseillère sociale de territoire

2. Le suivi continu du plan d'action

Un comité technique est mis en place. Il est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action et de préparer le comité de pilotage. Il se réunit à minima une fois par an et autant que de besoin à l'initiative de la Caf ou de la Collectivité.

Il est composé comme suit :

- Pour l'EPCI :
 - Le ou les chargé.s de coopération concerné.s
- Pour la Caf :
 - La Chargée de conseil et développement du territoire
- Pour la MSA :
 - La conseillère sociale de territoire

Il associe autant que de besoin les autres professionnels de la Caf et de la collectivité, les associations, les partenaires institutionnels, etc.

Un tableau de suivi des indicateurs partagés est mis en place (cf. annexe), il vise à :

- Suivre l'état d'avancement des actions
- Suivre les indicateurs du schéma de maintien et de développement des places d'accueil du jeune enfant
- Rendre compte des avancements, difficultés et besoins d'ajustements.

3. L'évaluation finale de la CTG

L'évaluation doit permettre d'analyser les résultats obtenus, d'évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et ainsi de préparer le renouvellement.

Cette évaluation finale se compose de trois éléments :

1. Le suivi d'indicateurs de résultats (cf. annexe 6).
2. L'évaluation de la gouvernance et du bon fonctionnement des instances.

3. La mesure des principaux effets et transformations majeures entre l'année de signature et l'année de renouvellement de la CTG.

La CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Ainsi, le bilan intermédiaire et l'évaluation finale permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF.

Article 11 -Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Article 12 -Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 13 : La fin de la convention

❖ Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

❖ Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

● Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

● Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 14 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 15 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Bressuire

Le 28/11/2025

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf des Deux-Sèvres		La communauté d'Agglomération Bocage Bressuirais
Le Directeur	Le Président	Président
La Mutualité Sociale Agricole Poitou		
Le Directeur	Le Président	

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

**CTG Communauté d'Agglomération du
Bocage Bressuirais**

2026-2030



I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

II. DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES SUR LE TERRITOIRE

1. LA POPULATION GÉNÉRALE



2. LA POPULATION ALLOCATAIRE



3. DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES



4. LES PRESTATIONS VERSÉES AUX ALLOCATAIRES



III. ANALYSES PAR THÉMATIQUE

1. PETITE ENFANCE



2. PARENTALITÉ



3. ENFANCE



4. ADOLESCENCE-JEUNESSE



5. ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



6. LOGEMENT ET CADRE DE VIE



7. ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES



8. INSERTION, AUTONOMIE ET INCLUSION HANDICAP



9. ZOOM QPV



SYNTHÈSE

I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Bocage Bressuirais, des territoires au sein d'un territoire unifié

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais est née de la fusion de 7 collectivités en janvier 2014.

Composé de 33 communes, le territoire compte 74 122 habitants avec une densité moyenne de 56.2 habitant/km2 contre 62% au niveau du département ; même s'il est à noter que la densité s'accroît (52,9 % en 2006). L'ensemble des communes sont classées en zone de revitalisation rurale (FRR).

Le territoire est également caractérisé par une part importante de ressortissants Msa à hauteur de 15,3 % contre 11,8 % dans les Deux-Sèvres et 4,9 % sur le territoire national.

La ruralité qui apparaît à travers la faible densité des habitants sur une grande partie du territoire, est également caractérisée par un habitat dispersé.

Le territoire est composé de 5 bassins de proximité aux réalités géographiques et territoriales diversifiées :

- Bassin Bressuirais,
- Bassin Argentonnois/ Nueil-les-Aubiers
- Bassin Mauléonais
- Bassin Cerizéen
- Bassin Moncoutantais

Un quartier prioritaire de la ville (dit QPV) est présent sur la ville de Bressuire.

Les communes de Mauléon, Cerizay, Nueil-Les-Aubiers, Moncoutant-sur-Sèvres et Argentonay sont labellisées « Petite ville de demain » et les communes de l'Absie et de St Aubin du Plain sont « Village d'avenir ».

L'intercommunalité se structure autour des compétences suivantes :

- petite enfance,
- enfance et jeunesse,
- politique de la ville; santé culture, sport, mobilité et transport

Ces compétences à cette échelle favorisent une vision globale et un maillage de l'offre de service, des échanges entre les acteurs, des mutualisations et dynamiques collectives. Cette coopération nécessite de s'appuyer et s'adapter aux configurations locales.

Des territoires de coopération autour des services aux familles

La précédente Ctg a permis d'affirmer des réseaux locaux qui se structurent et une dynamique globale qui s'anime. La coopération CTG se déploie en complémentarité des coordinations aux échelles infra territoriales.

Cela provient d'une vision pragmatique de mise en œuvre et d'une volonté de reconnaître les spécificités, les acteurs et leurs dynamiques locales. Le découpage des bassins de proximité correspond ainsi aux échelles couramment utilisées dans la mise en œuvre de politiques publiques communautaires.

Un réseau Ctg s'organise ainsi avec des chargés de coopération territoriale à l'échelle des bassins de proximité (avec ou non des références) et des chargés de coopération « thématique» ; et le pilotage est assuré par un chargé de coopération global. Cette double échelle de représentation permet d'affiner les besoins et de s'appuyer sur des dynamiques locales existantes qui fédèrent les acteurs pour déployer le projet global en proximité.

Mauléonais

Le CSC du Pays Mauléonais

Coordination sociale
Coordination éducative
Coordination handicap
Coordination petite enfance (2026)
Coordination jeunesse (2026)

Argentonnais / Nueil-Les-Aubiers

Le Club Argentonnay
La Colporteuse
Le CSC de Nueil-Les-Aubiers

Coordination sociale
Coordination Éducative
(Argentonnais - collège, école,
MFR, association)
Réseau animateurs enfance du
territoire
Coordination Educative Nueil-Les-
Aubiers (2026)
Coordination Petite enfance et
parentalité

Cerizéen

Le CSC du Cerizéen

Coordination sociale
Coordination animateurs
enfance
Coordination petite enfance et
parentalité
Coordination jeunesse

Bressuirais

Le CSC de Bressuire

Coordination Sociale
Coordinations Educatives :
Grandir Ensemble et réseau
acteurs enfance
Réseau parentalité

Moncoutantais

Graines de liens

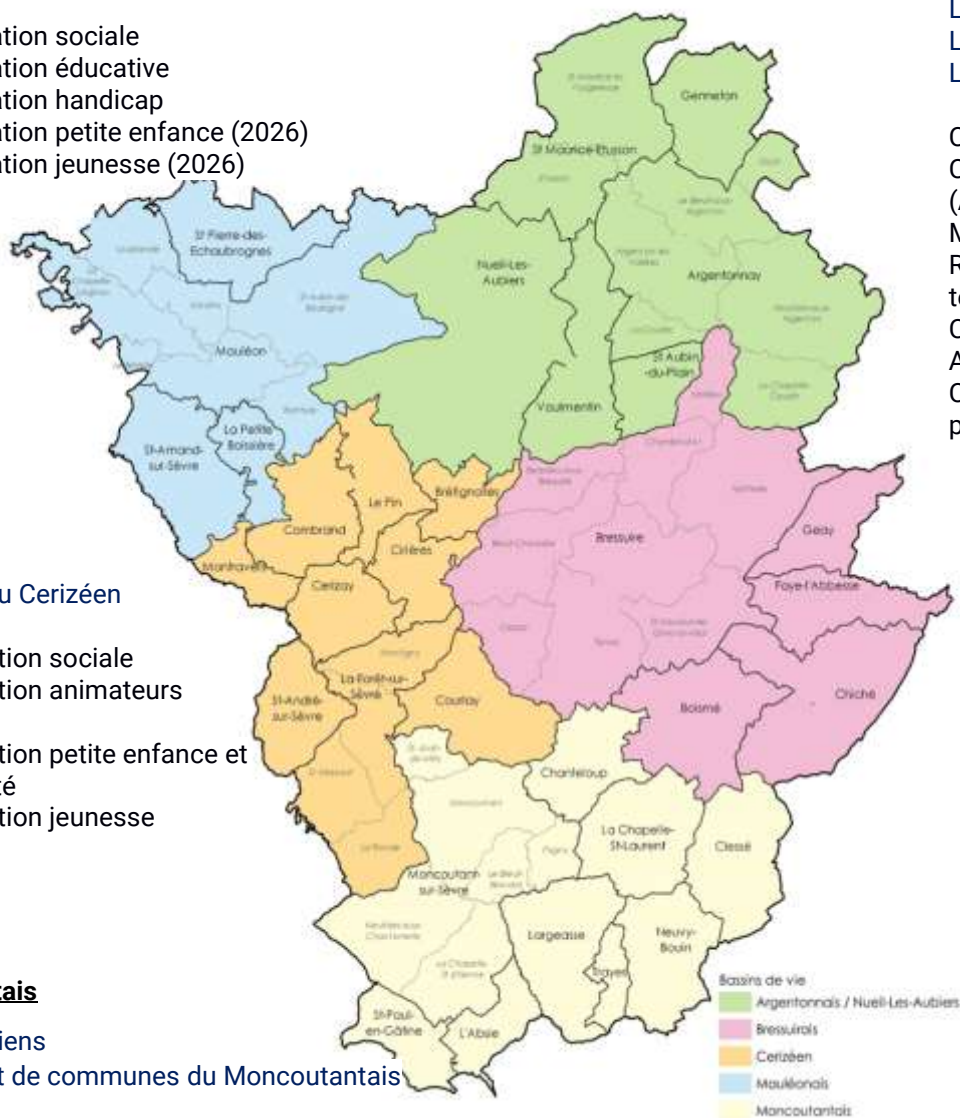
Groupeement de communes du Moncoutantais

Coordination sociale

Coordination Éducative (CLAS)

Coordination Petite enfance et parentalité Coordinations locales et réseaux de proximité existants

Coordination animateur enfance, espaces de coordination illustre les coopérations qui s'animent aussi dans de nombreuses autres collaborations, (PEDT locaux, coordinations des équipes, conventions multi partenariales et projets communs...). La coopération CTG s'est parfois appuyée sur des coordinations qui préexistaient à la CTG et en a fait émerger de nouvelles répondants aux besoins d'interconnaissance et d'articulations des interventions de chacun. Une coopération CTG fléchée sur les enjeux de prévention s'est également développée et a permis de fédérer les acteurs autour de projets phares (forum santé jeune, annuaire des acteurs du handicap, programme de santé environnementale....).



II. DONNÉES SOCIO- DÉMOGRAPHIQUES SUR LE TERRITOIRE



LA POPULATION GÉNÉRALE

Une évolution de la population stable mais inégale selon les bassins de vie

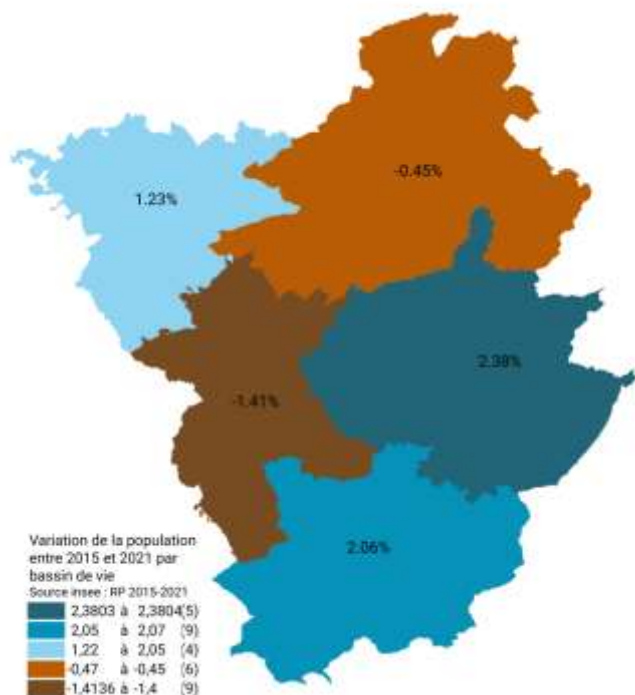
La population est stable bien qu'en légère hausse (+ 0.20%) de façon inégale en infra-territoriales.

Le Cerizéen (-1,41) et l'Argentonnais / Nueil-Les-Aubiers (-0,45) ont une évolution négative. Pour ce dernier cependant, le taux de natalité est un des plus important du Bocage. Le Bressuirais est le 2nd territoire au taux de natalité élevé avec une évolution de la population positive à 2,38%.

la stabilité et l'évolution de la population sont ainsi liées à ce taux de natalité qui reste au global positif à 10,9 % contre 9,1 % pour les Deux-Sèvres; même si les naissances diminuent; et à l'arrivée de nouvelles populations.

Le nombre de familles et d'enfants de moins de 3 ans sont élevés au regard de la population du Département, c'est ainsi un territoire attractif pour les familles. Mais ces chiffres

tendent à décroître en lien avec la baisse des naissances et sont facteurs d'attention.



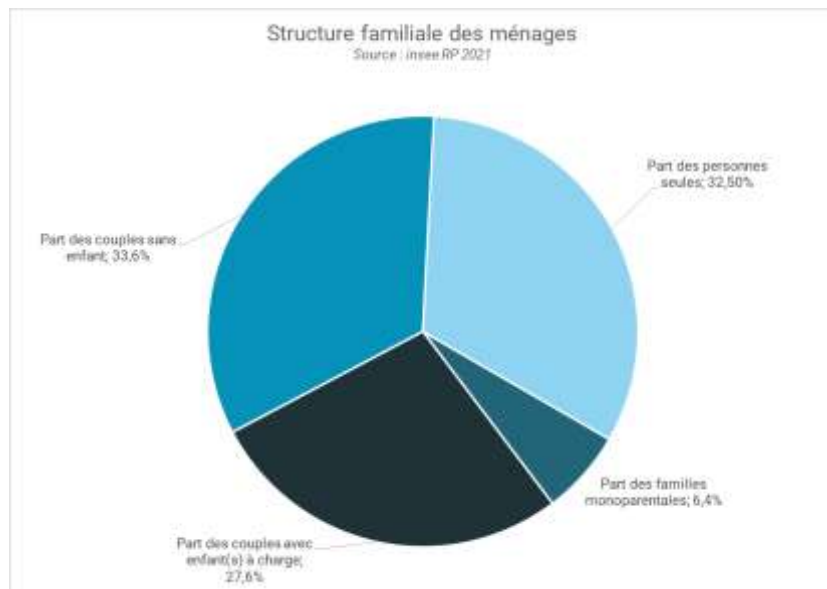
Les familles avec enfants plus présents sur ce territoire

La part des couples avec enfants représente 33.6% des habitants contre 23.4% au niveau du Département.

Cela s'observe également au sein des allocataires Caf où la part des familles allocataires, parmi l'ensemble des foyers allocataires, est de 55% contre 50.67% sur le Département.

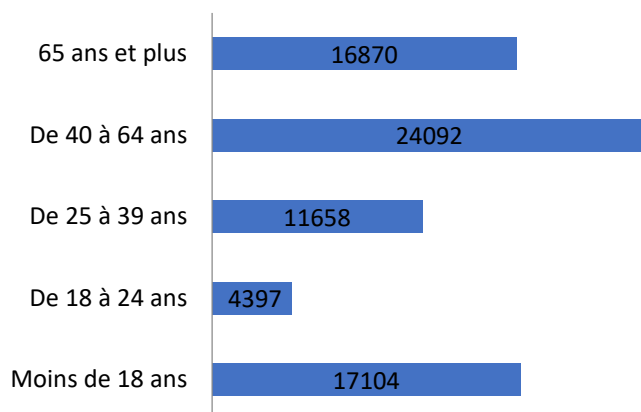
La part de familles monoparentales est de 6.4%, elle s'accroît depuis plusieurs années et tend à se rapprocher du niveau départemental de 7.7%. À nouveau ces taux sont très disparates entre les Bassins de proximité.

Les besoins et niveaux de services aux familles sont ainsi un enjeu du territoire.



Une population plus jeune, moins vieillissante que le niveau Départemental mais en décroissance

La structuration des tranches d'âges de la population révèle une population plutôt jeune sur le territoire, comparée à celle du Département.



- la part de moins de 18 ans est de 23.08% contre 20.83% Département
- la part de 65 ans et plus est de 22.76% contre 24.01% Département
- l'indice jeunesse est de 86 contre 73 au niveau des Deux-Sèvres.

Toutefois, à long terme la baisse des naissances et du nombre d'enfants seront des points d'attention pour penser l'offre de service.

LA POPULATION ALLOCATAIRE

Les allocataires Caf et Msa, un fait familial fort

Le nombre de foyers allocataires est de 11 980 pour la Caf et de 2 940 pour la Msa.

31 591 personnes sont ainsi couvertes par une prestation de la Caf et 6 791 par une prestation de la Msa.

Le taux de couverture de la population par la Caf est ainsi de 42,6 %, à l'image du département qui est à 42 %. La Msa couvre, quant à elle, 9,2 % de la population du Bocage Bressuirais

Le territoire se démarque par :

- **L'évolution positive du nombre d'allocataires Caf et Msa** entre 2018 et 2023. Cela représente pour les allocataires Caf 6,91 % contre 5,68 % au niveau du département. Cela peut en partie s'expliquer par la présence de familles notamment nombreuses plus importantes sur ce territoire ainsi que les démarches de lutte contre le non-recours qui ont notamment facilité les ouvertures de droit à la Prime d'activité (créée en 2016), notamment pour une partie de la population sans enfants ne percevant pas d'allocation familiale. Le taux a ainsi évolué de plus de 61 % pour les allocataires Caf.
- **La part de familles allocataires Caf** parmi l'ensemble des foyers allocataires est ainsi de 55 % contre 50,67 % au niveau du département. Ces taux tendent à diminuer, de façon plus marquée pour la Msa avec un nombre de familles avec enfants allocataires en baisse de 24 % entre 2018 et 2023.
- **Un nombre d'enfants** de foyers allocataires Caf et Msa de **moins de 3 ans en baisse** en lien avec la baisse des naissances. Cette évolution est plus marquée qu'au niveau Départemental pour la Caf avec -11,07 % pour l'EPCI contre -8,79 % pour les Deux-Sèvres, notamment du fait du nombre d'enfants plus élevé initialement.
- **La part de familles monoparentales reste inférieure** par rapport à l'échelle du département, mais elle progresse. La part des allocataires MSA monoparentaux parmi les familles avec enfants a évolué de 7 à 13% de 2018 à 2023.
- Des **revenus peu élevés mais moins « fragiles »**. Selon l'INSEE, le revenu mensuel moyen des foyers est presque à même niveau que celui du Département avec 1 998,18 euros pour 1 929,13 euros au niveau des Deux-Sèvres. En revanche le revenu médian présente un écart plus important à hauteur de 1 329,13 euros contre 1 193,58 euros pour le Département.
- Les démarches de lutte contre le non-recours ont ainsi permis de toucher une partie de la population sans enfants
- La part de foyers allocataires Caf dépendant à 100 % des prestations est ainsi moins élevée à 7,74 %, contre 11 % pour le Département. 36% des foyers allocataires MSA sont sous le seuil de pauvreté (QF<965) contre 37% au niveau du département.

DONNÉES SOCIO- ÉCONOMIQUES

Un emploi historiquement ouvrier et agricole, ouvert vers le tertiaire

Selon l'INSEE (recensement 2022) la proportion des CSP ouvriers et agriculteurs exploitants est plus importante sur l'intercommunalité qu'au niveau du département ou de la France.

- Agglo 2B : 28,4 % ouvriers et 4,1 % agriculteurs exploitants
- Deux-Sèvres : 20,9 % ouvriers et 2,8 % agriculteurs exploitants
- France : 17,1 % ouvriers et 1,1 % agriculteurs exploitants

Le secteur agricole est ainsi important malgré un recul progressif, puisque, selon l'INSEE, l'agriculture représente 7,4 % de l'emploi en 2022 contre 9,6 % en 2011. À l'aune de cela, la part des ménages relevant de la MSA est élevée même si également en baisse.

Les emplois autour de « *l'administration publique, enseignements, santé et action sociale* » sont en progression passant de 24,6 % en 2011 à 26,4 %. C'est aussi le cas de la catégorie « *commerce, transports et services divers* » qui représentait 29,5 % des emplois et passe aujourd'hui à 31,7 %. De nouvelles entreprises se sont créées sur le territoire et les métiers de service à la personne et de soin sont en expansion. La majorité des emplois reste toutefois peu ou pas qualifié.

Une population sans diplôme importante, en diminution

Un des points d'attention est le taux de personnes de plus de 15 ans non scolarisés et n'ayant pas de diplôme. En 2022, ce taux représentait, selon l'INSEE :

- Agglo 2B : 25 % aucun diplôme ou certificats d'études primaires
- Deux-Sèvres : 22 % aucun diplôme ou certificats d'études primaires
- France : 19,9 % aucun diplôme ou certificats d'études primaires

Il est à noter que ce taux était de 35,39% en 2011.

Initialement élevé, il peut être lié historiquement à une présence d'emplois non qualifiés.

En outre les actions mises en œuvre auprès des jeunes et de leurs familles ont pu favoriser l'accès aux études pour les jeunes.

Un chômage moins important, des revenus modeste

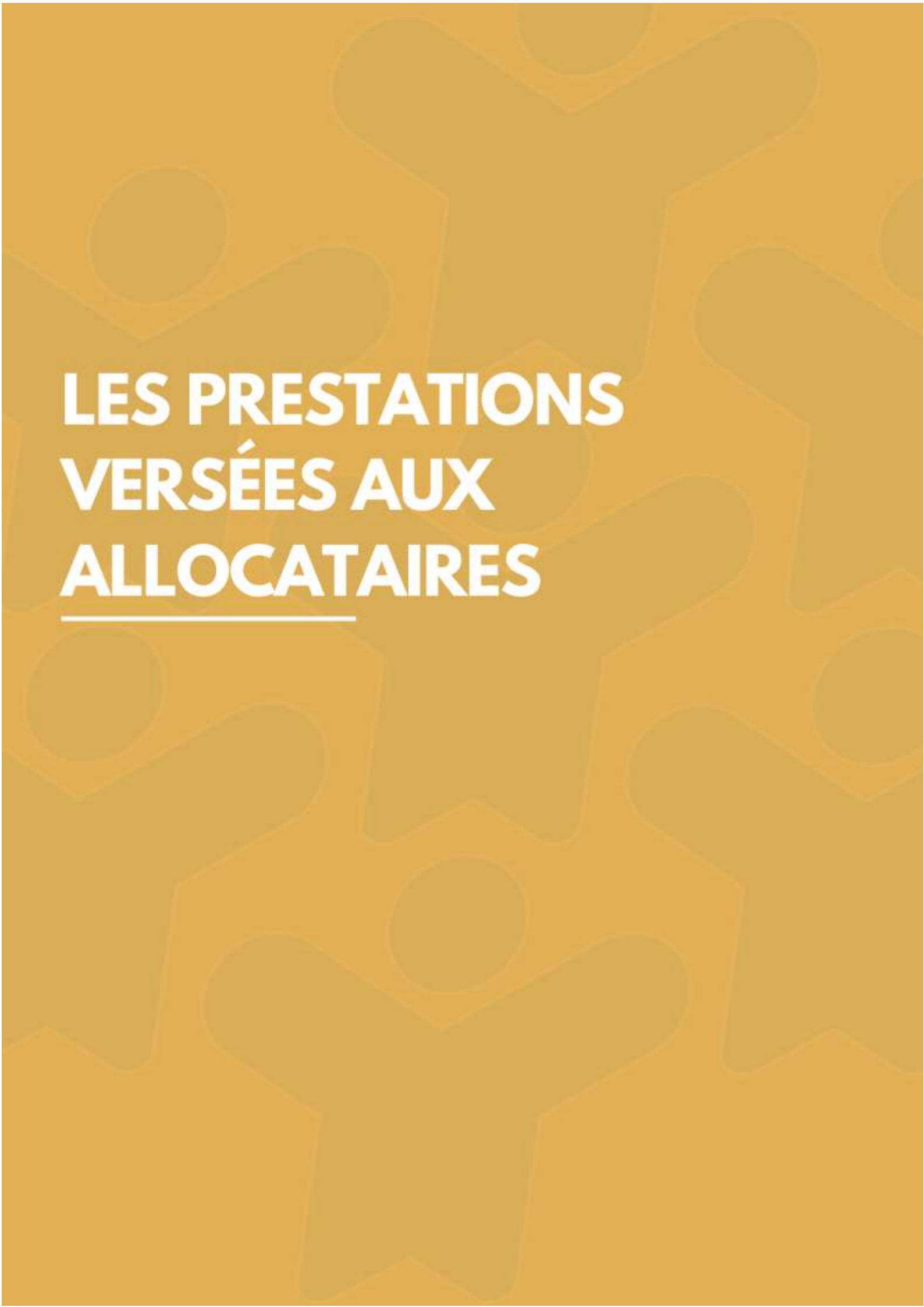
Selon les données de l'observatoire régionale de l'emploi Nouvelle Aquitaine, au 1^{er} trimestre 2025, le taux de chômage est 5,6 % au niveau du Bocage Bressuirais à même niveau que les Deux-Sèvres tandis que le taux pour la Région est à 6,6 % et pour la France à 7,2 %.

La part des actifs sur l'ensemble de la population en âge de travailler est un peu plus élevée que le niveau départemental avec 78,4 % contre 77,2 %.

Cela démontre un territoire d'emploi dynamique même si ces emplois peuvent se marquer par leur précarité (temps partiel, CDD..) et les revenus modestes qu'ils engendrent.

La part des ménages fiscaux imposés est de 41,5 % en 2021 selon l'INSEE contre 48,1 % au niveau des Deux-Sèvres.

La dynamique de la population est liée en partie à l'arrivée de population migrantes historiquement en lien avec les secteurs d'emploi et d'activité.



LES PRESTATIONS VERSÉES AUX ALLOCATAIRES

Aides individuelles Caf

Groupe de prestations	CA DU BOCAGE BRESSUIRAIS	Part des allocataires du Bocage Bressuirais	Part des allocataires en Deux-Sèvres
★ Prestations d'accueil du jeune enfant			
Allocation de base	1570	12,95	10,43
PAJE	1777	14,66	12,53
Prime naissance / adoption	44	0,36	0,29
Complément Libre Choix d'activité / PREPARE			
dont PREPARE	217	1,79	1,46
dont taux plein	87	0,72	0,54
dont taux réduit	94	0,78	0,62
Complément Libre Choix de Mode de Garde			
Complément Libre Choix de Mode de Garde	918	7,57	6,69
dont assistant maternel agréé	858	7,08	6,13
dont association / entreprise	42	0,35	0,39
dont garde à domicile	25	0,21	0,21
dont horaires spécifiques	nc	nc	0,01
Prestations d'entretien			
Prestations d'entretien	5780	47,68	44,16
AEH (allocation éducation enfant handicapé)	465	3,84	3,8
AF (allocation familiales)	4990	41,16	36,38
ARS (allocation de rentrée scolaire)	2806	23,15	20,77
ASF (allocation de soutien familial)	596	4,92	6,15
CF (complément familial)	1031	8,51	5,88
Logement			
Logement	3794	31,3	34,55
ALF (allocation de logement familiales)	834	6,88	6,27
ALS (allocation de logement social)	1373	11,33	13,39
APL (aide personnalisée au logement)	1587	13,09	14,89
Revenu garanti et compléments			
Revenu garanti	6499	53,61	54,83
CAAH Majoration Vie Autonome	147	1,21	1,21
CAAH Ressources	30	0,25	0,39
Minima sociaux (RSA socle et AAH)	2141	17,66	21,3
PPA (prime d'activité)	4758	39,25	37,22
Minima sociaux (RSA socle et AAH)			
dont AAH (allocation adulte handicapé)	1267	10,45	11,85
dont RSA (revenu de solidarité active)	879	7,25	9,54
Profil			
Nombre d'allocataires	12122	100	100
Nombre d'allocataires avec aide au logement seule	1297	10,7	12,54
Nombre d'allocataires avec PF seule	3965	32,71	30,2
Nombre d'allocataires avec PPA seule	2542	20,97	19,47

Somme des prestations périodiques versées au titre du mois de décembre

5 724 027,01 €

Données allocataires 2023 : BCA_1223
nc : Non communiqué

Aide individuelles Prestations MSA

Prestations MSA Poitou	Nb de prestations versées sur la CA du B. Bressuirais	Part des allocataires du B. Bressuirais %	Part des allocataires MSA en Deux Sèvres %
Groupe de prestations			

P.acc Jeune enf

Al base	185	6,29	6,34
P nais ad	45	1,53	1,44
Prepare	42	1,43	1,43
CMG	168	5,71	5,54

Prestations d'entretien

AEEH	63	2,14	1,77
AF	726	24,7	21,95
ARS	294	10	9,69
ASF	43	1,46	1,61
CF	183	6,22	4,22

Logement

	430	14,63	16,05
ALF	70	2,38	2,48
ALS	215	7,31	7,19
APL	145	4,93	6,38

Revenu garanti et complt

CAAH maj va	9	0,31	0,4
Minima sociaux (RSA socle et AAH)	156	5,31	6,66
RSA socle	66	2,24	2,4
AAH	90	3,06	4,27
PPA	674	22,93	23,71

Nombre d'allocataires	2 940
------------------------------	--------------

III. ANALYSES PAR

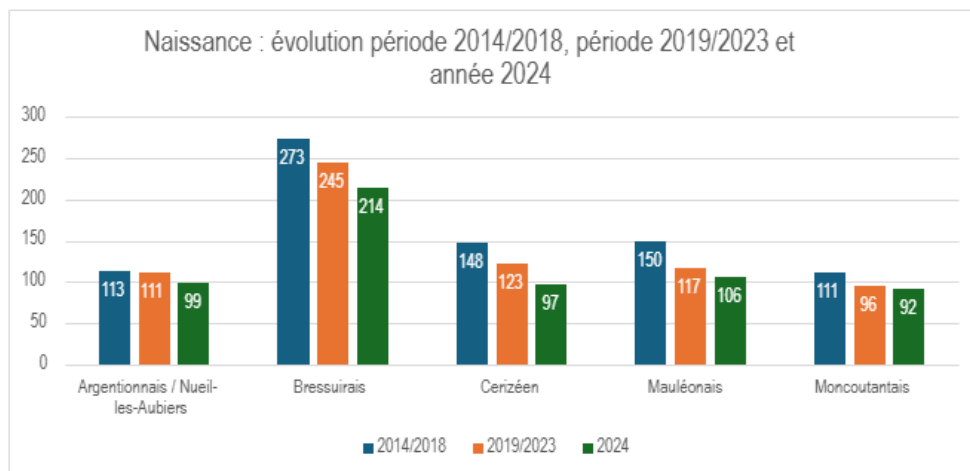
THÉMATIQUE

The background of the page is a solid light green color. Overlaid on this background is a repeating pattern of stylized human figures. Each figure is composed of a light green outline and a darker green circular head. The figures are arranged in a staggered, grid-like fashion, with some appearing slightly more prominent than others, creating a sense of depth and movement.

PETITE ENFANCE

Des naissances en diminution, un nombre d'enfants de moins de 3 ans en baisse....

Les naissances connaissent une baisse structurelle qui correspond aux tendances nationales en milieu rural. Ainsi sur la période 2014 / 2018 le Bocage Bressuirais comptait en moyenne 795 naissances par an (source INSEE).



Sur la période 2019 / 2023 la moyenne des naissances par an est de 693 soit un déficit de 103 naissances par an en moyenne (13%). En 2024 la tendance semble se confirmer et s'affiche à 634 naissances

(source observatoire des modes de garde Agglo2b mis à jour en juillet 2025).

Si tous les bassins de proximité sont touchés par cette baisse des naissances on constate une relative stabilité dans l'Argentonnois et le Moncoutantais et une évolution particulièrement marquée dans le Mauléonais (-22%) et le Cerizéen (-17%)

La part des enfants de moins de 3 ans parmi les allocataires CAF connaît une baisse de 4% entre 2019 et 2023 à l'échelle de l'Agglo2b. Cette évolution, un peu moins sensible que celle des naissances, indique un solde d'arrivée et de départ positif des familles avec de jeunes enfants.

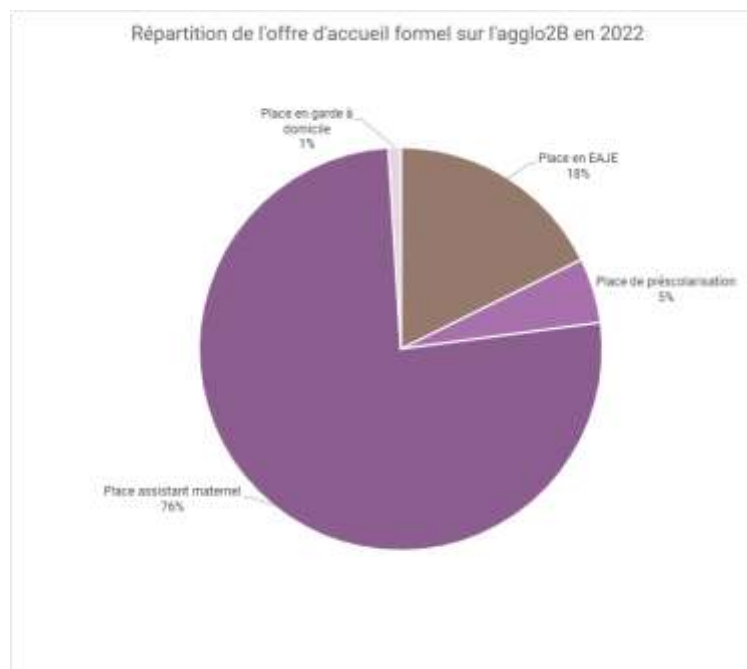
Deux points influent sur le besoin de mode de garde sur le territoire :

- La part des couples biactifs avec enfants de moins de 3 ans de 66,53% parmi les allocataires.
- Les familles monoparentales avec enfant de moins de 3 ans qui représentent 13% des familles allocataires CAF et Msa.

....mais une offre de service qui se tend notamment sur certains bassins de vie

Parallèlement l'offre d'accueil global des enfants de moins de 3 ans poursuit une baisse marquée du fait de la perte de nombreuses places en accueil individuel depuis 10 ans, que les projets d'accueil collectif peinent à compenser. Le Territoire connaît ainsi un taux de couverture des modes de garde de 63.60% en 2023 contre 70.3% au niveau départemental et en dessous des intercommunalités voisines. Le Bocage Bressuirais est particulièrement dépendant de la dynamique d'accueil individuel qui représente encore 76 % de l'offre d'accueil

L'accueil individuel



En 10 ans (2015 / 2024) le territoire a perdu plus de 700 places chez les assistantes maternelles. Sur cette dernière CTG (2021 / 2024) on enregistre une perte de 221 places en accueil individuel.

- Le Mauléonais est particulièrement impacté. Sur cette période ce sont 83 places qui ont disparu soit 31% de la capacité d'accueil individuel de 2021.

- Le Bressuirais a également perdu 80 places soit 19% de la capacité d'accueil individuel de 2021

- Le Cerizéen a perdu 44 places, 16% de la capacité d'accueil individuel de 2021

- Le Moncoutantais a perdu 21 places soit 10% de la capacité d'accueil individuel de 2021.

- L'Argentonnais /Nueil-Les-Aubiers est le seul bassin de vie à connaître une évolution

positive avec 7 places nouvelles (4% de la capacité d'accueil de 2021). On note une situation contrastée entre Nueil-Les-Aubiers (+16%) et Argentonnay (-18%).

Les fins programmées d'activité liées aux droits à la retraite sont encore nombreuses. Sur les 303 professionnelles en activité 16% ont 60 ans et plus et 18% sont âgées de 55 à 59 ans.

Les nouveaux agréments peinent à compenser les départs avec de rares exceptions comme lors de l'ouverture d'une nouvelle MAM.

21 Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) sont en activité fin 2025. Elles réunissent 70 professionnelles et 269 places. La mobilisation des communes et de bailleurs privés a répondu aux attentes de professionnelles qui souhaitent travailler avec d'autres, séparer vies professionnelle et familiale ou n'avaient pas la capacité à accueillir chez elles. Pourtant certaines MAM rencontrent des difficultés à renouveler leurs équipes tout comme dans la profession en général. Si bien que les locaux ne sont occupés qu'à 82 % de leur capacité d'accueil.

→ Un objectif pourra être d'explorer, plus avant la capacité à optimiser les locaux disponibles.

→ De manière générale l'attractivité du métier est un enjeu national auquel la branche famille et les acteurs locaux cherchent à répondre au travers des modalités d'exercice du métier sur lesquelles chacun agit à son niveau. Le maillage des Relais Petite Enfance sur le territoire et leur pratique de travail en réseau est un atout. La convergence des renouvellements d'agréments des 5 RPE en 2026 cherchera à développer les objectifs opérationnels sur la période de la CTG 2026 / 2030.

L'accueil Collectif

12 structures petite enfance PSU maillent le territoire en 2024 :

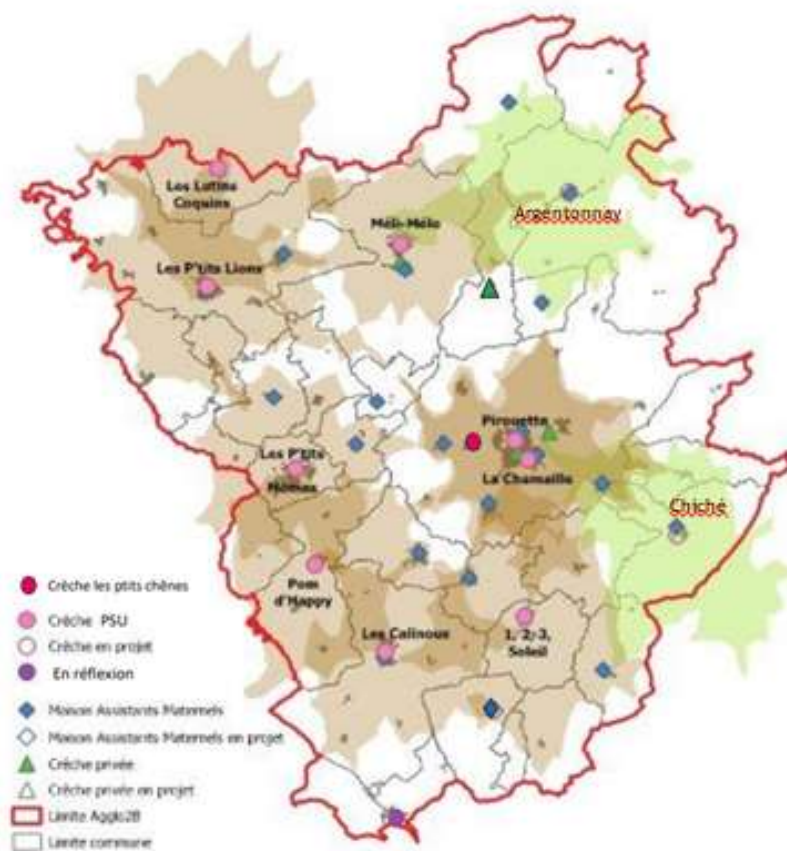
- 9 Multi-accueils (5 gérées en régie par l'agglomération et 4 qui font l'objet d'une convention entre l'Agglo2b et les associations)
- 1 crèche interentreprise à Bressuire en gestion associative

- 2 haltes-garderies associatives sont ouvertes 2 jours par semaine à Argentonnay et Chiché.

Sur ce groupe d'EAJE en PSU on compte 224 places en accueil régulier en 2024 et 18 places en halte-garderie soit un total de 242 places. Le schéma de développement déjà posé prévoit 257 places à l'horizon 2027.

4 établissements gérés par des sociétés privées en tarification libre (financement paje) totalisent 48 places à Bressuire, Nueil-Les-Aubiers et Voulmentin.

La carte ci-dessous identifie l'ensemble des équipements ainsi que les MAM. Les zones colorées représentent les isochrones des Crèches PSU Agglo et associatives conventionnées. Il s'agit d'identifier la population couverte à 10 minutes de l'équipement. Cette représentation montre les deux projets en cours à Chiché et Argentonnay qui couvrent des bassins jusqu'alors non pourvus en accueil collectif PSU



Une adaptation et une projection de l'offre d'accueil nécessaire au regard des besoins et des réalités bâtimementaires

Le schéma de développement des modes de garde de la CTG 2026 / 2030 s'inscrit dans le prolongement d'un premier schéma de développement élaboré début 2023. La CA2b faisant face à un double enjeu d'offre d'accueil et de situations bâtimementaires critiques, a hiérarchisé ses priorités d'investissement en tenant compte également de conditions locales d'accueils d'enfants en accueil de loisirs dans des locaux partagés.

Parmi les 66 bâtiments enfance / Petite enfance du territoire des risques immédiats de sécurité s'imposaient de manière évidente.

En Parallèle la conduite d'un Schéma Directeur Immobilier a permis d'établir une cotation de la vétusté et de la valeur d'usage des locaux. Les enjeux propres à la Petite Enfance ont

ensuite fait l'objet d'une cotation de priorité en croisant le risque de diminution des capacités d'accueil des EAJE, la couverture territoriale de l'offre PSU et la baisse des places en accueil individuel dans chaque bassin de proximité.

Enfin la situation de l'accueil d'enfants dans les bâtiments partagés a finalisé la cotation globale des enjeux aboutissant à 5 priorités d'investissement hiérarchisées :

1: Argentonay et Chiché, 2: Nueil-Les-Aubiers, 3 : La Chapelle-St-Laurent, 4: Mauléon.

Les priorités ainsi posées ont déclenché les projets de transformation des haltes-garderies de Chiché et Argentonay en crèches de 12 places et posent les perspectives sur les autres territoires.

- Le projet de Chiché se concrétise dès fin 2025 bénéficiant d'opportunités bâtimementaires pour son extension. La réception de la crèche d'Argentonay est prévue pour fin 2027. Le projet prévoit l'accueil d'espaces pour l'accueil d'enfants en accueil de loisirs.
- A Nueil-Les Aubiers, la crèche de 20 places est déplacée et agrandie pour un agrément de 22 places et l'accueil d'espaces pour le Relais Petite Enfance et un Lieu d'accueil enfants parents. Réception prévue mi-2027.

Cette nouvelle CTG permet d'actualiser le schéma de développement.

Des projections et indicateurs au service de la réflexion sur l'offre de service

Du point de vue de l'offre globale des modes d'accueil il est nécessaire de se doter de critères de projection et de revenir à une analyse par bassin de proximité. Le cap proposé s'appuie sur un ratio théorique à atteindre basé sur le nombre de places ramené au nombre de naissances.

On constate une évolution des naissances à la baisse ces dernières années.

- Un premier postulat est de considérer que cette évolution se stabilise à moyen terme sur la base de la moyenne 2023 / 2024.
- Un second postulat est de considérer que le nombre de places chez les assistantes maternelles va se stabiliser à un niveau faible légèrement inférieur à la situation actuelle.
- Enfin, les créations de places d'accueil collectifs à l'horizon 2027 sont celles des projets en cours (le total tient compte des créations récentes de crèches PAJE).

Le ratio du nombre total de places sur le nombre de naissances nous donne une moyenne de **2.20** places à l'échelle de l'Agglo2b. Ce ratio est considéré comme souhaitable pour poser la projection 2029 dans chaque bassin de vie et dégager des priorités.

La référence est ainsi 2.20 places pour 3 enfants de moins de trois ans (équivalent à 3 classes d'âges) ce qui représente environ 74% de couverture du besoin, proche de la moyenne départementale.

	Agglo2b		
	2021	2024	Projection 2027
Naissances	739	634	629
Places accueil individuel	1349	1128	1097
Places accueil collectif	226	262	303
Nb de places	1575	1390	1400
Ratio nb places/ naissances	2,13	2,19	2,23

L'Argentonnois /Nueil-Les Aubiers



Situation actuelle des EAJE

- La crèche PSU de Nueil-Les-Aubiers, de 20 places est déplacée et agrandie à 22 places prévue en 2027.
- La halte-garderie d'Argentonnay est transformée en Crèche de 12 places prévu pour 2027.
- Une crèche paje de 12 places est ouverte à Nueil-les-Aubiers.
- Une nouvelle crèche paje de 12 places s'est ouverte en avril 2025 à Voulmentin.

La projection du ratio : nombre de places tous modes de garde confondus sur le nombre de naissances s'affiche en 2027 à **2,45** lorsque l'ensemble des projets en cours seront finalisés.

Sous réserve que la situation des assistantes maternelles et les naissances se stabilisent, la situation à l'issue de la CTG en 2030 est jugée satisfaisante et ne nécessite pas de nouveaux développements.

	Argentonnois/ Nueil-Les-Aubiers		
	2021	2024	projection 2027
Naissances	125	99	99
Places accueil individuel	186	193	187
Places accueil collectif	32	32	56
Nb de places	218	225	243
Ratio nb places/ naissances	1,74	2,27	2,45

Le Bressuirais

Situation actuelle des EAJE

- La crèche PSU Pirouette à Bressuire accueille 50 enfants.
- La Crèche PSU la Chamaille à Bressuire accueille 20 enfants.
- La Crèche PSU interentreprise les Ptits chênes à Bressuire ouverte en 2022 a atteint sa capacité de 35 places en 2025.
- La Halte-Garderie de Chiché se transforme en crèche de 12 places en septembre 2025.
- La société Bulles de calins gère deux crèches Paje de 12 places à Bressuire centre et St Porchaire.
- A noter qu'une MAM a fermé à St Sauveur en 2025, les professionnelles poursuivent leur activité en individuel.



La projection du ratio : nombre de places tous modes de garde confondus sur le nombre de naissances s'affiche en 2027 à **2,11**. Sous réserve que la situation des assistantes maternelles et les naissances se stabilisent au niveau projeté, la cible de 2.2 places pour une naissance pourrait être atteinte avec la création de 21 places d'ici 2029. Cet objectif peut être rempli par l'installation de 5 à 6 assistantes maternelles sans autres érosions de places.

A défaut il sera nécessaire de prévoir la création d'un nouvel équipement ou d'envisager l'extension des équipements existants. À noter que les acteurs du Contrat de Ville ont souligné qu'il y aurait un intérêt à mieux répondre aux besoins des familles du quartier prioritaire de Valette à Bressuire.

	Bressuirais		
	2021	2024	projection 2027
Naissances	265	240	226
Places accueil individuel	425	345	335
Places accueil collectif	94	124	141
Nb de places	519	469	476
Ratio nb places/ naissances	1,96	1,95	2,11

Le Cerizéen

Situation actuelle des EAJE

- La Crèche PSU de Cerizay a fait l'objet du premier investissement permettant sa réhabilitation et son extension à 28 places fin 2024.
- La crèche PSU de la Forêt / Sèvre accueille 15 enfants.

A noter le maillage de 4 MAM dont 2 ont un potentiel de développement au regard de leur capacité d'accueil.

La projection du ratio : nombre de places tous modes de garde confondus sur le nombre de naissances s'affiche en 2027 à **2,64**. Sous réserve que la situation des assistantes maternelles et les naissances se stabilisent au niveau projeté la situation est jugée satisfaisante au regard de la cible visée.



	Cerizéen		
	2021	2024	Projection 2027
Naissances	127	97	99
Places accueil individuel	267	223	218
Places accueil collectif	40	43	43
Nb de places	307	266	261
Ratio nb places/ naissances	2,42	2,74	2,64

Le Mauléonais



Situation actuelle des EAJE

- La Crèche de Mauléon a pu optimiser ses capacités et passer de 18 à 21 places.
- La crèche de St Pierre des Echaubrognes accueille 12 enfants.
- A noter que la MAM de Mauléon avec une assistante maternelle isolée a un potentiel de développement au regard de sa capacité d'accueil de 16 places.

La projection du ratio : nombre de places tous modes de garde confondus sur le nombre de naissances s'affiche en 2027 à **1,91**. Sous réserve que la situation des assistantes maternelles et les naissances se stabilisent au niveau projeté la cible de 2.2 places pour une naissance pourrait être atteinte avec la création de 32 places d'ici 2029. Cet objectif peut difficilement reposer sur la perspective unique d'un solde positif en accueil individuel. La cible peut être atteinte en mixant les solutions :

- Créer 8 places en accueil collectif à Mauléon
- Obtenir l'installation de 5 à 6 assistantes maternelles (en solde positif)
- Maintenir la capacité d'accueil de 12 places à St Pierre.

	Mauléonais		
	2021	2024	Projection 2027
Naissances	114	106	112
Places accueil individuel	268	185	180
Places accueil collectif	30	33	33
Nb de places	298	218	213
Ratio nb places/naissances	2,61	2,06	1,91

Le projet d'investissement à Mauléon déjà identifié dans les priorités en 2023 sur la base d'une situation de l'accueil individuel qui s'est encore dégradée depuis est donc confirmé et posé sur un agrément cible de 30 places permettant de gagner les 8 places recherchées. Cependant et pour faire face à une évaluation actualisée des besoins de garde et de l'avancée des autres solutions, l'équipement pourra être étudié pour 35 places.

Le Moncoutantais



Situation actuelle des EAJE

- La Crèche PSU de Moncoutant-sur-Sèvre accueille 18 enfants.
- La crèche PSU de la Chapelle-Saint-Laurent accueille 12 enfants.
- A noter un maillage de 4 MAM dont 2 ont un léger potentiel de développement au regard de leur capacité d'accueil.

La projection du ratio nombre : de places tous modes de garde confondus sur le nombre de naissances s'affiche en 2027 à **2,23**. Sous réserve que la situation des assistantes maternelles et les naissances se stabilisent au niveau projeté la situation est juste celui de la cible visée.

	Moncoutantais		
	2021	2024	projection 2027
Naissances	108	92	93
Places accueil individuel	203	182	177
Places accueil collectif	30	30	30
Nb de places	233	212	207
Ratio nb places/naissances	2,16	2,30	2,23

Le projet d'investissement sur la crèche de **la Chapelle-St-Laurent** posé en priorité 4 en 2023 pour faire face à la fois à des problématiques de locaux et une situation tendue des modes de garde vient sécuriser la cible ici posée.

Les mêmes indicateurs que ceux utilisés dans cette analyse permettent de poser la projection en nombre de places. Sur le territoire d'attraction de la crèche de la Chapelle-St-Laurent (Clessé, Neuvy-Bouin, Chanteloup, Traye et Largeasse) on observe 48 naissances en 2021 et 45 en 2024. Parallèlement les places en accueil individuel ont baissé de 96 à 82. Le ratio nombre de places tous modes de garde confondus sur le nombre de naissances s'affiche en 2027 à 2,0. La cible de 2.2 places pour une naissance pourrait être atteinte avec la création de 9 places d'ici 2029. Cette perspective peut être atteinte avec l'installation (en solde positif) de 2 assistantes maternelles et l'extension de 2 places de la crèche existante soit un passage de 12 à 14 places. Cependant et pour faire face à une évaluation actualisée des besoins de garde et de l'avancée des autres solutions, l'équipement pourra être étudié pour 16 places.

Enfin, le secteur de **l'Absie** apparaît comme une zone encore dépourvue de crèche PSU dans le territoire du Bocage Bressuirais (cf carte isochrone).

L'approche des besoins de garde sur une petite échelle géographique s'appuie sur des valeurs numériques faibles et montre la fragilité de l'analyse. Sur les communes voisines de l'Absie et st Paul en Gâtine on décompte entre 9 et 12 naissances par an et une capacité d'accueil qui repose sur 5 assistantes maternelles en 2024 (20 places). A l'horizon 2027 on projette un ratio entre 1.1 à 1.8 selon l'offre en accueil individuel (de 12 à 20 places avec de 3 à 5 assistantes maternelles). Une à deux installations supplémentaires sont nécessaires pour atteindre la cible de 2.2 places pour une naissance. A défaut, un équipement de 10 places pourrait être étudié sur ce territoire.

Synthèse des indicateurs retenus et projection du Schéma de maintien et de développement de place

	Indicateur cible		Enjeu avec projets en cours	Nombre de place 2030	
	2027	2023		Accueil individuel	Accueil collectif
Argentonnais / NLA	2,45	2,45	Maintien	187	56
Bressuirais	2,11	2,2	Développement	356	141
Cerizéen	2,64	2,64	Maintien	218	43
Mauléonais	1,91	2,2	Développement	204	41
Moncoutantais	2,23	2,28	Développement	180	32

Les projets en cours dont l'ouverture est prévue entre fin 2025 et 2027 :

- **Chiché** : 12 places, ouverture 2^{ème} semestre 2025
- **Argentonnay** : 12 places, ouverture 2^{ème} semestre 2027
- **Nueil Les Aubiers** : 22 places, ouverture 2^{ème} semestre 2027

Les projets prioritaires pour une ouverture d'ici 2030 :

- **La Chapelle-St-Laurent - 123 soleil** : passage de 12 à 14 places, étude d'un équipement de 16 places
- **Mauléon – Les Ptits Lions** : Passage de 21 à 30 places, étude d'un équipement de 35 places.

La CTG permettra d'avancer sur des projets complémentaires :

- **Bressuirais** : l'étude plus approfondie des besoins de garde en quartier prioritaire de la ville
- **l'Absie** : L'étude d'un équipement de 10 places

Le maintien des capacités d'accueil existante des EAJE, un enjeu prégnant

Ce schéma de développement s'entend par la capacité à maintenir l'offre existante en EAJE. Or la collectivité est face à la nécessaire amélioration des conditions d'accueil et l'adaptation de certains locaux à la fois au référentiel bâtiminaire mais aussi au réchauffement climatique :

- **Bressuire – Pirouette** : surface espace bébé insuffisante, isolation thermique
- **St Pierre des Echaubrognes** : Surface chambre des « grands » insuffisante
- **La Forêt sur Sèvre** : Isolation thermique
- **Moncoutant sur Sèvre** : Isolation thermique

Le plan d'action identifie ainsi également, la création d'un processus permettant d'accueillir les porteurs de projets privés et d'assurer la décision d'autorisation d'ouverture liée à la fonction d'autorité organisatrice de la CA2b sur la base des éléments objectivés d'analyse.

Le Plan d'action s'attache enfin à doter les Relais Petite Enfance (RPE) d'orientations visant le renouvellement d'agrément prévu pour les 5 RPE en 2026.

La complémentarité des réseaux et des actions en faveur de l'accueil individuel

L'enjeu soulevé de maintenir la capacité d'accueil existante en accueil individuel peut s'appuyer sur des acteurs mobilisés chacun dans sa capacité d'action et dans la complémentarité des réseaux locaux et à l'échelle intercommunale.

Les réseaux des assistantes maternelles entre elles existent dans les Rpe, dans une association à Bressuire (les Bout'choux), dans les MAM structurées en association ; de manière informelle à des échelles souvent communales.

Dans ces espaces, les professionnelles se rencontrent dans des animations collectives, dans des réunions de travail, s'accordent sur des pratiques tarifaires, conduisent des actions de promotion du métier.

Les dynamiques propres aux MAM portent les professionnelles au sein de leur équipement partagé et de leur projet collectif. Une attention particulière peut être attendue pour accompagner ces collectifs parfois isolés et parfois fragilisés par les mouvements de professionnelles.

Les Relais Petite Enfance entretiennent ses dynamiques et les structurent dans des actions collectives régulières et plus occasionnelles de promotion et de communication.

Le réseau des cinq Relais Petite Enfance s'est forgé de longue date avec une pratique de travail collectif qui a fait émerger un observatoire de la petite enfance, réalisé des actions de formation et de communication en direction des familles et des assistantes maternelles.

- L'observatoire de la Petite Enfance enregistre les informations depuis 2013 et gagne chaque année en pertinence pour donner à comprendre les évolutions. Il sera utile de le poursuivre et qu'il puisse faire l'objet régulièrement de communications à l'échelle locale et agrégé à l'échelle de l'Agglo2b.
- Le Forum Petite Enfance co animé en décembre 2023 a permis de réunir de nombreux acteurs, PMI, CAF, MSA, organismes de formation, ludothèques, le groupe de chants et comptines « Coccinelle demoiselles ». Le Forum a réussi à toucher les familles et intéresser des personnes en recherche d'information sur les métiers de la petite enfance. Un événementiel de cette nature est à reconduire.
- Les actions d'information collective en direction des assistantes maternelles peuvent s'appuyer sur le réseau des RPE.

Les Communes se sont engagées dans le développement des MAM et sont attentives au maintien de l'offre d'accueil. Elles ont apprécié l'information faite en 2025 en direction des secrétaires de mairie sur les enjeux de l'accueil individuel et l'activité des RPE. Elles sont facilitatrices au quotidien et recherchent des espaces de réflexion et de prise de hauteur pour ajuster leurs interventions.

La CTG 2026 / 2030 préconise ainsi que des espaces de coopération puissent se poursuivre ou se créer :

- Aux échelles des bassins de proximité dans des formes de « coordination petite enfance » ouverts aux acteurs selon les configurations locales (élus locaux, EAJE, RPE, MAM, LAEP, associations ...).
- A l'échelle de l'Agglo2b avec les élus communautaires, RPE, PMI, CAF, MSA. Cet espace collectif pourra se réunir en parallèle du renouvellement des agréments RPE en 2026.

Des accueils en tension, accessibles aux familles

Au-delà du nombre de places et de la tension, l'offre de service repose également sur l'accessibilité des structures.

En 2024, les 242 places d'accueil collectives PSU permettent d'accueillir 555 enfants inscrits parmi lesquels :

- 170 enfants dont les familles sont sous le seuil de pauvreté (30% des enfants accueillis)

- 10 enfants AEEH ou en cours de détection accueillis (1.8% des enfants accueillis en structure) sachant que 17 enfants sont bénéficiaires de l'AEEH sur le Bocage Bressuirais.

Ainsi presque un tiers des familles accueillies sont des familles pouvant avoir une fragilité financière.

Le contexte marqué par une pression intense sur la demande de place montre cependant une capacité des crèches à accueillir tous les publics. Ainsi une enquête conduite par la CA2b sur la période de janvier à juin 2024 permet de repérer 364 familles accueillies dont 13% sont dans un parcours d'insertion c'est-à-dire sans emploi stable sur les 6 derniers mois ou bénéficiaires du RSA ou en recherche de stage, de formation...

Un collectif d'acteurs réunis autour de l'accès aux modes de garde dans les parcours d'insertion

Un collectif initié en 2023 sur proposition de la Maison de L'Emploi et conduit ensuite dans une coanimation avec la CAF, la MSA et l'Agglo2b s'est ouvert en 2024 à France Travail. Son prolongement dans une coordination Petite enfance et insertion devient un objectif pour cette CTG. Il s'élargit au Conseil départemental, aux gestionnaires et directions de crèches, aux Relais Petite Enfance, aux Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) permettant ainsi de couvrir les différentes offres d'accueil avec des objectifs tels que :

- Evaluer les dispositifs mis en œuvre
Les critères d'admission en crèche mis en œuvre en 2024 par l'Agglo2b pour les 5 crèches en régie instaurent une liste de demande « en situation d'emploi » et une liste « en insertion ». Après plusieurs commissions d'admission la CA2b se propose de partager l'évaluation de cette nouvelle disposition dans ce qu'elle permet de garantir l'accueil des familles en insertion, et les limites rencontrées.

Le dispositif du Conseil Départemental en direction des bénéficiaires du RSA est mis en œuvre dans deux crèches associatives du Bocage Bressuirais. Dans sa dynamique de déploiement vers d'autres partenaires le Conseil Départemental est invité à partager son expérience au sein de cet espace de coordination.

- Expérimenter le dispositif AVIP

Le dispositif AVIP cherche à favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil et diversifier la nature des solutions d'accueil proposées. Il s'agit de réserver une partie de la capacité d'accueil aux familles en démarche d'insertion professionnelle et proposer des temps d'accueil répondant à leurs besoins (minimum 10h/semaine). Par un partenariat entre les structures d'accueil des enfants, les acteurs de l'insertion, la Caf et les familles, la démarche se veut notamment être un levier pour le retour à l'emploi par une facilitation d'accès aux modes de garde.

Parmi les parents inscrits dans des parcours d'insertion, seulement 10% disent être accompagnés par un organisme d'insertion ou d'emploi. Les directrices de crèche et les Relais Petite Enfance témoignent du temps passé à l'échange avec les personnes sur leur fonction parentale mais aussi sur leur parcours d'insertion et des limites de leur accompagnement sur ce volet. L'enjeu de pouvoir identifier l'interlocuteur socio professionnel pertinent devient un élément essentiel du chainage des interventions de chacun.

De leur côté les acteurs de l'insertion ont témoigné, au travers d'une enquête réalisée par la Maison De l'Emploi, de freins concrets pour l'accès à un modes de gardes lorsque les personnes recherchent un emploi, pour programmer les entretiens d'embauche, pour se rendre à une session de recrutement... La connaissance des disponibilités d'accueil en crèche devient alors un levier dans l'accompagnement des personnes.

Au-delà des modalités pratiques des places « réservées », cela suppose donc une articulation entre les acteurs mais aussi un accompagnement des familles à faire la démarche.

En effet, autour de ces modalités, le dispositif AVIP entend accompagner le parent dans la gestion de la séparation de l'enfant, mener des actions de soutien à la parentalité et tout mettre en œuvre pour trouver une solution d'accueil pérenne en accueil individuel ou collectif en cas de retour à l'emploi.

Ainsi il est prégnant de voir en quoi l'accessibilité au mode d'accueil est en lien avec l'accompagnement à la parentalité de façon plus globale.

L'accueil individuel est également vecteur d'une ouverture à toutes les familles avec notamment des assistants maternels qui peuvent accueillir sur des horaires atypiques.

Les 5 Relais Petite Enfance qui maillent le territoire sont ainsi en appui auprès des professionnels de l'accueil individuel pour travailler et favoriser l'accessibilité de toutes les familles.

Dans une perspective d'améliorer la fluidité des informations au profit du parcours parental et d'insertion des personnes il est utile de compléter et renouveler la connaissance des professionnels de part et d'autre sur les compétences, dispositifs, outils déployés par chacun. Une « coordination Petite enfance et insertion » pourra ainsi s'inscrire dans le prolongement du collectif réuni depuis 2023.

Une accessibilité et une fréquentation des familles, favorisées par une qualité d'accueil

Un territoire engagé sur la santé environnementale

L'intercommunalité s'est inscrite dans une démarche de sensibilisation des acteurs de la petite enfance (crèche mais aussi RPE) autour des questions de santé environnementale.

S'inscrivant dans le cadre d'un label national, les professionnels ont ainsi pu être outillés pour faire évoluer leurs pratiques et accompagner leurs publics sur ces questions.

Cette démarche d'outillage et cette approche ont pu favoriser l'éclosion de projet tournés vers l'environnement ou la nature au sein des structures petite enfance.

Certains projets locaux trouvent ainsi échos avec cette vision de territoire (« 1 000 heures » dehors porté par le CSC de Mauléon...)

Cette démarche est aujourd'hui à poursuivre et renforcer en appui avec la référente du programme au sein de l'agglomération.

Parallèlement les projets d'investissements petite enfance veillent à mettre en œuvre les référentiels en faveur de la qualité thermique et environnementale des équipements.

La coopération des directions de crèches

Le programme conduit sur la santé environnementale en crèche a initié le réseau des EAJE soulevant un intérêt des directions à poursuivre l'échange de la pratique et le partage d'outils. En utilisant une grille d'audit commune elles ont pu repérer les points de vigilance partagés et les spécificités de chacune des structures ou de chaque gestionnaire.

La mise en œuvre de protocoles et de pratiques proches facilite l'accueil de nouveaux professionnels dans les structures.

La dynamique vient conforter la démarche d'achats commun de couches (marché porté par la CA2b) et peut s'étendre à d'autres besoins d'achat groupé.

Face à des enjeux communs qui dépassent les questions propres à chaque gestionnaire il sera utile de repérer les sujets et les opportunités à proposer des temps ouverts à toutes les directions de crèche.

Le processus de renouvellement de la CTG a ainsi permis de repérer des intérêts communs à travailler ensemble des sujets (accueil inclusif, alimentation, appui parentalité, articulation avec les intervenants sociaux)...

La CTG pourra s'appuyer sur les directions pour faire émerger si besoin des journées pédagogiques communes aux professionnels aux échelles qui leur paraîtront pertinentes.

La réunion des Référents Santé Accueil Inclusif (RSAI) en appui

La fonction de RSAI créée par le décret d'août 2021 s'est mise en place progressivement. Aujourd'hui encore, des EAJE rencontrent des difficultés à stabiliser la fonction de RSAI. C'est un enjeu de cette CTG que de finaliser son déploiement.

- L'apport de la fonction à la qualité de l'accueil et aux équipes des EAJE est reconnu pour le regard qu'elle pose sur les situations des enfants, les fonctionnements, dans la mise en place de protocoles de santé communs ou individualisés par exemple.
- Dans l'accueil inclusif des enfants qui peuvent présenter des troubles et des handicaps divers, les RSAI ont un rôle d'appui, il permet de prendre de la distance, d'aider au diagnostic, de rassurer, conforter les équipes et faire le lien avec d'autres professionnels de santé spécialisé ou d'autres ressources.
- Enfin leur intervention dans la promotion de la santé et la prévention auprès des familles est soulignée. Les EAJE avec le Référent santé développent des actions multiples sur des sujets nombreux (alimentation, audition, vue, vaccination, les émotions des enfants, parentalité...).
- Une première rencontre autour des fonctions de RSAI s'est déroulée en mars 2025 et pourra être reconduite chaque année de cette CTG pour faire émerger le cas échéant les besoins partagés et actions collectives nécessaires.

Des compétences et des acteurs au service de la qualité d'accueil:

Depuis plus de 25 ans le Groupe Coccinelles Demoiselles réunit professionnels de la petite enfance, parents et grands parents autour de chants et comptines pour enfants. Portée par les Centres Socio Culturels avec l'appui du Conservatoire du bocage Bressuirais cette «chorale» originale cherche à promouvoir le chant dans les relations parents-enfants. A côté de l'édition de plusieurs disques et ouvrages et la production de spectacles le groupe propose son intervention au sein des crèches, dans les RPE et dans les initiatives locales en direction des familles. Cette richesse locale est à encourager et pérenniser.

Le Conservatoire du Bocage Bressuirais s'est doté d'une compétence sur l'éveil musical qui est proposée aux acteurs locaux dans le cadre d'actions coconstruites pour répondre aux objectifs éducatifs de chacun et au cadre de l'action.

La coopération CTG sur la Petite Enfance est coanimée par les agents de l'agglo2b, la CAF et la MSA. Elle s'appuie ainsi sur les acteurs réunis dans des coopérations de proximité, sur le réseau des cinq Relais Petite Enfance, sur le réseau des acteurs de l'insertion, sur les réseaux émergeant des EAJE et des RSAI.

En résumé :

- Le réseau des cinq Relais Petite Enfance s'est inscrit dans une pratique de travail collectif qui a fait émerger un observatoire de la petite enfance, réalisé des actions de formation et de communication en direction des familles et des assistantes maternelles.
- Le programme conduit sur la santé environnementale en crèche a initié le réseau des EAJE soulevant un intérêt partagé à poursuivre l'échange de la pratique.
- Les enjeux d'accès aux modes de garde dans les parcours d'insertion des parents travaillés par les partenaires de l'insertion et de la petite enfance font émerger le besoin d'une coordination réunissant l'ensemble des acteurs concernés.
- La journée Petite Enfance du 17 mars 2025 en préparation du renouvellement de la CTG a réuni pour la première fois les Référents Santé Accueil Inclusif (RSAI) qui souhaitent poursuivre ce niveau d'échange.
- Les structures et professionnels sont ainsi engagés dans une démarche de qualité d'accueil notamment auprès des enfants en situation de handicap ou en cours de détection (formation, échanges en collectif..).

L'inscription du SPPE dans les statuts de la collectivité en 2025 vient consolider cette dynamique et conduit à développer les collaborations et les structurer dans chaque axe prioritaire.

PARENTALITÉ

Des familles plus « nombreuses » et moins monoparentales à accompagner et orienter

Le territoire est plutôt familial et compte 6 589 familles allocataires,

- La part de couples allocataires avec enfants est de 42,5 %
- La part de familles allocataires monoparentales de 12,5 %

Auquel s'ajoutent les familles relevant des régimes agricoles.

Le nombre de familles allocataires (0-25 ans) est en baisse entre 2018 et 2023 de -2%; moins que pour les Deux-Sèvres (-3%).

Les familles allocataires semblent se démarquer du niveau départemental sur deux points :

- La part de familles nombreuses allocataires parmi l'ensemble des familles allocataires est de 26% contre 20% pour les Deux-Sèvres
- Tandis que la part de familles allocataires monoparentales est de 22,7 % contre 29 % pour le Département. Toutefois le nombre de familles monoparentales s'accroît et tend à rejoindre les taux départementaux.

Ces réalités peuvent se différencier entre les bassins de proximité. Ainsi parmi les familles allocataires :

Année 2021	Argentonnais / Nueil-les-Aubiers	Bressuirais	Cerizéen	Mauléonais	Moncoutantais
Part des familles monoparentales	19 %	27%	22%	17%	22%
Part des familles nombreuses	30%	26%	24%	27%	25%

La présence de familles nombreuses peut impliquer des besoins en mode de garde plus complexes (accueil fratrie...) ou des besoins d'accompagnement à la parentalité notamment autour de la gestion des temps.

Une offre de service qui se déploie...

L'accueil de l'enfant s'inscrit dans un processus qui permet au parent de prendre confiance et à l'enfant d'appréhender un nouvel environnement.

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents espaces neutres, gratuits, inconditionnels et sans inscription peuvent constituer une étape vers l'accueil en collectif ou vers l'école.

4 Lieux d'accueil enfants parents sont présents sur le territoire sur 3 Bassins de proximité

- Bressuirais (Centre socioculturel de Bressuire et Familles Rurales de Chiché)
- Cerizéen (Centre socioculturel)
- Mauléonais (Centre socioculturel)

Un projet est en cours de réflexion sur le Bassin Argentonnais / Nueil-Les-Aubiers et sur le Moncoutantais afin de permettre aux familles d'avoir un accès aux services en proximité.

Les deux ludothèques du territoire à Bressuire et Nueil-Les-Aubiers sont également des lieux ressources pour les familles. Organisés autour d'activités ludiques, ce lieu d'accueil neutre permet aux familles d'appréhender des notions tels que le respect des règles, le vivre ensemble, la coopération tout en s'amusant. Les ludothèques sont ainsi vectrices de lien sociaux mais également d'appui à la parentalité et peuvent être des outils d'appui en déploiement de services aux familles.

Les enfants et leurs familles peuvent également être accompagnés sur des aspects plus spécifiques :

- 5 gestionnaires (CSC Mauléonais, Bressuire, Nueil-Les-Aubiers, Cerizéen et le Club Argentonnais) portent ainsi des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

- Les familles plus fragiles financièrement peuvent être appuyées pour partir en vacances grâce à un accompagnement et des aides spécifiques centralisées par l'Agglomération

L'association Intermèdes intervient auprès des familles du bocage Bressuirais :

- Pour de la médiation familiale,
- Met en place un espace rencontre afin de conserver le lien parents-enfants dans un endroit neutre et accompagnées,
- Propose des temps de conseil conjugal et familial ainsi qu'un service de thérapie familiale,
- Anime un lieu d'écoute, d'accompagnement et d'orientation (accueil gratuit et anonyme, pour les personnes en situation de violence au sein du couple ou qui en craignent l'émergence)

Le futur Espace Simone Viel à Bressuire, regroupant des associations caritatives, Intermède, des organismes sociaux (CAF CARSAT) ; des services publics (CCAS, France service) et une épicerie solidaire sera un lieu partagé dédié à l'accompagnement social et à la solidarité. Ce pôle offrira un cadre accessible et convivial pouvant faire émerger des projets communs autour de la parentalité et favoriser un parcours pour les familles (complémentarité des services), comme cela existe déjà dans d'autres Bassins de proximité

L'association A Petit Pas s'est créée en novembre 2022 avec un objectif de prévention précoce et de promotion de la santé. En 2023, elle déploie son action de soutien à la parentalité dans le territoire passant par :

- Des actions de soutien à la parentalité en direction des familles (séance collective ou familiale),
- Des actions événementielles (festival de la lecture comme support de communication, semaine petite enfance...),
- Des appuis aux structures du bocage bressuirais dans leurs projets de soutien à la parentalité avec la mise en œuvre de séances parents-enfants (crèche, associations...) et un appui de la structuration du réseau parentalité portée sur Bressuire « Parentalité et familles».

Au niveau local de nombreuses actions sont mises en place tels que :

- Le Programme de soutien aux familles et à la Parentalité (PFSP) à Bressuire,
- Un café famille sur le Cerizéen,
- Une semaine petite enfance sur l'Argentonnais et Nueil-Les-Aubiers,
- Des ateliers Burn out grand parentale sur le Mauléonais
- Des portes ouvertes des accueils de loisirs (demi-journée ou soirée)
- Globalement des temps festifs au sein des structures notamment accueil de loisirs et des temps d'animation au sein des communes (soirée...)

→ Les actions et dispositifs de soutien à la parentalité se maillent mais pourraient continuer à se renforcer et se déployer pour toucher les familles.

... Des acteurs en appui et en observation...

Les **Relais Petite Enfance** sont des acteurs ressources à la croisée de la petite enfance et de la parentalité. En effet, lors de l'entretien avec les familles, le relais va accompagner cette dernière dans l'ensemble de sa situation (besoin mode de garde, information sur les droits...) et pouvoir repérer notamment certains besoins (soutien à la parentalité...). Le relais va ainsi pouvoir proposer des actions concrètes pour lever des freins (visite de crèches pour ancrer un projet d'accueil, orientation en LAEP pour travailler la séparation...). Ces différentes possibilités nécessitent que les RPE soient bien repérés par les acteurs socioprofessionnels,

éducatifs ou encore de santé et qu'ils puissent accompagner les familles (parfois physiquement) vers ce dispositif.

Les travailleurs sociaux de la CAF et de la MSA sont également des acteurs relais qui accompagnent les familles allocataires.

- 148 interventions sociales et 2 temps de réunions collectives autour du deuil ont ainsi été réalisés par l'assistante sociale de la Caf en 2024. Elle peut repérer et orienter les familles dans leurs besoins et construit également une thématique de réunion collective en relation avec des problématiques communes recueillies auprès des familles. Les temps collectifs s'adaptent ainsi au plus près des besoins du territoire. Elle participe également aux réseaux thématiques ou coordination sociale, au regard des partenariats en œuvre sur le territoire, favorisant une approche globale, transversale et une réponse adaptée et complémentaire entre l'ensemble des acteurs du territoire.
- La MSA réalise des entretiens avec les parents pour faciliter l'accès aux droits et aux services, avant une naissance, ou à l'occasion d'une séparation ou d'un décès

Les autres **acteurs institutionnels (assistantes sociales départementales généralistes ou en PMI, ...)** sont également ressources dans le repérage des besoins et problématiques de familles.

Les 5 **référentes familles** des centres sociaux du territoire vont elles aussi accompagner les familles et proposer des actions collectives

Les professionnels de l'accueil d'enfants, quel que soient les temps d'accueil et l'âge des enfants, sont également acteurs de l'observation et de l'écoute des familles aussi bien sur les temps d'accueil des enfants que lors des temps festifs organisés.

Enfin, certains acteurs de territoires (actions sportive, culturelle...) peuvent également mettre en lien et orienter les familles.

....Qui ont besoin de s'articuler et d'être outillés

Cet état des lieux donne à voir comment une multiplicité d'acteurs peut venir en appui des familles à différents niveaux (repérer des situations, orienter, accompagner...) mais nécessite une coordination et de l'outillage notamment pour des professionnels qui ne se sentent pas toujours légitimes ou légitimés du fait que la parentalité n'est pas leur cœur de métier.

Afin d'accompagner les familles, les acteurs ont mis en place des actions ou ressources (exemple coordination petite enfance -parentalité ou réseau parentalité local) mais font remonter que même si des difficultés sont observées (écran ; alimentation, respect des règles...) les parents ne semblent pas toujours présents et impliqués sur les actions proposées.

La mise en place de temps d'échanges et de partage et de temps de coopération permettraient :

- De travailler sur des sujets transversaux (tout public/tout âge) tels que les violences intrafamiliales ou le burn-out parental
- D'équiper et de pourvoir aux besoins des acteurs aussi bien sur les modalités d'actions (actions mobilisatrices, communiquer sans jugement, différentes formes de soutien à la parentalité [espace ressource, webconférence...] ...), qu'en ressources et outils (animation autour du jeu, grille de lecture/ repérage de situation...).

Ce travail de coopération pourrait ainsi être pensé au sens large en associant l'ensemble des acteurs ressources.

Des familles à accompagner dans leurs spécificités et leurs situations

Les acteurs font le constat de familles pouvant être «sur-sollicités» et notamment mises en tension par les « attentes » qu'elles se mettent et les injonctions qu'elles peuvent recevoir.

Les parents peuvent aujourd'hui manquer de confiance et sont parfois pris dans un temps de vie complexe entre vie familiale et vie professionnelle avec un soutien familial parfois plus éloigné. Des situations conflictuelles peuvent alors paraître ainsi que du burn-out parental.

Un autre besoin relevé par les acteurs est ainsi de pouvoir agir en amont et en prévention des situations. L'acquisition des capacités d'écoute et d'analyse aux situations de violence intra familiales s'accompagnerait alors de la mise en place d'actions de prévention sur le burn out parental.

Toutefois cet accompagnement doit aussi s'inscrire dans une parentalité interculturelle notamment sur le Bassin de vie Bressuirais. Cette notion doit en effet être prise en compte pour être à l'écoute et ne pas créer d'incompréhension entre la famille, l'enfant et les professionnels.

Les objectifs sont ainsi :

- De créer du lien dans la cellule familiale,
- Mieux vivre ensemble à la maison (place des écrans, réseaux sociaux),
- Mieux comprendre le développement de l'enfant et ses besoins (le sommeil, l'alimentation),
- Renforcer la confiance en soi dans sa place de parent (des parents perdus, sous pression, en souffrance entre le travail et le rôle de parent).

En résumé

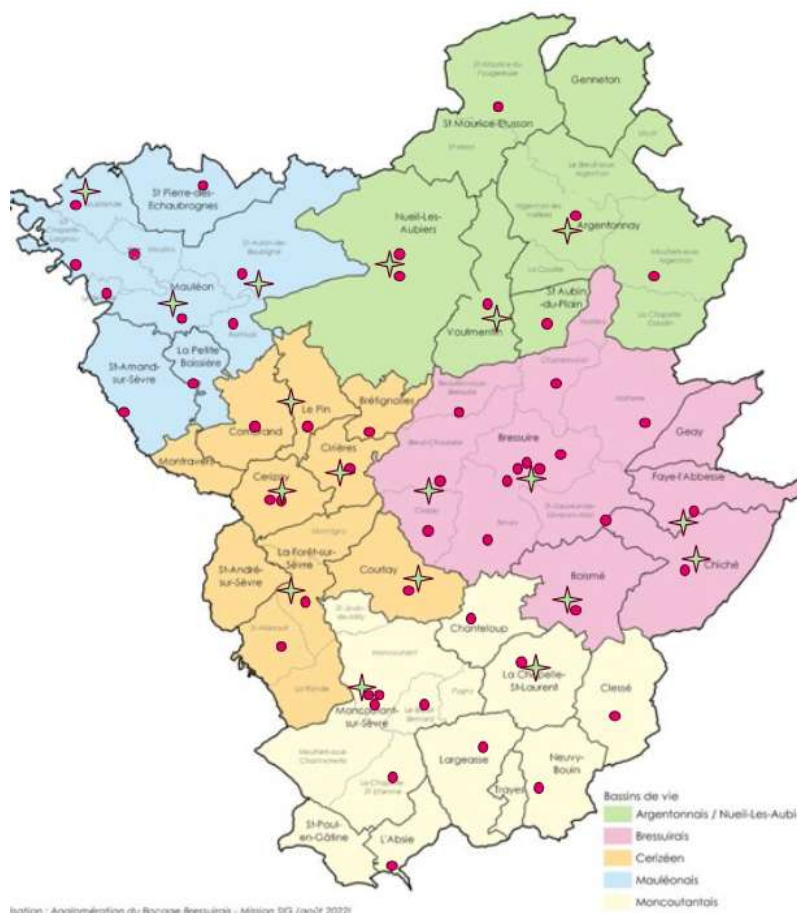
- Une offre de service structurée dont le déploiement se poursuit avec la réflexion de nouveaux équipements et actions
- Des actions mises en place en proximité mais également pensées à l'échelle intercommunale
- Des acteurs qui travaillent ensemble et ont besoin de renforcer la coordination et une co-construction du soutien à la parentalité

ENFANCE

Une offre enfance diversifiée pour un public en évolution

La population des 3-5 ans est en diminution entre 2015 et 2021 : -12 %. Celle des 6-10 ans est relativement stable avec +0,9 %. La tendance à la baisse devrait s'accroître du fait de la baisse de natalité. Toutefois l'impact sur la fréquentation est différencié selon le type d'accueil.

Carte de l'offre d'accueil périscolaire



- La fréquentation des accueils de loisirs périscolaires est en baisse de 4 % entre 2023 et 2024 sauf pour le bassin de proximité Argentonnais / Nueil-les-Aubiers. En 2024 l'accueil périscolaire représente plus d'un million d'heures d'accueil. Les structures sont gérées par 8 communes et 21 associations (septembre 2025).

- A l'inverse l'accueil de loisirs extrascolaires (vacances) est en hausse de fréquentation de 4 %; pour un total de plus de 300 000 heures. 13 associations et l'Agglomération gèrent les accueils (en septembre 2025)

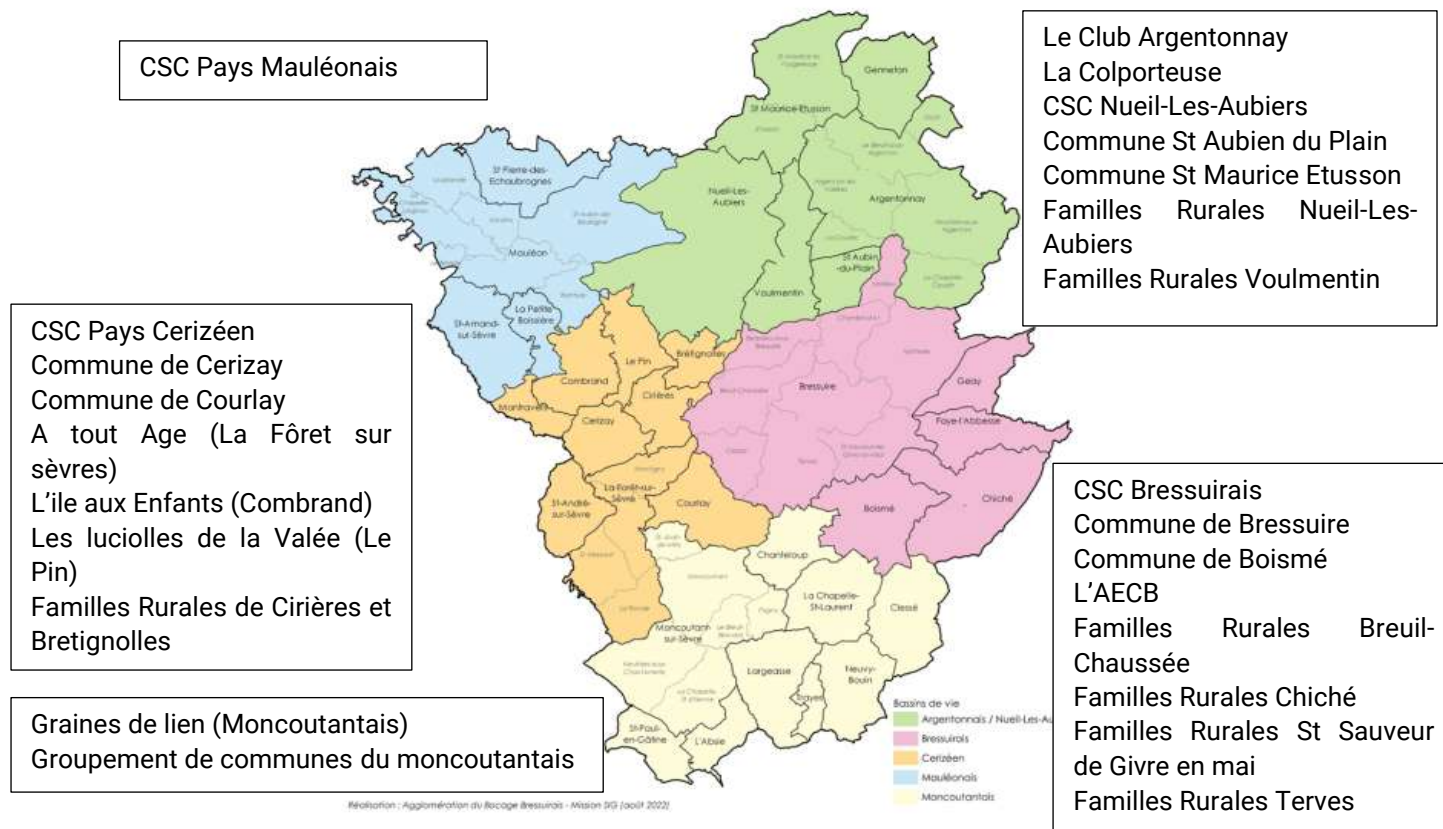
- Enfin les accueils ados, gérés par 6 associations, qui ont eu une activité de 35 000 heures en 2024, voient leur activité pouvant fluctuer (baisse dans le Cerizéen et le Mauléonais). Cela peut être lié à

l'ouverture de nouveaux services qui se structurent sur les Bassins de proximité alentours.

→ L'offre de service doit ainsi être projetée en veillant à la complémentarité des accueils et le maillage du territoire permettant d'adapter ou pérenniser les équipements au regard des évolutions de la fréquentation et des effectifs.

→ Ces évolutions peuvent fragiliser les gestionnaires. Aussi les signataires de la CTG cherchent ensemble à prévenir les risques de fragilité et assurer un accueil adapté et pérenne. En s'appuyant sur les indicateurs mis en place par la CAF et l'Agglo2b des accompagnements peuvent être proposés au travers de comités de suivi ou comité des financeurs tels qu'ils ont pu se déployer sur la première CTG. Cet accompagnement concerne l'ensemble des équipements enfance, petite enfance et jeunesse.

Une diversité de gestion de l'offre de service enfance



Des professionnels au cœur du parcours éducatif des enfants....

Les professionnels de l'enfance sont à l'articulation entre les différents temps de l'enfant (périscolaire, vacances, loisirs) et sont ainsi relais des enjeux et problématiques que ces derniers ou leurs familles peuvent rencontrer.

La mise en place des projets éducatifs de territoires (PEDT) permet de travailler la coopération entre les acteurs en interactions avec les enfants. Ces instances permettent ainsi de s'inscrire dans une complémentarité d'actions mais également de pouvoir échanger et s'alerter sur des situations observées par les professionnels en contact des enfants et de leurs familles.

En 2022, l'évaluation et définition partagé du Projet Éducatif Global de Territoire (PEGT) a permis de réunir plus de 50 acteurs (élus, gestionnaires, animateurs...). À l'échelle locale, des dynamiques de co-construction des PEDT sont ainsi mises en place sur les territoires de Bressuire, du Cerizéen et du Mauléonais...

→ Cette continuité éducative est indispensable à poursuivre et renforcer.

Ce travail collaboratif est important pour penser l'offre de service mais également pouvoir accompagner l'enfant dans sa globalité incluant également sa famille.

Il s'accompagne également d'un besoin d'outillage, car les professionnels font remonter le besoin d'être consolidés et moins isolés dans une relation qualifiée parfois de difficile dans laquelle leur légitimité éducative et leur responsabilité n'est pas toujours reconnue.

... avec des besoins d'outillage

Des groupes de travail notamment sur le numérique ont ainsi permis de mettre en place des outils communs et de partager des pratiques. Des réunions enfance par Bassin de proximité sont également organisées toutefois des besoins continuent à être évoqués en termes de :

- Formation et sensibilisation notamment sur la santé mentale, harcèlement, communication non violente, numérique ...
- D'information, pour savoir comment accompagner et vers qui orienter notamment concernant les aides financières pour les familles.
- D'outillage au travers la structuration de réseaux locaux et intercommunaux permettant des échanges de pratiques, d'expériences et d'outils

L'Ecole de Découverte des Sports, pendant cette dernière CTG, a abouti à une couverture géographique complète du territoire en lançant une offre sur le Bressuirais depuis 2024. Au-delà de l'offre faite aux enfants d'une découverte du corps, de ses capacités, d'activités physiques et de disciplines diverses l'EDS a développé une forte compétence très outillée sur l'accueil d'enfants aux besoins spécifiques. C'est un acteur sur lequel chacun des acteurs de la CTG peut compter aujourd'hui dans le conseil et l'accompagnement des professionnels.

Plus globalement le renouvellement du projet CTG a été l'occasion de se questionner sur l'intérêt de la mutualisation, des échanges de savoir-faire par des acteurs déjà présents sur le territoire (sensibilisation environnement par la Colporteuse, Cyber-harcèlement par les promeneurs du Net référencé, animation d'un jeu de société par Dé en Bulles...)

→ Un des enjeux est ainsi la structuration de réseaux pour permettre de renforcer la coopération existante.

En résumé

- Des espaces de coopération sont mis en place sur les territoires de proximité (Pedt..)
- Le groupe de travail sur les outils numériques provient de ces dynamiques et offre une boîte à outils précieuses dont certains sont encore à développer au service des animateurs
- Les enjeux partagés de l'accueil des enfants en situation de handicap et de l'accompagnement des parents ont fait émerger une offre de formation des animateurs et donné une dimension « Bocage » à la coordination initiée dans le Mauléonais.
- L'Agglo2b a développé une ressource technique qui permet aujourd'hui de partager le même outil logiciel entre les gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs et un même portail famille.
- Les dispositifs d'accès aux vacances (colos apprenantes, pass colo...) sont coordonnés à l'échelle de l'agglo2b.
- La fréquentation et la population en pleine évolution implique d'accompagner l'offre de service existante.

Le réseau des 30 acteurs, collectivités et associations, et de près de 300 professionnels qui accueillent les enfants s'anime dans une complémentarité d'échelles avec l'échelle des bassins de vie où chaque coopérateur tisse les liens et coconstruit les actions collectives.

ADOLESCENCE- JEUNESSE

Une cohorte de jeunes qui arrive, moins de jeunes adultes et d'enfants



21 501 jeunes de moins de 25 ans sont présents sur le territoire dont :

-> 7 253 qui ont entre 11 et 17 révolus

-> 4 397 qui ont entre 18 et 24 ans révolus

Le territoire est aujourd'hui pris entre deux dynamiques pour la jeunesse :

- Une évolution de +8,2 % des 11-17 ans entre 2015 et 2021
- La part des 18-24 ans baisse de 2,30 % entre 2015 et 2021
- La part des 6-11 ans en baisse de 5,30 %

Même si la baisse des enfants (6-11 ans) et plus globalement des 3-17 ans est moins élevée que pour le département : 1,39 % contre 4,11 % , le territoire doit répondre au besoin présent pour ce public en nombre tout en commençant à projeter la baisse de public à venir.

La présence des jeunes se différencie selon les bassins de proximité

	Nombre 11-17 ans	Nombre 18-24 ans
Bassin Nueil les aubiers Argentonnay	1 237	606
dans le Bassin Mauléonais	1 359	758
Bassin Cerizéen	1 379	737
Bassin Moncoutantais	1 131	624
Bassin Bressuirais	2 147	1 672

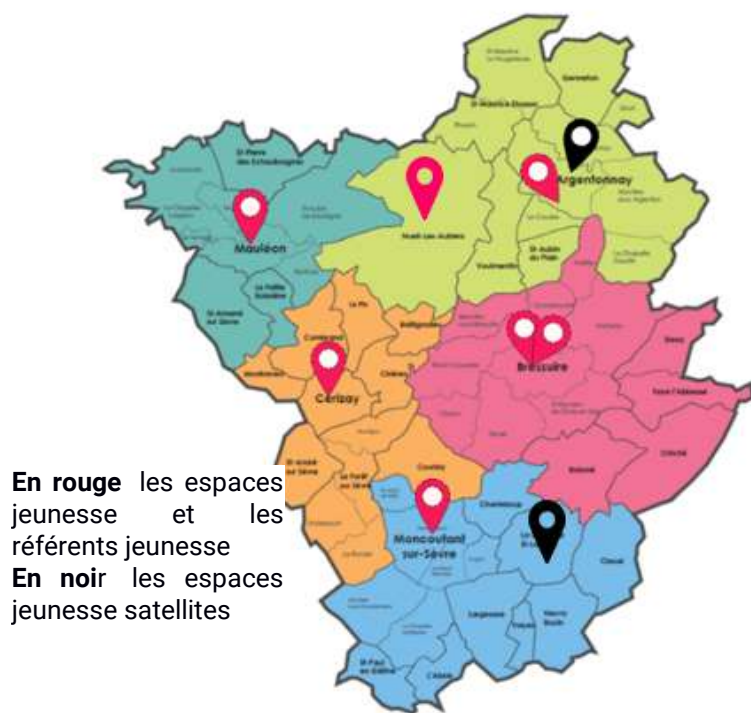
Une offre de service dynamique appuyée par un projet territorial ancré

La temporalité voulue de faire coïncider le renouvellement de la CTG avec l'évaluation de la politique Jeunesse conduite depuis 2018 par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais permet de s'appuyer sur un processus articulant Bilan / Diagnostic et Projet.

- Le bilan des structures d'animation jeunesse s'appuie sur plusieurs dizaines d'années d'expériences locales et fait apparaître les pratiques professionnelles des animateurs référents jeunesse d'aujourd'hui marquées par la diversité des réseaux à activer et des espaces et actions à animer pour écouter, accompagner, soutenir les jeunes et leurs collectifs.
- Le diagnostic a déroulé des méthodes complémentaires : une enquête auprès des jeunes a suscité 314 réponses, 67 élus ont complété le questionnaire qui leur était adressé, des ateliers et consultations au fil du temps ont permis l'expression de 1077 participants.
- Le projet s'est construit dans 6 rencontres locales, des échanges entre partenaires, les journées CTG et la commission jeunesse.

Les animateurs référents Jeunesse (ARJ) et les espaces jeunes.

Le maillage des Animateurs Référents Jeunesse et les espaces jeunes



En rouge les espaces jeunes et les référents jeunesse
En noir les espaces jeunes satellites

Les fonctions et espaces bénéficient du label info jeune commun au bocage bressuirais.

Le financement structurel de l'Agglo2b se déploie sur chaque bassin de proximité et s'articule à la prestation de service jeunesse (CAF) qui concerne en 2025, 10,7 ETP répartis sur chaque site.

Chaque année les ARJ accompagnent en moyenne 2 500 jeunes dans les espaces jeunesse, dans leurs projets collectifs, au travers d'actions diverses et dans les foyers de jeunes (mauléonais et moncoutantais).

Les ARJ sont présents dans les établissements scolaires (Collèges, MFR, Lycées) dans une relation régulière dans leur cadre scolaire.

Une CJM identifiée par les jeunes et investie par les acteurs

Située sur un emplacement stratégique, au croisement des mobilités des jeunes, dotée d'un espace ouvert et accueillant aux portes d'entrées multiples et d'une animation proactive, la CJM a connu rapidement une fréquentation importante ce qui représente 71 395 passages depuis l'ouverture du lieu. On estime que plus de 6 000 jeunes différents sont passés par la CJM.

L'accueil permanent réalisé par les structures résidentes et en particulier les animateurs référents jeunesse de l'Agglo2b, la Mission locale / Maison de l'emploi et Unicité (services civiques) s'accompagne d'une multiplicité d'événements qui ont mobilisé plus de 50 organisations différentes du monde la santé, de l'éducation populaire, de l'emploi, de la formation de la mobilité (...).

Ainsi la complémentarité attendue de ce maillage d'animation jeunesse entre des professionnels répartis sur chaque bassin de proximité et un équipement central aux compétences diversifiées constitue une structure territoriale efficace en particulier par ce qu'elle est investie par les jeunes et les organisations qui les accompagnent. Le pilotage de ces articulations spatiales et partenariales est assuré par un poste de chargé de coopération thématique Jeunesse.

La structuration récente d'une offre généralisée d'accès aux loisirs des adolescents

En parallèle de l'action des Animateurs Référents jeunesse une offre d'accès aux loisirs s'est structurée dans chaque bassin de proximité avec des modalités d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui articulent offre d'accueil fixe et séjours et s'inscrivent dans le prolongement des ALSH proposés aux enfants.

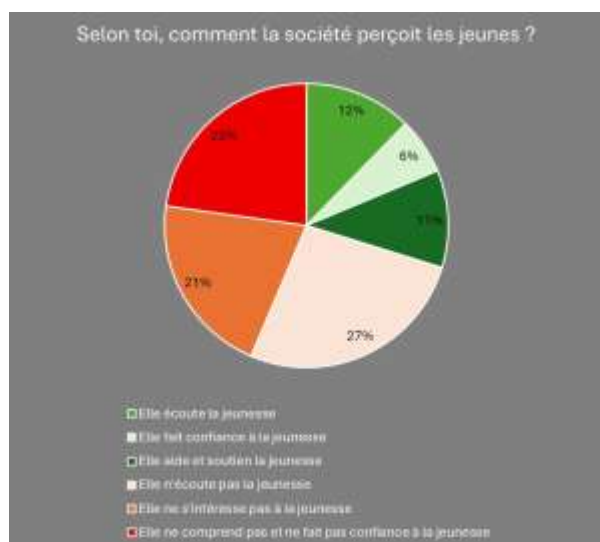
700 jeunes, pour la plupart de 11 à 14 ans, sont ainsi accueillis en 2024.

Cette offre ancienne dans le Mauléonais s'est structurée pendant cette dernière CTG dans le Cerizéen.

L'offre organisée par l'Agglo2b jusqu'en 2023 pour les familles du Moncoutantais et du Bressuirais a été transférée en 2024 à l'association Graines de Liens dans le Moncoutantais et le CSC de Bressuire dans le Bressuirais.

Dans l'Argentonnais et Nueil-Les-Aubiers, la Colporteuse et le CSC de Nueil-Les-Aubiers se sont réunis pour proposer une offre commune en 2024.

Le retour des besoins : consultation des jeunes, des élus et techniciens



24% des jeunes ayant répondu à l'enquête, ont une vision plutôt positive de la perception de la jeunesse par leur société. En revanche 28% pense que la société n'écoute pas la jeunesse et 47% ont une vision plutôt négative.

À noter que près de la moitié des jeunes (47%) estiment que la situation des jeunes s'est plutôt améliorée ces dernières années. Il n'en reste pas moins qu'un quart des jeunes disent se sentir « plutôt mal » voire « pas bien du tout ». Ces chiffres rejoignent ceux de l'enquête nationale sur la santé mentale et bien être des adolescents menée en 2024 par santé publique France (EnCLASS).

Les préoccupations des jeunes	Des pistes citées pour les aider à aller mieux
École et études : c'est le facteur le plus cité, avec une forte pression liée aux cours, examens, orientation et rythme scolaire.	Relations sociales : famille, amis, partenaires – un pilier fondamental du bien-être.
Gestion des émotions : dépression, hypersensibilité, pensées négatives...	Loisirs et divertissements : jeux vidéo, fêtes, sorties, activités créatives.
Actualité et société : contexte géopolitique, environnemental et politique anxiogène	Musique et expression artistique : écouter, chanter, danser, créer.
Surcharge mentale et stress : imprévus, fatigue, routine, solitude.	Sport et activité physique : pour se défouler, se recentrer, se dépasser.
Relations familiales : conflits, séparation, pression parentale.	Travail et études : source de structure, de valorisation ou d'évasion.
Incertitude et échec : peur de l'échec, doutes sur soi et son avenir	Nature et animaux : lien fort avec la campagne, les animaux, la ferme.
Conditions matérielles : manque d'argent, difficultés de mobilité, préoccupations corporelles. Relations sociales : conflits, manque de soutien, isolement.	Introspection et bien-être : solitude choisie, discussions profondes, thérapies...
Violence et insécurité : sentiment d'insécurité, rejet, agressivité perçue dans la société	

Dans les enquêtes, les élus témoignent prioritairement de la nécessité de renforcer les liens humains, de développer une offre diversifiée (Culture, sport, loisirs, espaces de rencontre...),

d'appuyer le cadre familial, de permettre l'implication dans la vie locale et d'aider à lever les peurs individuelles

Constats partagés entre les acteurs du territoire

« animateurs référents jeunesse », élus, établissements scolaires, associations, acteurs du sport, de la culture, du logement, se sont réunis localement pour constater les ressources de chaque territoire,

S'appropriant les enquêtes menées les acteurs identifient le sens des actions à mener :

- Considérer les jeunes comme acteurs à part entière, aménager les conditions de leur participation et faire avec eux.
- Animer les espaces permettant d'impliquer les jeunes, de les écouter, de les valoriser.
- Avancer avec eux sur les sujets de vie affective et de vie numérique
- Favoriser la création artistique et les rassemblements de pratiques collectives
- Considérer la pratique sportive comme un vecteur de lien social et une ressource de santé
- Améliorer les mobilités des jeunes et les solutions diversifiées d'habitat
- Informer les jeunes et leurs parents sur les outils de politique jeunesse et communiquer

Ainsi les finalités identifiées en 2018 sont aujourd'hui confirmées dans deux axes transversaux :

- Favoriser l'implication et l'engagement des jeunes
- Faciliter l'autonomie des jeunes

En résumé

Cette thématique est animée par les agents de l'agglo2b

- La Politique jeunesse de la CA2b lancée en 2018 s'appuie sur un réseau d'acteurs réunis depuis 2013 autour d'un projet commun autour de la jeunesse.
- Le maillage d'animateurs référents jeunesse dans chaque bassin de proximité est conforté par la convergence des soutiens de la collectivité et de la CAF (PSJ).
- L'info jeunes, les outils d'aide aux projets (Micro-Projets) se déploient sur l'ensemble du territoire.
- La Cité de la Jeunesse et des Métiers a ouvert en septembre 2021 et montre depuis une forte attractivité enrichie par la diversité des acteurs résidents et les manifestations qui s'y déroulent ouvrant des fenêtres variées pour répondre aux attentes des jeunes.

La Politique jeunesse de l'Agglo2b en renouvellement sur la même temporalité que la CTG est co-construite et se déploie dans une complémentarité d'échelles d'action mais aussi la complémentarité des réponses et des compétences au bénéfice des jeunes et avec eux.

Elle confirme des finalités partagées : Soutenir l'implication et favoriser l'autonomie des jeunes.

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Une animation locale maillée sur l'ensemble des Bassins de proximité.

Le territoire de l'Agglo2B est plutôt bien doté en équipement d'animation de la vie locale. Chaque Bassin de proximité est ainsi doté d'un équipement d'animation de la vie locale en 2025:

- **Mauléonais** : 1 centre socioculturel, 1 Espace de vie sociale et 1 Espace itinérant
- **Cerizéen** : 1 centre socioculturel
- **Moncoutantais** : 1 Espace de vie Sociale
- **Bressuirais** : 1 centre socioculturel à Bressuire et 1 Espace de vie sociale à Chiché
- **Argentonnais / Nueil-Les-Aubiers** : 1 centre socioculturel à Nueil-Les-Aubiers et 1 centre socioculturel sur l'Argentonnais.

Les centres sociaux sont tous dotés de la référence famille.

L'espace de vie sociale Graines de liens (Moncoutantais) a choisi de se doter d'une mission de coordination famille également chargée de coopération CTG.

Une coordination sociale est installée sur presque la quasi-totalité des structures ou sont en cours de création. Cette coordination sociale permet de réunir les acteurs sociaux et d'évoquer la situation du territoire pour un regard croisé, partagé et une action complémentaire.

Des permanences des acteurs institutionnels et/ou locaux sont organisés dans plusieurs des centres présents sur le territoire favorisant l'interconnaissance et les partenariats.

Les centres socioculturels se réunissent en réseau pour partager leur quotidien et sont appuyés par la fédération des centres sociaux au niveau Départemental.

Certains centres sont dotés de projets spécifiques liés à leur histoire (ex *la Colporteuse* « *Ecole de la transition écologique* ») ou la spécificité du territoire (ex *CSC Bressuire implanté en QPV*) mais des enjeux restent transversaux à tous les territoires notamment :

- Lutter contre l'isolement
- Rendre lisible et visible l'ensemble du projet de la structure en lien avec les projets des territoires
- Favoriser le pouvoir d'agir et faire émerger l'engagement de tous

... mobilisatrice des habitants

Les structures d'animation de la vie sociale accompagnent ainsi les familles et habitants dans leurs idées et projets et mettent en place des projets sociaux pour répondre aux besoins repérés sur le territoire.

Ils sont donc un relais et un passeur indispensable :

- Pour recueillir les besoins des habitants et des familles ou d'un public spécifique,
- Pour les mobiliser et les impliquer dans les projets aussi bien locaux qu'intercommunaux

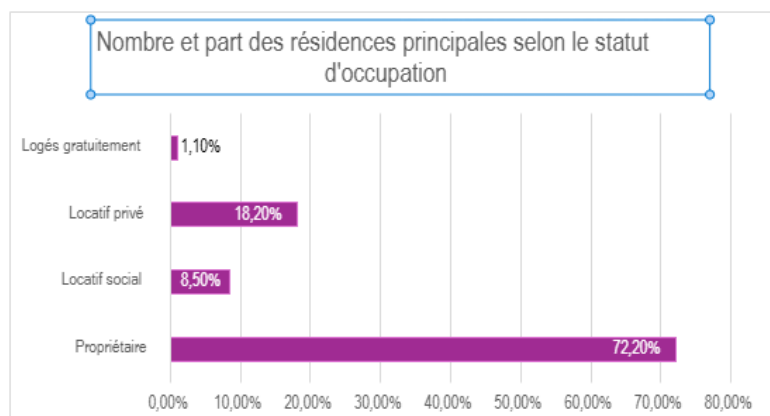
La place des habitants dans le projet et les actions mises en œuvre peut ainsi être favorisée par la présence de ces équipements d'animation de la vie sociale.

À noter la présence de 2 ludothèques à Bressuire et Nueil-Les-Aubiers qui par leur ouverture tout public en proposant des activités ludiques, sont également vecteurs de liens sociaux

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Une offre de logements locatifs à développer

Il y a 35 657 logements sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais dont 89 % correspondent à des résidences principales.



3 794 foyers allocataires bénéficient d'une aide personnelle au logement dont 5 % ont un statut « étudiant ».

Les allocataires percevant une aide au logement représente ainsi 31,7 % des allocataires Caf.

Parmi les résidences principales : 72,2 % sont propriétaires, 18,20 % dans le parc locatif privé et 8,5 % dans le parc locatif social,

La part de logement sociaux est peu élevée et se concentre plutôt en milieu urbain. Plus de la moitié des logements a plus de 30 ans Ce phénomène est accentué sur la ville de Bressuire avec plus de 2/3 des logements.

Toutefois en 2021, le territoire a relancé la production locative dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) permettant aujourd'hui de voir les premières livraisons de logements. Ainsi entre 2020 et 2025 près de 700 nouveaux logements locatifs sociaux ont été programmés avec une mise en service qui s'échelonne de 2024 à 2028.

L'intercommunalité s'engage ainsi dans le PLH autour de 5 grandes orientations

- Développer une offre de logements calibrée sur des territoires différenciés et l'orienter vers la réhabilitation de l'existant,
- Poursuivre les actions et démarches visant l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs et amplifier les interventions sur le parc ancien,
- Maîtriser la consommation foncière et renouveler les modes de fabrication de l'habitat,
- Mieux répondre aux besoins spécifiques des populations,
- Organiser le suivi et l'animation de la politique de l'habitat.

Ces nouveaux logements devraient répondre en partie aux besoins des habitants mais restent insuffisants au regard de la tension locative qui s'accroît.

Une action spécifique de réhabilitation et d'amélioration du cadre de vie sur le quartier « Valette » implanté en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).

L'intercommunalité a également participé au déploiement d'une offre de logement spécifiques pour des « publics cibles » :

- Des logements dits adaptés autour de la question de l'Autonomie, de l'accueil inclusif, de l'accompagnement social et de l'accueil de réfugiés en complémentarité de ceux existantes (exemple Bressuire..).
- Une réorganisation et un déploiement de l'offre d'hébergement des jeunes avec 4 résidences habitat jeunes gérées par l'association Pass'haj, répartis sur le territoire avec un total de 77 places en 2025.

Une optimisation du parc existant à poursuivre avec des modèles agiles à penser

Adéquation entre catégorie de logements et nombre de personnes occupantes

- Le surpeuplement des logements qui avait été constaté par Deux-Sèvres Habitat semble s'améliorer, à minima pour les situations suivies par la Caf (3 dossiers contre 9). Le travail de coopération semble avoir permis d'accompagner les situations mais la vigilance est à maintenir pour prévenir ces situations.
- À l'inverse la sous-occupation est aussi un enjeu. L'indice de « sous-occupation très accentué » était ainsi de 40,7 contre 38,5 % au niveau des Deux-Sèvres et 24,5 % au niveau de la France.
- En outre en 2022, selon l'INSEE, les résidences principales comptaient pour plus de la moitié des logements (54,8%) 5 pièces ou plus, le nombre de pièces moyennes des résidences principales étaient de 4,9 pour une maison et 2,7 pour un appartement. Les logements peuvent ainsi être non adaptés à la population qui l'occupe. Une des opportunités serait alors de travailler sur de la location chez l'habitant ou de l'habitat partagé afin de favoriser l'offre de logement. Le travail avec les propriétaires de logement trop grand permettrait alors d'optimiser le parc existant notamment pour l'accès au logement des jeunes.

Des logements rénovés et accompagnés

Un travail sur les logements vacants a également été initié afin de pouvoir remettre sur le marché une offre déjà existante passant notamment par la rénovation des logements et du cadre de vie.

L'agglomération est déjà pleinement engagée dans une démarche de rénovation et plus globalement d'amélioration et de détection de problématiques sur le parc existant avec:

- La mise en œuvre d'un espace Conseil France Renov permet d'accompagner les propriétaires ou futurs propriétaires dans leurs démarches.
- La mise en place de programmes avec l'Anah (OPAH RU, POG...) permettant d'apporter appuis techniques et financiers pour l'amélioration de logement et lutter notamment contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.
- Une animation d'un comité local de lutte contre l'habitat indigne mobilisant partenaires et communes autour de la lutte contre l'habitat dégradé et indigne, dans le cadre de l'OPAH RU/PIG.

La Caf de son côté met en place depuis janvier 2025 un accompagnement des impayés de loyers dans le cadre de son accompagnement social.

Des acteurs à informer et mobiliser

La question de l'habitat peut se penser à différents échelles avec des acteurs pouvant repérer des situations par l'accueil et l'accompagnement des familles notamment. La problématique de l'habitat peut ainsi s'observer en accompagnant un enfant qui n'a pas d'espace de travail dans un logement « surpeuplé ».

La méconnaissance des dispositifs et des ressources par les acteurs qui accompagnent des familles et des habitants est également un enjeu.

Une interconnaissance et un partage des observations pourraient ainsi favoriser les démarches déjà existantes en faisant de la thématique du logement un enjeu partagé.

ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES

Un réseau d'acteurs et des outils au service des familles et des habitants

Un réseau de France Service maille le territoire du Bocage Bressuirais et offre un service d'accompagnement en proximité pour les familles et les habitants :

- France service de Bressuire
- France service Mauléon
- France service Nueil-Les-Aubiers et France service Argentonny
- France service Cerizay
- France service Moncoutant Sur Sèvre, France service sur Largeasse et France service la Poste à l'Absie

Ces professionnels sont accompagnés et formés pour pouvoir répondre aux besoins.

À cette offre d'accompagnement s'ajoute les points numériques Caf et les antennes de la Caf et de la Msa à Bressuire.

Le Fab Lab sur le territoire Mauléonais joue un rôle local mais aussi dans l'accompagnement des acteurs du bocage de la CTG sur les enjeux et les outils numériques.

Les coordinations sociales mise en place par la plupart des centres sociaux du territoire et la démarche de la coordinatrice famille de l'EVS de Graines de liens permet également de penser un accompagnement global et de favoriser l'accès aux droits.

Les travailleurs sociaux de la Caf et de la Msa constituent pour l'ensemble des familles du territoire, un levier complémentaire au versement des prestations et aux équipements qu'ils financent. Cet accompagnement social vise à favoriser l'autonomie des personnes, renforcer les liens sociaux et prévenir les situations d'exclusion. Les travailleurs sociaux Caf et Msa du territoire conseillent et accompagnent dans l'accès aux droits sociaux et l'offre de services de la Caf ou de la Msa, et oriente vers d'autres services complémentaires à son accompagnement.

Les familles quant à elles ont eu accès à des ateliers numériques notamment pour pouvoir utiliser le portail famille.

En effet, l'agglomération2B a déployé un logiciel partagé et harmonisé incluant un portail famille Cette mutualisation apporte un service technique, une capacité à former et accompagner les gestionnaires et à s'entraider. Elle est aussi l'occasion de s'interroger sur l'accompagnement des familles et de mettre en place les démarches qui permettent l'accès aux services des plus éloignés des outils.

Des actions locales peuvent également être mise en place tel que le déploiement d'« infodroit » sur le quartier prioritaire Valette à Bressuire.

Le projet d'Espace partagé Simone Veil, entre acteurs de la solidarité, de l'accompagnement social et de la parentalité sera également en appui pour favoriser l'accès aux droits sur Bressuire, à l'aune de ce qui est déjà organisé sur d'autres territoires.

Une baisse de bénéficiaire du RSA, une forte hausse des bénéficiaires de la prime d'activité

Le nombre de foyers Caf bénéficiaires du RSA a baissé de 10,49 %,

En revanche, les bénéficiaires de la prime d'activité sont en forte progression avec une évolution de + 61,21 % entre 2021 et 2024. Ce point s'explique notamment par une coopération entre le territoire et les services de la Caf et de la Msa pour travailler sur la question du non-recours et ainsi permettre aux habitants et familles d'avoir accès à leur droit posant un effet de rattrapage.

Un accompagnement adapté en fonction des publics

Du fait de la présence de populations étrangères, la question de la barrière de langue peut influencer sur l'accompagnement à mettre en œuvre.

Le réseau des acteurs est alors une plus-value pour accompagner les familles et habitants du territoire.

INSERTION, AUTONOMIE ET INCLUSION HANDICAP

Une agglomération au service de l'accueil inclusif

L'accueil inclusif est un enjeu fort pour le territoire du Bocage Bressuirais et ce pour tous les âges de la vie des enfants.

La question de l'accueil des enfants en situation de handicap a été explicitée dans la section petite enfance, précisant l'engagement des structures et professionnels et la mise en place de temps collectifs en appui des Référents Santé Accueil Inclusif (RSAI) pour favoriser l'accueil inclusif.

Les acteurs de l'enfance et de la jeunesse se sont aussi mobilisés sur cette thématique.

En termes d'accueil c'est ainsi :

- Périscolaire : 100 enfants accueillis représentant 14 287,32 heures,
- Extrascolaire : 91 enfants accueillis représentant 10 450,25 heures,
- ADOS : 25 jeunes accueillis représentant 1 589 heures,

sur un total de 465 allocataires Caf et 63 allocataires Msa bénéficiaire de l'AEEH (Allocation Éducation Enfant Handicapé).

Lors de l'évaluation, le constat a été fait que toutes les structures d'accueil enfance-jeunesse ont eu la nécessité de mettre en place des réponses spécifiques à l'accueil d'enfants aux besoins particuliers. La démarche de coopération auprès des animateurs d'accueil collectifs de mineurs a permis d'articuler les actions de sensibilisation, la formation, l'accompagnement sur site et les moyens financiers.

L'appui sur le terrain du Pôle ressource handicap a été unanimement apprécié, la formation sur les Troubles du Neuro Développement proposée par bassins de vie fin 2023 a touché 75 animateurs sur 4 sessions permettant une véritable appropriation des enjeux et une expérimentation concrète et adaptée des réponses locales. Le dispositif de soutien de la CAF accompagné par l'Agglo2b a été activé par certaines structures leur permettant de déployer des ressources d'accueil ajustées.

Au-delà de l'accompagnement des équipes et des enfants, se pose également l'accompagnement des familles autour des besoins de leur enfant et la nécessité d'une coordination avec les acteurs en accueil de l'enfant (écoles ou structures spécialisées)

Le territoire Mauléonais a notamment mis en place une forte dynamique qui s'articule autour de plusieurs outils - livret d'accueil construit par le Pôle Ressource Handicap (PRH) et le Centre socioculturel en direction des parents, animateur référent de l'enfant, coordination handicap réunissant l'ensemble des acteurs médico-sociaux concernés par la diversité des situations des enfants. Enfin la tenue du premier forum handicap le 18 octobre 2024 a permis de réunir 35 organisations et de donner à comprendre la diversité des parcours possibles pour les familles concernées par une situation de handicap.

—Cette expérience ainsi que la référence « handicap » porté par la référente du pôle enfance permet d'ouvrir les échanges de pratiques et de penser un essaimage des actions.

ZOOM QPV

Le quartier Valette, un quartier dynamique, jeune et précaire

Le quartier se caractérise par :

- Une population en augmentation passant de 1 130 à 1 300 habitants. À noter que le périmètre du quartier a évolué en 2024.
- Le taux de pauvreté est en hausse passant à 51% contre 43% en 2014. Le revenu médian annuel est en baisse et éloigné de la référence de territoire avec 8 284 euros contre 12 700 pour l'unité urbaine.
- Un quartier jeune avec 31 % des habitants qui ont moins de 15 ans et 41 % qui ont moins de 25 ans
- Une part importante de familles monoparentale (27%)
- Une dynamique multi-culturelle.

La part de foyers allocataires en QPV représente 3,3 % sur l'ensemble des allocataires du Bocage Bressuirais.

Deux dispositifs qui se croisent et se complètent

Dans le cadre du contrat de projet « Engagements quartiers 2030 », les enjeux et objectifs définis au regard des besoins :

- Améliorer la réponse éducative en direction des enfants, des jeunes et avec les familles
 - Développer une approche globale de l'accompagnement du jeune et de sa famille
 - Favoriser le continuum entre l'enfance et l'adolescence
 - Favoriser l'épanouissement par l'accès à la culture et au sport
- Favoriser l'accès à l'emploi pour tous
 - Valoriser les compétences des habitants du quartier et favoriser leur entrée en formation
 - Renforcer la mobilisation et l'information des entreprises
 - Améliorer l'information auprès des jeunes (y compris scolaires)
- Améliorer le cadre de vie des habitations et agir pour la transition écologique et énergétique
 - Favoriser le bien-vivre ensemble
 - Poursuivre la sensibilisation des habitants aux gestes écologiques
 - Réinterroger l'étude urbaine réalisée en 2019 et mettre en œuvre le programme de travaux
- Favoriser l'accès aux droits, développer et diversifier les mobilités
 - Favoriser l'accès aux droits sociaux et aux services
 - Développer et diversifier les mobilités

Le Contrat de ville est ainsi articulé avec la convention territoriale global du fait d'enjeux, d'objectifs et d'actions qui se font échos. Des objectifs pourront ainsi être croisés et déclinés même si les modalités de mises en œuvre peuvent être amené à s'adapter.

La Caf et la Msa sont ainsi parties prenantes des instances et mobilisent leurs moyens financiers dans le cadre des actions repérées, pour agir comme levier sur le territoire, qui relève de leurs champs de compétence.

SYNTHÈSE

Forces

- Un territoire attractif
- Un réseau important d'acteurs engagés au services des habitants et des familles
- Des coordinations et réseaux infraterritoriaux et intercommunaux
- Un pilotage et des postes de chargés de coopération en appui
- Une agglomération engagée en direction des services aux familles
- Un travail de coopération entre les acteurs en faveur de l'accès aux droits

Opportunités

- Un réseau des chargés de coopération qui se construit
- Une politique petite enfance qui s'ancre avec le Service Public de la Petite Enfance (SPPE)
- Renouvellement de la Politique Jeunesse 2026-2030
- Renouvellement des agréments des 5 relais Petite Enfance du Bocage en 2026
- Un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030
- Des projets de créations et développements de structures (LAEP, Crèche...)
- Existence d'un réseau petite enfance et insertion
- Un développement de l'offre d'habitat
- Une prise en compte de la démarche de transition écologique

Faiblesses

- Une offre restreinte de logement social
- Une offre de modes de garde de la petite enfance en tension
- Des revenus modestes des habitants
- Des gestionnaires pouvant parfois être isolés et/ou fragiles
- Un maillage de l'offre et des services fragilisé par une faible densité de population
- Une baisse de fréquentation des accueils de loisirs périscolaires
- Une croissance des familles monoparentales

Menaces

- Une baisse des naissances
- Une population qui stagne
- Une paupérisation de la population du quartier prioritaire politique de la ville
- Mal-être des jeunes
- Parc de logement ancien

Les données caractérisant le territoire
Un territoire constitué de 5 bassins de proximité avec des enjeux et réalités démographiques différentes : • Cerizéen • Mauléonais • Moncoutantais • Bressuirais • Argentonnois / Nueil-Les-Aubiers Au global un territoire familial, plutôt jeune, interculturel - La part de familles monoparentales, bien que moins élevée qu'au niveau Départemental, est croissante. - La part de familles nombreuses est plus importante que le niveau départemental Les populations sont plutôt avec des revenus modestes et un peu fragiles. - La part des ménages fiscaux imposés est de 41,5 % en 2021 selon l'INSEE contre 48,1 % au niveau des Deux-Sèvres. Le territoire reste attractif avec des arrivées de nouvelles populations, de façon distincte selon les bassins de proximité. Il est toutefois marqué par une stabilité de la population et une baisse des naissances à surveiller

L'offre de service et les enjeux
Un territoire qui s'inscrit dans une dynamique de coopération qui rassemble 5 bassins de proximité avec des acteurs en appui et des réseaux et dynamiques locales qui se déploient → une structuration des réseaux à différentes échelles à construire Une offre petite enfance qui se tend du fait de la baisse de l'offre d'accueil individuel → une projection d'évolution et d'adaptation de l'offre à poursuivre pour répondre aux besoins de toutes les familles Des services aux familles présents sur le territoire → à mailler et renforcer Une offre enfance-jeunesse dynamique → à pérenniser et accompagner Un maillage des services d'animation de la vie sociale et d'accès aux droits pour accompagner les familles → un accompagnement à renforcer en lien avec la diversité des populations sur le territoire Une offre de logement restreinte, en progression grâce à une politique logement dynamique → avec un axe autour de l'optimisation de l'existant à déployer

ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE COMPETENTE

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

Liste des équipements soutenus par la collectivité

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais		
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	Gestionnaire
EAJE PSU	Multi-accueil Pirouette (Bressuire)	Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais 27 boulevard du colonel Aubry, 79300 Bressuire
	Multi-accueil La Chamaille (Bressuire)	
	Multi-accueil Les P'tits Mômes (Cerizay)	
	Multi-accueil Les Câlinous (Moncoutant sur Sèvre)	
	Multi-accueil 1.2.3 Soleil (La Chapelles St Laurent)	
	Multi-accueil les Ptits Lions (Mauléon)	Centre socioculturel du Pays Mauléonais - 6 Grand'Rue, 79700 Mauléon
	Multi-accueil les Lutins Coquins (St Pierre des Echaubrognes)	
	Multi-accueil Pom d'Happy (La Forêt sur Sèvre)	Association A tout âge – Familles Rurales 7 place Georges Clémenceau, 79380 La Forêt sur Sèvre
	Multi-accueil Méli- Mélo (Nueil-Les-Aubiers)	Familles Rurales Nueil-Les-Aubiers 20 avenue Saint Hubert, 79250 Nueil –Les-Aubiers
	Micro- crèche Le Tipi des amis - ancienne HG Les Cocinnelles (Chiché)	Familles Rurales Chiché – 4 route de Parthenay 79350 Chiché
	HG Les Pitchounes (Argenton les Vallées)	Le Club d'Argentonay 2 rue Francis Garnier 79 150 ARGENTON LES VALLEES
	Les Ptits Chênes – crèche interentreprises (Bressuire)	Association les P'tits Chênes 4 allée de la Pépinière Zone Alphaparc Sud 79 300 Bressuire
RPE	Rpe Libellules et Papillons (27 boulevard du Colonel Aubry -Bressuire)	Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais 27 boulevard du colonel Aubry, 79300 Bressuire
	Rpe KRAM'L (2 place du 11 novembre- Moncoutant)	
	Rpe L'Ile aux Bambins (1 espace Jacques Brel- Cerizay)	
	Rpe Csc u Pays Mauléonais (6 Grand Rue – Mauléon)	Centre socioculturel du Pays Mauléonais 6 Grand'Rue, 79700 Mauléon
	Rpe Familles Rurales Nueil-Les-Aubiers (10 place Léopold bergeon à Argenyonnay et 20 avenue Saint Hubert à Nueil-Les-Aubiers)	Familles Rurales Nueil-Les-Aubiers 20 avenue Saint Hubert, 79250 Nueil-Les-Aubiers

LAEP	LAEP Galipette (Bressuire)	Centre socioculturel de Bressuire 17 rue du Général Leclerc, 79300 Bressuire
	LAEP Les matinées récréatives (Cerizay)	Centre socioculturel du Cerizéen résidence du Bocage, 9 rue du Pas des Pierres, 79140 Cerizay
	LAEP L'Echappée Belle (Mauléon)	Centre socioculturel du Pays Mauléonais 6 Grand'Rue, 79700 Mauléon
	LAEP Les Balladoux (Chiché)	Familles Rurales Chiché 4 route de Parthenay, 79350 Chiché
Alsh périscolaire	AFR Breuil Chaussée	Association Familles Rurales de Breuil Chaussée - 1 route de Bressuire – 79300 Breuil Chaussée
	AECB de Bressuire	AECB 4 rue du Docteur Brillaud 79301 Bressuire Cedex
	Bressuire	Mairie de Bressuire 1 r4 place de l'hôtel de ville CS20080- 79302 Bressuire
	Chanteloup	Mairie de Chanteloup 1 rue de la mairie 79320 Chanteloup
	Cerizay	Mairie de Cerizay 1 place Jean Monet 79140 Cerizay
	AFR Cirières	Association Familles Rurales Cirières / Brétignolles 14 route Ste Radegonde 79140 Cirières
	AFR Brétignolles	
	CSC Pays Mauléonais	CSC du Pays Mauléonais 6 grand rue 79700 Mauléon
	Les Lucioles de la Vallée	Association les Lucioles de la Vallée Mairie – 79140 Le Pin
	ARF Nueil-Les -Aubiers	Association Familles Rurales Nueil-Les-Aubiers 20 avenue St Hubert 79250 Nueil-Les-Aubiers
	Le Club Argentonnoy	Association le club Argentonnoy ; 2 rue Francis Garnier 79150 Argenton les Vallées
	AFR Chiché	Familles Rurales Chiché – 4 route de Parthenay 79350 Chiché
	Saint Maurice Etusson	Mairie St Maurice Etusson 1 place du Plessus Coffred 79150 St Maurice Etusson
	CSC de Bressuire	CSC De Bressuire 17 rue du Général Leclerc – 79 300 Bressuire
	Moncoutantais	Groupement de communes du Moncoutantais - Commune de Moncoutant sur Sèvre - 18 avenue du maréchal Juin 79320 Moncoutant
	Boismé	Mairie de Boismé 1 rue Jeanne d'Arc 79300 Boismé
	Courlay	Mairie de Courlay, 42 salliard du Rivault 79440 Courlay
	St Aubin du Plain	Mairie de Saint Aubin du Plain 10 rue de la croix Bernier 79300 St Aubin du Plain
	L'île aux enfants	Association l'île aux enfants 5 rue Jouannet 79140 Combrand
	AFR Faye l'Abbesse	AFR Faye l'Abbesse 4 rue des écoles 79350 Faye L'Abesse
	A tout âge	Association A tout âge 9 place Georges Clémenceau 79380 La Forêt sur Sèvre
	La Fontaine aux Jeux	AFR Voulmentin 10 rue de la Gare 19150

		Voulmentin
Alsh extrascolaire	AFR Breuil Chaussée	Association Familles Rurales de Breuil Chaussée - 1 route de Bressuire – 79300 Breuil Chausée
	AFR Chiché	Familles Rurales Chiché – 4 route de Parthenay 79350 Chiché
	CSC du Cerizéen	CSC du Cerizéen 9 rue du pas des Pierres 79140 Cerizay
	CSC Pays Mauléonais	CSC du Pays Mauléonais 6 grand rue 79700 mauléon
	Les lucioles de la Vallée	Association les lucioles de la Vallée Mairie – 79140 le Pin
	ARF Nueil-Les-Aubiers	Association Familles Rurales Nueil-Les-Aubiers 20 avenue St Hubert 79250 Nueil-Les-Aubiers
	AFR Terves	AFR Terves – Mairie – Rue de la Curve 79300 Treves
	Le Club Argentonay	Association le club Argentonay 2 rue Francis Garnier 79150 Argenton les Vallées
	AFR St Sauveur	AFR St Sauveur Mairie de Saint Sauveur rue de Noirterre 79300 Saint Sauveur
	CSC de Bressuire	CSC De Bressuire 17 rue du Général Leclerc – 79 300 Bressuire
	AFR Faye l'Abbesse	AFR Faye l'Abbesse 4 rue des écoles 79350 Faye L'Abesse
	A tout âge	Association A tout âge 9 place Georges Clémenceau 79380 La Forêt sur Sèvre
	La Fontaine aux Jeux	AFR Voulmentin 10 rue de la Gare 19150 Voulmentin
ALSH ados	Territoire Cerizéen	CSC du Cerizéen Résidence du Bocage 9 rue du pas des Pierres 79140 Cerizay
	Pays Mauléonais	CSC du Pays Mauléonais 6 grand rue 79700 Mauléon
	Nueil les Aubiers	CSC Nueil les aubiers 8 place de la Girainerie 79250 Nueil les aubiers
	Argentonais	CSC La Colporteuse 4 place Léopold Bergeon – 79150 ARGENTONNAY
	Bressuirais	CSC Bressuirais 17 rue du Général Leclerc 79300 Bressuire
	Moncoutantais	EVS Graines de Liens – familles rurale Moncourtantais rue de la vendée parc du château de Genève 79320 Moncoutant sur Sèvre
PS jeunes	Territoire Cerizéen	CSC du Cerizéen Résidence du Bocage 9 rue du pas des Pierres 79140 Cerizay
	Pays Mauléonais	CSC du Pays Mauléonais 6 Grand rue 79700 Mauléon
	Nueil-Les-Aubiers	CSC Nueil les aubiers 8 place de la Girainerie 79250 Nueil-Les-Aubiers
	Argentonais	CSC La Colporteuse 4 place Léopold Bergeon – 79150 ARGENTONNAY

	Bressuirais	CSC Bressuirais 17 rue du Général Leclerc 79300 Bressuire
	Moncoutantais	EVS Graines de Liens – familles rurale Moncoutantais rue de la vendée parc du château de Genève 79320 Moncoutant sur Sèvre
	Agglo2B	Agglomération Bocage Bressuirais – 27 boulevard du Colonel Aubry 79300 Bressuire
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	Centre socioculturel Bressuire	Centre socioculturel de Bressuire 17 rue du Général Leclerc, 79300 Bressuire
	Centre socioculturel Nueil-Les-Aubiers	Centre socioculturel de Nueil les Aubiers 8 place de Girainerie 79250 Nueil-Les-Aubiers
	Centre socioculturel du Cerizéen	Centre socioculturel du Cerizéen résidence du Bocage, 9 rue du Pas des Pierres, 79140 Cerizay
	Centre socioculturel du Pays Mauléonais	Centre socioculturel du Pays Mauléonais 6 Grand'Rue, 79700 Mauléon
	Centre socioculturel La Colporteuse Château de Sanzay, Rue René III Comté de Sanzay, 79150 Argentonay.	Centre socioculturel Le Colporteuse 4 place Léopold Bergeon 79150 ARGENTONNAY
	Espace de vie sociale Chiché	Familles Rurales Chiché 4 route de Parthenay, 79350 Chiché
	Espace de vie sociale Graines de Liens	Famille Rurale Moncoutantais Rue de la vendée, parc du château de Genève, 79320 Moncoutant sur Sèvre
	Espace de vie Sociale Fab Lab fixe (21 rue de la Poterie- Mauléon) et itinérant	Centre socioculturel du Pays Mauléonais 6 Grand'Rue, 79700 Mauléon
FJT	Association Pass'Haj	Association Pass'Haj 90 rue du pas de Pierres – 79300 Bressuire
Autres	Ludothèque Dé en bulles	Association Dé en bulles Passage de la poste - 3 rue de la vergne - 79300 Bressuire
	Ludothèque Terre de Jeux	Association Terre de Jeux – 60 rue de la Vendée 79250 Nueil les Aubiers

Liste des équipements présents sur le territoire

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais		
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	Gestionnaire
EAJE Micro-crèche Paje	Bulles de calins (5 bis place Jeanne-Marie Berton – 79300 BRESSUIRE)	SARL Bulle de calins (CG Thomas) 5 place Jeanne – Marie Berton Bressuire
	Bulles de calins (90 boulevard de Thouars 79300 Bressuire)	
	Le Jardin des lutins (Nueil-Les-Aubiers)	SARL Le Jardin des lutins 47 rue de la Gare 79250 Nueil les Aubiers
	L'arche de Noé - Voulmentin	SARL Arche de Noé 7 allée des écureuils 79150 Voulmentin
Maisons d'assistants maternels	MAM la P'tite Tribu	la Ptite Tribu – 34 rue Maurice Max Ingrand – 79300 Bressuire
	MAM Sourire d'enfants	Sourire d'enfant - 18 rue du Landreau – 79300 Bressuire

	MAM Mes Mains d'enfants	Mes Mains d'enfants – 7 allée des cerisiers 79300 Bressuire
	MAM Couettes et Casquettes	Couettes et Casquettes – 2 rue des mésanges bleues-79300 Bressuire
	MAM des Min'Hiboux	Min'Hiboux 14 rue Saint Exupéry, Breuil-Chaussée 79300 Bressuire
	MAM Les Ptits Bouilles	Les Ptits Bouilles – 2 rue des Tilleuls 79300 St Aubin du Plain
	MAM Rêves d'enfants	Rêves d'enfants – 9 rue Sainte Radegonde 79140 Cirières
	MAM « Les Chichoux » - 28 bis route de de Priaudière 79350 Chiché	« Les Chichoux » - 28 bis route de de Priaudière 79350 Chiché
	MAM Rire d'enfants	Rire d'enfants – 1 rue de la Revauderie 79250 Nueil les Aubiers
	MAM Badaboum'Mam	Badaboum'Mam – 4 rue du 13 avril 1793 – 79250 Nueil les aubiers
	MAM La maison des Loulous	La maison des Loulous – 8 avenue du Général de Gaulle- 79320 Moncoutant sur Sèvre
	MAM Le train des oursons	Le train des oursons – 3 rue Saintes Barbe – 79150 Argentonay
	MAM Amstram'Mam	Amstram'Mam – 45 rue de Bel Air 79700 Mauléon
	MAM les Barbabouilles	Les Barbabouilles – 6 rue Montalent – 79700Mauléon
	MAM Les Ptits Bouts	Les Ptits Bouts- 3 allée des Acacias – 79150 St Maurice Etusson
	MAM Chiron Patapon	Chiron Patapon – 11 allée Ernest Perochon – 79240 Largeasse
	MAM Fée moi Grandir	Fée moi Grandir – 12 chemin de Saint Bréviaire – 79140 Combrand
	MAM Violette et Capucine	Violette et Capucine – 3 chemins de la Bodinire 79350 Clesse
	MAM les Mini Loups	les Mini Loups – 8 rue de la Mairie – 79320 Chanteloup
	MAM le jardin des malices	le jardin des malices 50 rue Saint Pierre 9140 Bretignolles
	MAM 123 Courlis	123 Courlis -4 allée des petits Gourmets 79440 Courlay
Actions de soutien à la parentalité	Médiation Familiale	Association INTERMEDE Nord 3 rue duguesclin 79300 Bressuire
	Espace rencontre	Association INTERMEDE Nord 3 rue duguesclin 79300 Bressuire

CLAS	Centre socioculturel Bressuire	Centre socioculturel de Bressuire 17 rue du Général Leclerc, 79300 Bressuire
	Centre socioculturel Nueil-Les-Aubiers	Centre socioculturel de Nueil les Aubiers 8 place de Girainerie 79250 Nueil les Aubiers
	Centre socioculturel du Cerizéen	Centre socioculturel du Cerizéen résidence du Bocage, 9 rue du Pas des Pierres, 79140 Cerizay
	Centre socioculturel du Pays Mauléonais	Centre socioculturel du Pays Mauléonais 6 Grand'Rue, 79700 Mauléon
	Le Club Argentonnais	Le Club d'Argentonnay 2 rue Francis Garnier 79 150 ARGENTON LES VALLEES
Autres :	Structures mettant en place des dispositifs passerelles	

ANNEXE 3 – PLAN D’ACTIONS 2026-2030 - MOYENS MOBILISES PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGES

Autant d’axes que d’objectifs communs visés à l’article 4

- > Répondre aux besoins d’accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Renforcer l’accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l’épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l’autonomie et l’accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l’exercice de leur parentalité, de la naissance à l’adolescence ;
- > Favoriser l’accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d’insertion, d’autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l’accès aux droits et aux services

PLAN D'ACTION 2026-2030

Enjeu 1 : des réponses aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles s'inscrivant dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE)

Constats issus du diagnostic :

Des naissances en diminution et des enfants allocataires de moins de 3 ans en baisse.

Taux de couverture petite enfance de 63,6 %. 251 places PSU et 48 place PAJE en 2025. Tension de l'offre d'accueil suite à la baisse du nombre de places en individuel.

Environ 1/3 des familles accueillies en EAJE PSU sont sous le seuil de pauvreté et 1,8 % sont des enfants bénéficiant de l'AAEH ou en cours de détection. Un groupe de travail « insertion » et une volonté d'expérimenter le label AVIP pour l'accueil de toutes les familles.

Une démarche sur la qualité d'accueil déjà initiée (programme lié à la santé environnementale) et des temps de travail entre les Directrices de crèches et les RSAI (Réfèrent santé et accueil inclusif)

Objectifs stratégiques :

- Porter et mettre en œuvre le SPPE comme un projet partagé du territoire
- Renforcer l'accessibilité de toutes les familles dans les différentes structures d'accueil
- Déployer la qualité d'accueil dans les structures/ services et auprès des professionnels

Pilote : Agglomération 2B

Partenaires contributeurs : Caf et Msa

Actions et période de mise en œuvre			
Objectifs opérationnels	Actions	Échéance finale	Indicateurs de réalisation
Accompagner et prendre décision sur les projets de structures petite enfance dans le cadre de la projection de l'offre de service	Définir un schéma de maintien et de développement de places d'accueil (cf annexe)	2025	Nombre de projets accompagnés et complétude de l'outil
	Mettre en place un process présentant : • les modalités d'accompagnement des projets (rencontre Rpe ; réunion commune Agglo- Msa- Caf-Département... • l'outil de prise de décision / validation pour l'agglomération dans sa mission AO pour les structures privés	2025	
Accompagner l'offre d'accueil individuel	Poursuivre les actions de promotion du métier de l'accueil individuel (Rpe, actions de proximité...)	2026	Inscription des objectifs dans les nouveaux projets Rpe
	Valoriser les Relais Petite Enfance dans leur appui à la fonction d'employeur	2026	Nombre d'actions de promotion du métier d'accueil individuel
	Valoriser et poursuivre les actions d'accompagnements des Rpe auprès des professionnels de l'accueil individuel	2026	
Structurer et piloter le SPPE	Désigner un référent SPPE (élu et technicien)	2025	Nombre de réunions portant sur la projection petite enfance mises en place
	Poursuivre le suivi des projections en lien avec l'observatoire petite enfance porté par les Relais petite enfance	2026	
	Se doter d'un réseau « petite enfance » à l'échelle de l'Agglo2B	2026	

	Structurer les coopérations de proximité	2026	Nombre de réunions et participants au temps de coopération Niveau de connaissance du SPPE par les acteurs
	Elargir et poursuivre la coordination Petite enfance et insertion lancée en 2023	2025	
Lever certains freins pouvant exister dans l'accès au mode de garde (insertion, accueil inclusif...)	Expérimenter puis déployer le label AVIP (A vocation d'insertion professionnelle)	2025	Nombre de structures engagées dans la démarche AVIP Nombre de familles et enfants accueillis (insertion, sous le seuil de pauvreté, AEEH)
	Poursuivre et coordonner les temps d'échanges de pratiques entre professionnels petite enfance et RSAI sur l'accueil inclusif	2025	
Outiller les professionnels	Effectuer un état des lieux des besoins communs, des sujets fédérateurs touchant les professionnels de la petite enfance pouvant faire émerger des actions communes (<i>ex temps de sensibilisation, formations, journée pédagogique partagé...</i>)	2026	Nombre de participants sur les actions communes (Bassin de proximité et/ou agglomération) Utilisation des outils mis en place
	Renouveler et développer les espaces d'échanges entre les Directions de crèche à l'échelle de l'Agglomération	2026	
Accompagner les accueils et les pratiques	Poursuivre la démarche initiée sur la santé environnementale (atelier, formation...)	2025	Nombre de démarches concrètes mises en place dans les structures (politique achat, alimentation...) Nombre d'intervention dans les structures ou temps d'accueil des assistants maternels
	Proposer des compétences éducatives complémentaires telles que l'éveil musical des tout-petits	2025	
	Informier sur les projets existants et sur les aides mobilisables	2026	

PLAN D'ACTION 2026-2030

Enjeu 2 : des parents soutenus dans leur fonction et des acteurs au service de l'accompagnement des familles

Constats issus du diagnostic

Un nombre de familles nombreuses important 26 % contre 20 % pour les Deux-Sèvres

Un nombre de familles monoparentales qui s'accroît et tend à rejoindre le taux départemental, des remontées de difficultés ressenties par les familles.

Une offre de service qui se déploie mais qui a besoin de se structurer avec des acteurs qui ne se sentent pas toujours outillés

Objectifs stratégiques

- Déployer et mailler l'offre de service en direction des familles
- Outiller et accompagner les familles en cas de difficultés ou pour prévenir ces situations
- Accompagner le déploiement de l'axe parentalité auprès des acteurs du territoire

Pilote : Agglomération

Partenaires contributeurs : Caf et Msa

Actions et période de mise en œuvre

Objectifs opérationnels	Actions	Échéance finale	Indicateurs de réalisation
Développer et valoriser l'offre de service en soutien à la parentalité	Soutenir les projets de Lieu d'accueil enfants parents sur le Bassin de vie Argentonnois/Nueil-Les-Aubiers et sur le Moncoutantais	2028	Ouverture des 2 LAEP
	Accompagner les acteurs et territoires qui souhaitent déployer une offre de soutien à la parentalité	2025	Nombre d'offre de soutien à la parentalité en développement
	Accompagner la communication sur les actions existantes et les acteurs ressources (<i>dispositifs, intervention et action collective des travailleurs sociaux Caf et Msa...</i>) notamment au travers du portail famille et par appui aux actions menées localement (<i>semaine petite enfance, temps forts...</i>)	2026	Pérennité et développement de l'itinérance des ludothèques
	Soutenir l'itinérance des ludothèques au bénéfice de la relation parents enfants	2026	Nombre d'actions de prévention mises en place
	Développer des actions de prévention (burn-out parental...)	2028	
Outiller les professionnels dans leur appui aux familles (orientation et accompagnement)	Structurer un réseau parentalité sur les sujets qui traversent l'âge des enfants	2026	Nombre de temps de sensibilisation communs et nombre de participants
	Créer des outils communs pour pouvoir repérer et accompagner (orienter) des situations spécifiques (violence intra-familiale...)	2027	Nombre d'outils partagés utilisés
	Penser des temps de sensibilisation communs notamment en lien avec les savoirs / savoirs-faires existants chez les acteurs locaux (cyberharcèlement, relation de genre...)	2027	
	S'appuyer sur le maillage des bibliothèques, l'itinérance du groupe « coccinelles demoiselles » et les initiatives locales	2025	Satisfaction des acteurs sur les temps d'échanges et outils
	Poursuivre la coordination handicap, réaliser et mettre à jour l'annuaire des acteurs du handicap et renouveler le forum initié en 2024	2025	
	Flécher une mission spécifique « parentalité »	2026	

PLAN D'ACTION 2026-2030

Enjeu 3 : des enfants qui ont accès aux loisirs, par une offre inclusive, diversifiée, maillée et de qualité sur le territoire

Constats issus du diagnostic :

Une baisse de la fréquentation des ALSH qui varie selon la nature d'activité.

Une offre portée par une diversité d'acteurs (Communes, associatifs...), un maillage du territoire.

Des démarches de coopération au travers les temps de coordination, les Péd locaux, des besoins d'outillage au global

Objectifs stratégiques

- Accompagner les enfants, les familles dans les différents temps de l'enfant et lors des temps de transition
- Accueillir les enfants dans un environnement sain avec des équipes outillées
- Penser une offre de service adaptée, pérenne et maillée sur le territoire

Pilotes : Agglomération, Associations et Communes

Partenaires contributeurs : Caf, MSA,

Actions et période de mise en œuvre			
Objectifs opérationnels	Actions	Échéance finale	Indicateurs de réalisation
Renforcer la continuité éducative et les temps passerelles	S'appuyer sur les dispositifs de collaboration pour poursuivre la continuité éducative avec l'ensemble des acteurs (Péd, groupe de travail CTG..)	2025	Nombre de temps rencontre et régularité des participants
	Poursuivre le maillage d'une offre d'accueil de loisirs qui accompagne le parcours des enfants des plus petits aux adolescents	2025	Nombre d'action passerelles (maillage et fréquentation)
	Poursuivre, valoriser et déployer les temps passerelles sur les territoires en proximité	2025	
Déployer une démarche qualité auprès des équipes et dans les accueils	Étendre la démarche du programme de santé environnementale aux accueils de loisirs	2027	Nombre d'actions de formation collective et nombre de structures touchées (santé env. et autres sujets)
	Appuyer et structurer les réseaux enfance pour favoriser les échanges de pratiques sur la qualité d'accueil	2026	
	Penser collectivement les actions de formation	2026	
	S'inscrire dans les dynamiques départementales pouvant nourrir les acteurs éducatifs du territoire (exemple journée Sdjes...)	2026	Nombre de structures ayant défini un plan d'action (santé env.)
Outiller les acteurs et projeter l'offre de service au regard des besoins	Poursuivre les démarches initiées sur l'accueil inclusif en déployant les ressources d'appui aux équipes	2025	Nombre d'acteurs sollicité et typologie (PRH, référent Handicap, Ecole de découverte des Sports, structure spécialisée)
	Penser des temps de sensibilisation communs notamment en lien avec les savoirs / savoirs-faire existants chez les acteurs locaux (cyberharcèlement, question de genre...)	2026	
	Mettre en place des temps d'échanges et de réflexion sur l'offre de	2027	

	service et la complémentarité des offres (mercredi, vacances, séjours...) aux échelles locales		Nombre de rencontre sur de l'échange d'expertise
	Créer un « observatoire » et une instance d'accompagnement et d'analyse des structures (activité, financier) afin de prévenir les fragilités et d'accompagner les évolutions	2026	Nombre de rencontre pour partager les éléments de l'observatoire et complétude Satisfaction des acteurs sur les outils en place Pérennité des structures

PLAN D'ACTION 2026-2030

Enjeu 4 : des jeunes écoutés, accueillis, accompagnés et soutenus dans leur autonomie et leur implication

Constats issus du diagnostic :

Une évolution de +8,2 % des 11-17 ans entre 2015 et 2021, présence de 7 253 jeunes entre 11 et 17 ans et 4 397 entre 18 et 24 ans

Une offre éducative maillée et déclinée par une offre d'accueil (ALSH ados) et une offre d'accompagnement (Animateurs référent jeunesse)

Une politique jeunesse affirmée. Un réseau d'acteurs qui coopèrent au service des jeunes

Objectifs stratégiques

- Favoriser l'implication et l'engagement des jeunes
- Faciliter l'autonomie des jeunes
- Outiller et coordonner les acteurs jeunesse au profit de l'accompagnement des jeunes
- Partager et penser les actions au service de l'ensemble du territoire

Pilotes : Agglomération

Partenaires contributeurs : Caf et Msa

Actions et période de mise en œuvre			
Objectifs opérationnels	Actions	Échéance finale	Indicateurs de réalisation
Renforcer les dynamiques en cours en faveur de l'accompagnement des jeunes	Finaliser la structuration des échelles locales d'animation jeunesse	2030	Nombre d'espaces de coordination locales
	Valoriser les foyers de jeunes et espaces d'implication et d'engagement	2030	Evolution du nombre d'espaces d'implication et d'engagement des jeunes
	Adapter les espaces jeunesse de proximité (Mauléon et Argentonay)	2030	
	Conforter et développer le maillage de permanences spécialisées	2030	
	Maintenir le dispositif « Micro-Projets jeunes » et les modalités d'appui aux projets collectifs portés par les jeunes	2025	Evolution du nombre de « micro-projets jeunes »
	Poursuivre l'Information jeunesse co-portée et ses outils	2025	Nombre de rencontres et d'acteurs impliqués dans le partage de l'évaluation
	Soutenir l'attractivité de la CJM et la qualité de ses événements	2025	Evolution des passages et nombre d'événements
	Valoriser le service civique, les missions possibles et les structures qui accompagnent	2025	Maillage et diversité des missions sur l'ensemble du territoire
	Conforter l'action et le maillage de l'offre habitat jeunes et de la mission locale ainsi que leur contribution à la politique jeunesse de territoire	2026	

Poursuivre l'appui et l'outillage des acteurs jeunesse	Conforter le réseau de professionnels et son animation coordonnée	2025	Nombre de rencontre et régularité des présences
	Développer l'échange de la pratique et les outils collaboratifs	2026	Utilisation des outils partagés
	Articuler les offres d'accueil, d'appui aux loisirs et les événements.	2030	Partage d'une programmation d'action
	Faire émerger des outils communs de communication	2026	Effectivité de la coconstruction de l'outil
Penser l'accompagnement des jeunes dans son ensemble pour favoriser son autonomie	Valoriser les acteurs de la santé et de la prévention auprès des jeunes et de leurs parents	2025	Connaissance des jeunes sur les actions/ dispositifs (prévention, mobilité, logement)
	Valoriser les solutions de mobilité	2025	
	Repérer et valoriser les solutions de logement	2030	Nombre d'actions mises en place pour valoriser les dispositifs / action
Poursuivre et renforcer le projet jeunesse commun en lien avec les dynamiques locales	Maintenir et penser le maillage de l'offre ARJ sur l'ensemble du territoire	2030	Evolution du nombre Etp ARJ
	Créer un espace de concertation intercommunal	2030	Création de l'espace de concertation
	Reconduire l'espace d'évaluation partagé ente les élus et les acteurs de la politique jeunesse	2027	Reconduction et rythme des rencontres sur l'évaluation partagé
	Poursuivre l'observatoire de la jeunesse	2025	Création d'indicateurs pérennes et partagés

PLAN D'ACTION 2026-2030

Enjeu 5 – points transversaux – attractivité du territoire, un projet de territoire piloté et animé au service de tous les habitants et des familles

Constats issus du diagnostic

Un territoire qui s'inscrit dans une dynamique de coopération et du faire ensemble avec 5 pôles de proximité

Un projet qui s'inscrit dans un archipel de dispositifs existants (CLS, CISDP, PLH...)

L'accès aux droits et services, le logement ont un impact sur la vie des familles et des habitats

Objectifs stratégiques :

- Favoriser et poursuivre un accueil et un accompagnement inclusif au sens large (accès aux droits et services)
- Favoriser une offre de logement adapté permettant un cadre de vie adéquat
- Animer un projet identifié au sein des dynamiques et dispositifs existants
- Articuler et adapter les enjeux de la CTG aux besoins et dynamiques de proximité

Pilotes : Agglomération

Partenaires contributeurs : Caf et Msa

Actions et période de mise en œuvre

Objectifs opérationnels	Actions	Échéance finale	Indicateurs de réalisation
Porter un regard sur l'accueil et l'accompagnement de toutes les familles et les habitants	Poursuivre les démarches initiées sur l'accueil inclusif aux différents âges des enfants y compris concernant les conditions d'accueil	2025	Taux d'évolution sur le recours au droit
	Valoriser et communiquer sur les acteurs ressources de l'accès aux droits et les dispositifs existants	2027	Connaissance des acteurs sur les acteurs ou dispositifs d'accès aux droits
	Favoriser et valoriser les coordinations sociales par bassin de proximité	2025	
	S'appuyer sur les actions existantes autour de l'interculturalité et de la langue pour favoriser une accessibilité de tous	2026	Nombre de relais de l'information par les acteurs
	Poursuivre les démarches mises en place pour lutter contre le non-recours	2025	
Porter un regard sur la question du logement influant sur le quotidien des familles et des habitants	Proposer des espaces d'échanges sur la question du logement (échanges de pratiques, interconnaissance..) en lien avec le pilotage et l'animation du PLH	2027	Evolution du nombre de jeunes accompagnés dans l'accès aux logements
	Favoriser la médiation locative dans le but d'optimiser l'offre du parc existant et d'accompagner les besoins notamment des jeunes	2027	
	Contribuer à la lutte contre l'habitat indigne et précaire	2030	Nombre d'actions nouvelles pour un habitat adapté
	Réfléchir et accompagner de nouvelles formes d'habiter au regard de besoins identifiés (habitats légers, habitats partagés, habitats adaptés aux besoins spécifiques (troubles autistiques...), habitats adaptés pour les gens du voyage...)	2030	Nombre d'échanges entre pilotage CTG et pilotage PLH

Faire de la CTG un projet du territoire	Avoir des professionnels reconnus pour faciliter les orientations et la co-construction (fiche de poste, signature trombinoscope.. ;)	2025	Lien entre les fiches actions des dispositifs
	Donner une « identité » au projet (logo, nom...)	2026	
	Articuler la CTG aux politiques publiques transversales de santé, de prévention de la délinquance, de l'habitat	2025	Connaissance de la CTG (axe, élément de reconnaissance, poste CCT...)
	Rendre lisible l'articulation entre les réseaux de proximité et intercommunaux dans une complémentarité d'échelle au bénéfice des professionnels et des familles	2025	
	Faire vivre le réseau des Chargés de coopération territoriale à l'échelle de la communauté d'agglomération.	2025	Régularité de présence au réseau CTG

FOCUS - SCHEMA DE MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES PLACES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE



Schéma de maintien et développement des places d'accueil petite enfance



Répartition de la compétence petite enfance

Nom de la Commune ou de l'EPCI	Nombre d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil (Les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant)	Soutenir la qualité des modes d'accueil (Les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1er janvier 2026)
EPCI : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	74 122	X Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 74 122	X Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 74 122	X Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 74 122	X Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 74 122



Maintenance et développement des places en accueil collectif PSU											
Nom	Gestionnaire	Commune d'implantation	Taux de couverture 2022	Bénéficiaire d'un PIAJE	Nombre de place 2023	Nombre de place 2026	Prévision 2027	Prévision 2028	Prévision 2029	Prévision 2030	
MA Pirouette	CA du Bocage Bressuirais	Bressuire	63,6 %		50	50	50	50	50	50	
MA La Chamaille		Bressuire			20	20	20	20	20	20	
MA les Ptits Mômes		Cerizay		X	25	28	28	28	28	28	
MA Les Câlinous		Moncoutant			18	18	18	18	18	18	
MA 1,2,3 Soleil		La Chapelle St Laurent			12	12	12	12	14	14	
MA Les Ptits Lions	CSC du Pays Mauléonais	Mauléon			21	21	21	21	30	30	
MA Les lutins Coquins		St Pierre des Echaubrognes			12	12	12	12	12	12	
MA Pom d'Happy	Association A tout âge	La Fôret sur Sèvre			15	15	15	15	15	15	
MA Méli-Mélo	AFR Nueil les Aubiers	Nueil les aubiers		X	20	20	22	22	22	22	
HG Coccinelles (2025 : MC Tipi des amis)	AFR de Chiché	Chiché		X	8	12	12	12	12	12	
HG Les Pitchounes	Le Club Argentonay	Argenton les Vallées		X	10	8	12	12	12	12	
MA Les Ptits Chênes	Asso les Ptits Chênes	Bressuire		X	24	35	35	35	35	35	
TOTAL places					235	251	257	257	268	268	
Evolution vis-à-vis année de référence						6.8%	9.3%	9.3%	14%	14%	
Evolution des places soutenues par la collectivité						3.3%	6.2%	6.2%	11.48%	11.48%	

Information structure privé - PAJE

MC Paje – Bulle de Câlins	SARL Bulle de Câlins	Bressuire - centre ville		12	12	12	12	12	12
MC Paje – Bulle de Câlins		Bressuire St Porchaire		12	12	12	12	12	12
MC Paje Le	SARL Le jardins	Nueil-Les -		0	12	12	12	12	12

jardins des lutins	des lutins	Aubiers								
MC Paje – L'arche de Noé	SARL L'arche de Noé	Voulmentin		0	12	12	12	12	12	12



Accueil collectif

Des projets en investissements à prévoir durant la CTG : Oui ☒ Non ☐ A confirmer ☐

Si oui ou à confirmer FME ☒, PIAJE ☒

Si FME, coût estimé : € année dépôt : 2025 ☐ 2026 ☒ Au-delà ☒

- Bressuire – Pirouette : surface espace bébé insuffisante, isolation thermique
- St Pierre des Echaubrognes : Surface chambre des « grands » insuffisante
- La Forêt sur Sèvre : Isolation thermique
- Moncoutant sur Sèvre : Isolation thermique

Si PIAJE, coût estimé : € année dépôt : 2025 ☐ 2026 ☐ Au-delà ☒

- Chapelle St Laurent : estimation à 900 000 euros
- Mauléon : estimation à 1 900 000

Le FME et le PIAJE comprennent l'aménagement des locaux (matériels pédagogiques, meubles...)

Pour information la référence nationale en termes de coût moyen d'une place en investissement est de 20 000 €.

Des structures sont en difficultés sur le territoire (cf. indicateurs IDA) : Oui ☒ Non ☐

Si oui, combien : 1

- Nueil-Les-Aubiers

Des indicateurs de veille de gestion sont mises en place pour repérer et accompagner les structures

Des projets de MC PAJE doivent voir le jour au cours de la CTG : Oui ☐ Non ☒ A confirmer ☐

☐ Si oui, combien :

Maintien et développement des places AVIP en accueil collectif								
Nom	Gestionnaire	Commune d'implantation	Nombre de place AVIP – 2023	Nombre de places en 2026 (10%)	Prévision 2027	Prévision 2028	Prévision 2029	Prévision 2030 (20%)
Pirouette	Agglo 2B	Bressuire	0	5	5	5	5	10

Une expérimentation est convenue sur une structure afin de voir et d'appréhender les effets du label AVIP sur des structures en tension d'accueil. Le projet est travaillé à l'échelle de l'Agglomération en lien avec un groupe de travail « petite enfance et

insertion ». La mise en place d'un label en diffus pourra être imaginé selon les besoins et configurations du territoire.

Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) :

Niveau de difficultés de recrutement de personnel : Très difficile ☐ Difficile ☐ Acceptable ☒

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)						
Gestionnaire	Un plan GPEC a été élaboré (oui . non ; à venir)	Si oui Formation	Si oui Rémunération	Si oui Condition de travail / QVCT	Si oui Pôle de remplacement	Si Oui Accueil d'alternant / stagiaires
Agglo 2B	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
CSC de Mauléon	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Association A tout âge	A venir	Non	Oui	Non	Non	Oui
AFR Nueil-Les-Aubiers	A venir	Non	Oui	Non	Non	Oui
AFR de Chiché	A venir	Non	Non	Non	Non	Non
Le Club Argentonay	A venir	A venir / en cours	Non	Non	Non	Oui
Asso les Ptits Chênes	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui

Date de mise en œuvre d'un observatoire de la GPEC concernant les professionnelles petites enfance en EAJE PSU du territoire : 2026

Prévision des départs en retraite					
Catégorie emploi	Nombre de départ en retraite 2026	Nombre de départ en retraite 2027	Nombre de départ en retraite 2028	Nombre de départ en retrait 2029	Nombre de départ en retraite 2030
EJE	1	1	1	1	2
Auxiliaire de puériculture	1				2
Puéricultrices					
CAP petite enfance	1				1
TOTAL	3	1	1	1	5

La prévision des nouveaux besoins en termes de ressources humaines seront projetés au fur et à mesure de l'avancé des créations de places :

- Argentonais : 1 EJE et 2 CAP AEPE
- La Chapelle St Laurent
- Mauléon
- Nueil-Les-Aubiers : 1 CAP AEPE



Accueil individuel

Evolution du nombre d'assistantes maternelles sur 2021-2023

	2021	2022	2023
Evolution % des assmats agréées actives (année référence 2019)	-15 %	-22 %	-34,5 %

Projection des assistantes maternelles

	Nombre d'assmats 2023	Nombre d'assmats 2025	Nombre d'assmats N+1	Nombre d'assmats N+2	Nombre d'assmats N+3	Nombre d'assmats N+4
Nombre d'assmats agréées actives	275		286	286	286	286
Nombre de places agréées	1 018 (arrondi au >)		1 145	1 145	1 145	1145

Projections pour atteindre l'indicateur de place /naissance :

- Mauléonais : 6 assistantes maternelles avec 4 places en offre nouvelle
- Moncoutantais : 4 assistantes maternelles avec 4 places en offre nouvelle

Soit un total de 16 assistantes maternelles (solde positif) et de 64 places sur une base en 2024 de 1 128 places (données recueillies dans le cadre de l'observatoire petite enfance de l'Agglomération Bocage Bressuirais)

Le nombre de places agréées est calculé de la façon suivante :

Référence Agglo 2B : 3.7 enfants

nombre d'assistantes maternelles x nombre moyen d'enfants accueillis par assistante maternelle sur le territoire

Maintien et développement des places en accueil individuel - MAM												
Nom	Commune d'implantation	ZRR	Taux de couverture 2022	Bénéficiaire d'un PIAJE	Nombre de place en 2023	Nombre de place en 2026	Prévision 2027	Prévision 2028	Prévision 2029	Prévision 2030		
Le train des Oursons	Argentonnay	oui	63,6		11	11	11	11	11	16		
AmStramMAM	Mauléon				12	12	12	12	12	12		
Rire d'enfants	Nueil les Aubiers				11	11	11	11	11	16		
Les mains d'enfant	Bressuire				15	12	12	12	12	15		
La Ptite Tribu	Bressuire				15	8	8	8	8	16		
Couettes et casquettes	Bressuire				16	16	16	16	16	16		
Les Barbouilles	Mauléon				11	4	4	4	4	16		
L'île aux doudous	Bressuire				12	0	0					
Les Chichoux	Chiché				16	16	16	16	16	16		
Les Ptits Bouilles	St Aubien du Plain				X	15	15	15	15	15	16	
Les Ptits Bouts	St Maurice Etusson				16	12	12	12	12	12	16	
Violette et Capucine	Clesse				11	12	12	12	12	12	12	
Les Mini-Loups	Chanteloup				15	6	6	6	6	6	20	
La maison des loulous	Moncoutant				16	16	16	16	16	16	20	
Rêves d'enfant	Citières				12	12	12	12	12	12	15	
Les Mini'Hiboux	Breuil Chaussée				16	16	16	16	16	16	16	
Le jardin des malices	Bretignolles				16	16	16	16	16	16	16	
Fée moi Grandir	Combrand				12	8	8	8	8	8	16	
1.2.3 Courlis	Courlay				16	16	16	16	16	16	16	
Badaboum	Nueil les aubiers				16	16	16	16	16	16	19	
Sourires d'enfants	Bressuire				0	11	11	11	11	11	13	
Chiron patapon	Largeasse				0	7	7	7	7	7	16	
TOTAL					280	253	253	253	253	334		
Evolution de la part des places en MAM sur les places d'accueil individuel / année de référence 2023					27%	22%	22%	22%	22%	29%		

Projection effectuée sur la base de la capacité batimentaire dans l'idée d'optimiser l'existant. Cette dernière s'ajustera au regard des possibilités d'évolution, en lien avec l'accompagnement mis en place notamment par les Rpe.

L'évolution des places en MAM est calculée de la façon suivante :

$$\frac{\text{nombre de places agréées en MAM}}{\text{nombre de places total agréées en accueil individuel}} \times 100$$



Moyens mobilisés : Ingénierie

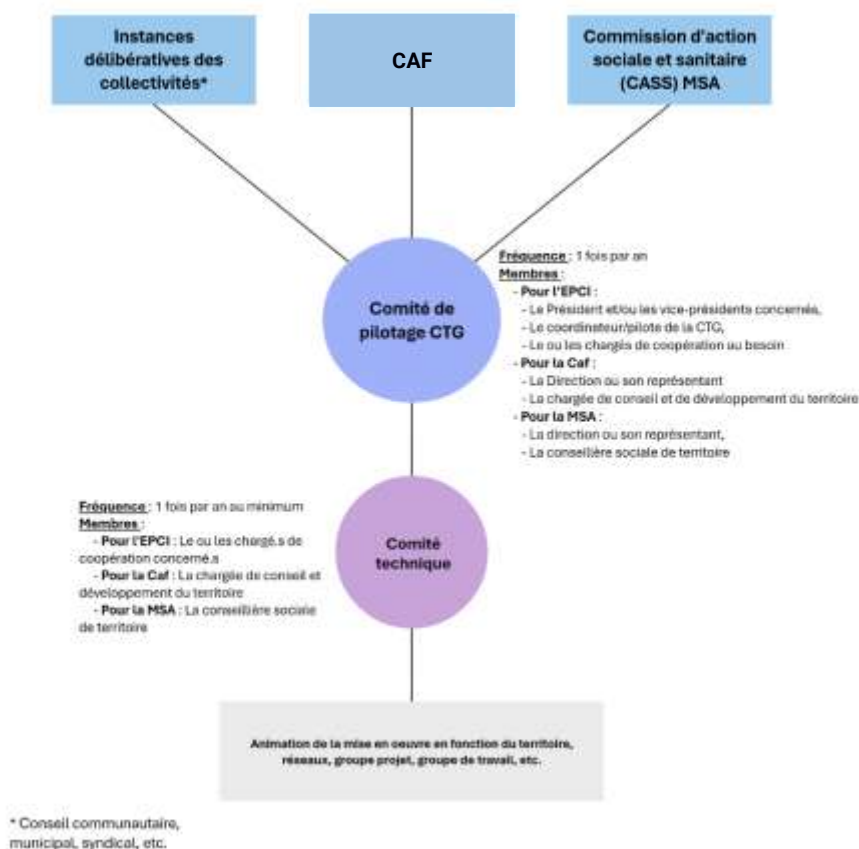
Nombre de chargé.e.s de conseil et de développement CAF mobilisés sur le territoire		1
Nombre de Conseillère sociale de territoire MSA mobilisés sur le territoire		1
Nombre d'ETP de chargées de coopération CTG mobilisées sur le déploiement du SPPE		3.48*
Nombre d'ETP d'animateur.rice.s de RPE		5,5

*poste référent stratégique / SPPE ; poste prévention santé (santé environnementale...) ; poste petite enfance ; 1/2 Etp conventionnés sur postes Bassin de proximité ; 1/3Etp conventionnés poste enfance et jeunesse sur l'aspect parentalité.

Le schéma a pour ambition d'offrir une vision stratégique et programmatique. Il constitue un outil d'orientation, élaboré et régulièrement actualisé par l'autorité organisatrice, sans pour autant s'imposer comme un document prescriptif

ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

1. Gouvernance globale:



Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur un comité de pilotage et un comité technique.

Le **comité de pilotage**, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé.

Des commissions de travail sous forme de **comité technique**. Leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent.

Il associe autant que de besoin les autres professionnels de la Caf et de la collectivité, les associations, les partenaires institutionnels, etc.

2. Animation de la mise en œuvre

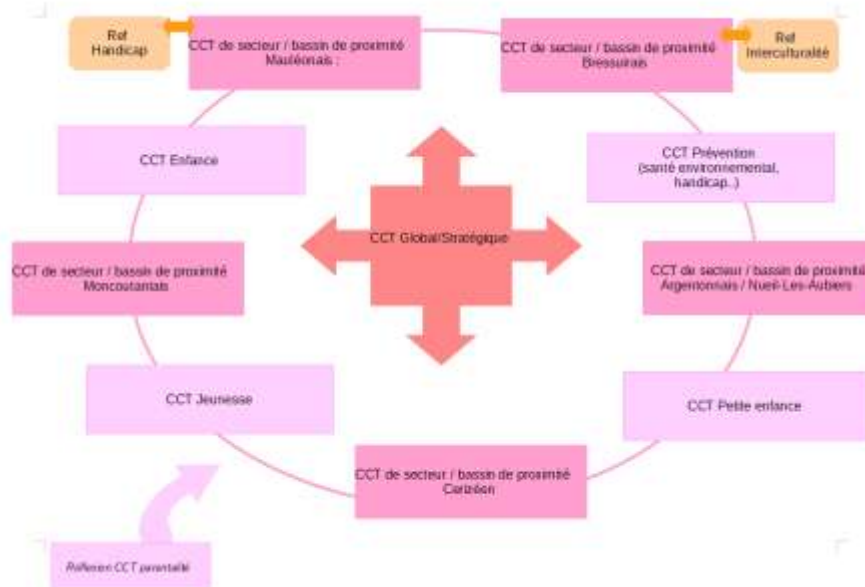
Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- L'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- L'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- La mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- La conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

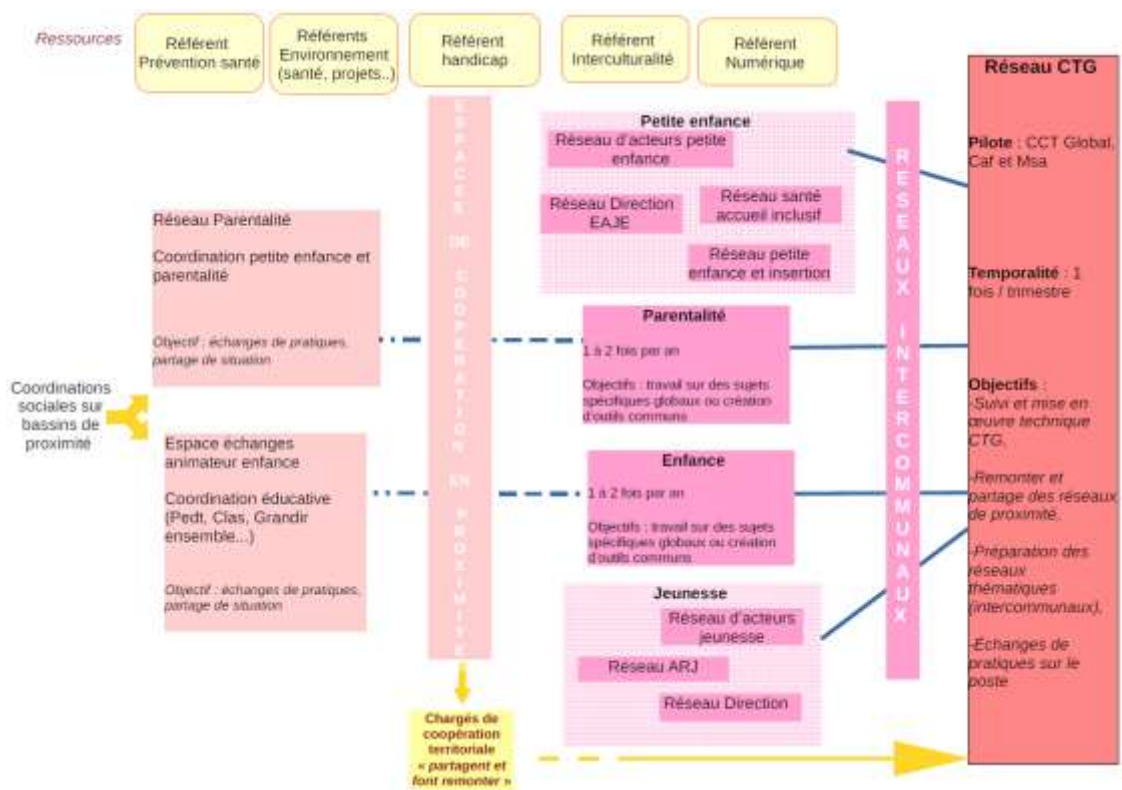
Sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais cela représente 6,12 Etp et s'articule autour :

- d'un chargé de coopération global, référent de la CTG
- de chargés de coopération infraterritoriaux par Bassin de proximité pouvant avoir des références
- de chargés de coopération thématique



Le projet CTG a posé la perspective de la reconnaissance d'un poste ou d'une référence parentalité.

Des espaces de coopération de proximité ainsi que des réseaux thématiques intercommunaux sont ainsi mis en œuvre de façon complémentaire pour animer et mettre en place le projet :



ANNEXE 5 – LES MOYENS MOBILISES

LA CAF

	Droit 2024
Prestation de service Unique : Multi-accueil et Halte-garderie	2 213 994,39
Prestation de service Relais Petite enfance	224 267,93
Prestation de service Lieu d'Accueil Enfants Parents	19 605,89
Prestation de service Contrat Local d'accompagnement à la scolarité	43 948,19
Prestation de service Accueil de loisirs périscolaire <i>incluant le plan mercredi</i>	852 685,36
Prestation de service Accueil de loisirs extrascolaire	262 645,05
Prestation de service Accueil de loisirs ados	60 698,81
Prestation de service PS jeunes	218 517,9
Prestation de service Foyers Jeunes travailleurs	76 908,30
Prestation de service animation globale et animation collective famille - Centre socioculturel	538 924,15
Prestation de service Espace de vie social	27 020,46
Prestation de service Chargé de coopération	121 663,10
TOTAL Prestations de service	4 660 879,53
Prestation de service Ludothèque	13 980
Aide au fonctionnement projet REAAP	42 736
Aide au fonctionnement fonds locaux	16 738
Aide investissements fond locaux	70 000
Aide au fonctionnement FPT	50 427
Aide investissement FPT	227 930
Aide investissement Plan crèche	773 590
TOTAL MOYENS MOBILISES sur le territoire	5 856 280, 53

Auquel s'ajoute les prestations de service ou aide sur projet concernant des gestionnaires dont le rayon d'action est plus large que l'agglomération

- Intermède : espace rencontre et médiation familiale ...
- Projet Unis Cité...

Etc.. .

LA MSA

Prestations	Montants attribués 2024
PSU Multi accueils et Halte-garderie	64 316,54 €
PSO ALSH (péri, mercredi, extrascolaire)	4 756,29 €
Relais Petite Enfance	10 547,97 €
LAEP	915,76 €
REAAP	1 760,00 €
Appel A Projet Jeunes - MFR	1 500,00 €
Subvention Animation Vie sociale globale et locale	29 900,00 €
Grandir en Milieu Rural	144 162,50 €
Total des moyens mobilisés en lien avec la CTG	257 859,06 €

L'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS

	Droit 2024
Attributions et régie directe: Multi-accueil et Halte-garderie	567 390
Attributions et régie directe : Relais Petite enfance	81 665
Attributions Lieu d'Accueil Enfants Parents et actions parentalité	15 589
Attributions MAM	2 000
Petite enfance	666 644,23
Attributions et régie directe : Accueils Périscolaire et mercredi	802 994
Attributions et régie directe : ALSH extrascolaire	406 551
Attributions coordination enfance	196 718
Enfance	1 406 263,23
Attributions et régie directe : animateurs Référents Jeunesse	264 719
Attributions Micro-projets Jeunes	7 500
Jeunesse	272 219
Ludothèques	1 500
Pass'Haj Nord Deux-Sèvres	26 000
La Colporteuse*	10 000
Ecole de découverte des sports du Bocage*	51 500
Intermède Nord 79	8 500
Maison de l'emploi (Mission locale / accueil CJM) *	100 656
Subventions de fonctionnement (associations entrant dans le champ de la CTG)	198 156
Attributions et régie directe : Coopération CTG	193 316,56
TOTAL Régie directe et attributions de subventions CTG	2 736 599,02
Investissement crèche les Ptitis mômes	201 851
Matériel, frais d'étude et entretien bâtiment enfance petite enfance	122 256
TOTAL	3 060 706

*associations entrant également dans le champ d'autres compétences

ANNEXE 6 – TRAME DE REALISATION DES ACTIONS



Évaluer la réalisation des actions de la CTG :

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Enjeu n°1 :

Des réponses aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles s'inscrivant dans le cadre du SPPE

Constats issus du diagnostic	Objectifs et effets recherchés (objectifs stratégiques)	Actions prioritaires pour y parvenir (objectifs opérationnels)	Nombre de l'action	Thématique associée	Indicateurs de réalisation									
					Effectivité	Efficacité	Liberté de l'indicateur	Années					Échéancier	Relatif de l'action
								N	N+1	N+2	N+3	N+4		
Taux de couverture petite enfance de 83,5% : Tension de l'offre d'accueil suite à la baisse du nombre de places en individuel	Rester et mettre en œuvre le SPPE comme un projet partagé du territoire	Accompagner et prendre décision sur les projets de structures petite enfance dans le cadre de la projection de l'offre de service		Perte Enfance			Nombre de projets accompagnés et complétude de l'outil						2025	CCT Global - SPPE
		Accompagner l'offre d'accueil individuel		Perte Enfance			Inscription des objectifs dans les nouveaux projets RPE						2025	CCT Global - SPPE et CCT petite enfance
							Nombre d'actions de promotion du milieu d'accueil individuel						2025	CCT Global - SPPE et CCT petite enfance
		Structurer et piloter le SPPE		Perte Enfance			Nombre de réunion portant sur la projection petite enfance mises en place						2030	CCT Global - SPPE
En raison V3 des familles accueillies en EA, E, PSU sont sous le seuil de seuil et L30 : sont des enfants bénéficiant de l'AEDH ou en cours de détection. Un gracie de travail "insertion" et une volonté d'expérimenter le label AVIP pour l'accueil de toutes les familles	Renforcer l'accessibilité de toutes les familles dans les différentes structures d'accueil	Lever certains freins pouvant entraver dans l'accès au mode de garde insertion, accueil inclusif		Perte Enfance			Nombre de structures engagées dans la démarche AVIP						2025	CCT Global - SPPE
							Nombre de familles et enfants accueillis (insertion, sous le seuil de seuil, AEDH ou parents...)						2025	CCT Global - SPPE
		Outiller les professionnels		Perte Enfance			Nombre de participants aux actions communes						2025	CCT Bassin de proximité, CCT petite enfance et appui CCT Global - SPPE
Une démarche sur la qualité d'accueil déjà initié (programme lié à la santé environnementale) et des temps de travail entre les Directrices de crèches et les RSM (bénéfice santé et accueil inclusif)	Déployer la qualité d'accueil dans les structures / services et auprès des professionnels	Accompagner les accueils et les pratiques		Perte Enfance			Nombre de démarches concertées mises en place dans les structures (politique achat, alimentation...)						2027	CCT Bassin de proximité, CCT petite enfance
							Nombre d'intervention dans les structures ou temps d'accueil des assistants maternels						2027	CCT Bassin de proximité, CCT petite enfance
		Outiller les professionnels		Perte Enfance			Utilisation des outils mis en place						2027	CCT Bassin de proximité, CCT petite enfance et appui CCT Global - SPPE

CCT : Charge de coopération territoriale



Enjeu n°1 : Des réponses aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles s'inscrivant dans le cadre du SPPE

Actions prioritaires pour y parvenir	Thématique associée	Faits marquants (Commentaires - Observation - Etapes de mise en œuvre et étapes à venir - Points d'alerte ou d'amélioration)					
		Libellé	Années				
			N	N+1	N+2	N+3	N+4
Accompagner et prendre décision sur les projets de structures petite enfance dans le cadre de la projection de l'offre de service	Petite Enfance	Nombre de projets accompagnés et complétude de l'outil					
Accompagner l'offre d'accueil individuel	Petite Enfance	Inscription des objectifs dans les nouveaux projets RPE					
		Nombre d'actions de promotion du métier d'accueil individuel					
Structurer et piloter le SPPE	Petite Enfance	Nombre de réunion portant sur la projection petite enfance, mises en place					
		Niveau de connaissance du SPPE par les acteurs					
Lever certains freins pouvant exister dans l'accès au mode de garde (insertion, accueil inclusif)	Petite Enfance	Nombre de structures engagées dans la démarche AVIP					
		Nombre de familles et enfants accueillis (insertion, sous le seuil de pauvreté, AEEH ou parcours...)					
Outiller les professionnels	Petite Enfance	Nombre de participants sur les actions communes					
Accompagner les accueils et les pratiques	Petite Enfance	Nombre de démarches concrètes mises en place dans les structures (politique achat, alimentation...)					
		Nombre d'intervention dans les structures ou temps d'accueil des assistants maternels					
Outiller les professionnels	Petite Enfance	Utilisation des outils mis en place					



Évaluer la réalisation des actions de la CTG :

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Enjeu n°2 :

Des parents soutenus dans leur fonction et des acteurs au service de l'accompagnement des familles

Constats issus du diagnostic	Objectifs et effets recherchés (objectifs stratégiques)	Actions prioritaires pour y parvenir (actions stratégiques)	Numéro de l'action	Thématique associée	Indicateurs de réalisation									
					Effectivité	Efficacité	Liberté de l'indicateur	Années					Échelle	Retenue de l'action
								N	N+1	N+2	N+3	N+4		
Un nombre de familles nombreuses importantes (200) au territoire, un nombre de familles monoparentales qui s'accroît et tend à rejoindre le niveau départemental.	Déployer et mailler l'offre de service en direction des familles	Développer et valoriser l'offre de service en soutien à la parentalité		Parentalité			Nombre d'ouverture de nouveaux services							CCT Bassin de proximité
		Accompagner la communication sur les actions existantes et les acteurs ressources		Parentalité			Evolution des actions existantes							CCT Bassin de proximité
Des professionnels qui font remonter des situations familiales complexes. Des contacts de bureau, fatigue de parents.	Outiller et accompagner les familles en cas de difficultés ou pour prévenir ces situations	Développer des actions de prévention		Parentalité			Nombre d'actions de prévention mises en place							CCT Bassin de proximité et CCT prévention (santé, santé environnementale, santé mentale...)
Une offre de service qui se déploie mais qui s'accroît en structure avec des acteurs qui ne se sentent pas toujours utiles	Accompagner le déploiement de l'axe parentalité auprès des acteurs du territoire	outiller les professionnels dans leur appui aux familles (orientation et accompagnement)		Parentalité			Satisfaction des acteurs sur les temps d'échanges et outils							CCT Bassin de proximité et CCT prévention (santé, santé environnementale, santé mentale...)
		Structurer un réseau parentalité sur les sujets qui touchent les âges des enfants					Nombre de temps de sensibilisation communs et nombre de participants							CCT Bassin de proximité et CCT prévention (santé, santé environnementale, santé mentale...)



Évaluer la réalisation des actions de la CTG :

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Enjeu n°2 :

Des parents soutenus dans leur fonction et des acteurs au service de l'accompagnement des familles

Actions prioritaires pour y parvenir	Thématique associée	Faits marquants (Commentaires - Observation - Étapes de mises en œuvre et étapes à venir - Points d'alerte ou d'amélioration)					
		Libellé	Années				
			N	N+1	N+2	N+3	N+4
Déployer et mailler l'offre de service en direction des familles	Parentalité	Nombre d'ouverture de nouveaux services					
		Evolution des actions existantes					
Outiller et accompagner les familles en cas de difficultés ou pour prévenir ces situations	Parentalité	Nombre d'actions de prévention mises en place					
Accompagner le déploiement de l'axe parentalité auprès des acteurs du territoire	Parentalité	Satisfaction des acteurs sur les temps d'échanges et outils					
		Nombre de temps de sensibilisation communs et nombre de participants					



Enjeu n°3 : Des enfants qui ont accès aux loisirs par une offre inclusive, diversifiée, maillée et de qualité sur le territoire

Constaté sous du diagnostic	Objectifs et effets recherchés (objectifs stratégiques)	Actions prioritaires pour y parvenir (actions opérationnelles)	nombre de l'action	Thématique électorale	Indicateurs de réalisation										
					Effectivité	Efficacité	Liberté de l'indicateur	Années					Echelles	Séquences de l'action	
								2017	2018	2019	2020	2021			
Des démarches de coopération au travers des temps de coordination, les Partis locaux, des lieux d'habitat global	Accompagner les enfants, les familles dans les différents temps de l'enfant et les temps de transition	S'engager sur les dispositifs de collaboration pour poursuivre la continuité éducative avec l'ensemble des acteurs (Parti, groupe de travail CTG, ...)		Enfance			Nombre de temps rencontrés et réguliers des participants								CCT Enfance et CCT Bassin de proximité
		Poursuivre le maillage d'une offre d'accueil de loisirs qui accompagne le parcours des enfants des plus petits aux adolescents		Enfance			Evolution de l'offre d'accueil								CCT Enfance et CCT Bassin de proximité
		Poursuivre, valider et déployer les temps passés sur les territoires en proximité		Enfance			Nombre d'actions passées (maillage et fréquentation)								CCT Enfance et CCT Bassin de proximité
Une offre portée par une diversité d'acteurs (Communes, associations, ...), un maillage du territoire	Accueillir les enfants dans un environnement sain avec des équipes qualifiées	Etendre la démarche du programme de santé environnementale aux accueils de loisirs		Enfance			Nombre de structures ayant défini un plan d'action (année en cours)								CCT Enfance - CCT Bassin de proximité - CCT Prévention santé
		Appuyer et soutenir les réseaux enfance pour favoriser les échanges de pratiques sur la qualité d'accueil		Enfance			Nombre de rencontres								CCT Enfance et CCT Bassin de proximité
		Perce collectivement les actions de formation		Enfance			Nombre d'actions de formation collectives en nombre de structures touchées (année en cours, en autres sujets)								CCT Enfance et CCT Bassin de proximité
		S'inscrire dans les dynamiques départementales pouvant nourrir les actions éducatives du territoire (exemple journée Sdges, ...)		Enfance			Nombre de participants et de partage d'information								CCT Enfance et CCT Bassin de proximité
Une baisse de la fréquentation des ALSH qui varie selon la nature d'activité	Perce une offre de service adaptée, pérenne et maillée sur le territoire	Poursuivre les démarches initiées via l'accueil individuel en déployant les ressources d'appui aux équipes		Enfance			Nombre d'acteurs sollicités et typologie (PPH, réseau Handicap, Ecole de Découverte des Sports, structures spécialisées)								CCT Enfance - CCT Bassin de proximité - Réseau handicap
		Perce des temps de sensibilisation continue notamment en lien avec les savoirs / savoir-faire existants chez les acteurs locaux (syndicat, conseil de parents, ...)		Enfance			Nombre de rencontres sur le échange d'expertise								CCT Enfance - CCT Bassin de proximité
		Créer un « observatoire » et une instance d'accompagnement et d'appui des structures (associations, services) afin de pérenniser les pratiques et d'accompagner les évolutions		Enfance			Prévalence des structures								CCT Enfance - CCT Bassin de proximité



Enjeu n°3 : Des enfants qui ont accès aux loisirs par une offre inclusive, diversifiée, maillée et de qualité sur le territoire

Actions prioritaires pour y parvenir	Thématique associée	Faits marquants <i>(Commentaires : Déroulement - Espace de mise en œuvre et étapes à venir - Points d'alerte ou d'indicateurs)</i>				
		Liberté	Accès			
			01	01+1	01+2	01+3
S'appuyer sur les dispositifs de collaboration pour poursuivre la continuité éducative avec l'ensemble des acteurs (Peul, groupe de travail CTG...)	Enfance	Nombre de temps d'accueil et régularité des participants				
Poursuivre le maillage d'une offre d'accueil de loisirs qui accompagne le parcours des enfants des plus petits aux adolescents	Enfance	Évolution de l'offre d'accueil				
Poursuivre, valider et déployer les temps passés en lien avec les territoires en proximité	Enfance	Nombre d'actions passées (maillage et fréquentation)				
Élargir la démarche du programme de santé environnementale aux accueils de loisirs	Enfance	Nombre de structures ayant défini un plan d'action (sanité env.)				
Appuyer et structurer les réseaux enfants pour favoriser les échanges de pratiques sur la qualité d'accueil	Enfance	Nombre de rencontres				
Permettre collectivement les actions de formation	Enfance	Nombre d'actions de formation collective et nombre de structures touchées (sanité env. et autres sujets)				
S'inscrire dans les dynamiques départementales pourant nous : Nos actions éducatives du territoire (semaine de la lecture...)	Enfance	Nombre de participation et de partage d'information				
Poursuivre les démarches initiées sur l'accueil inclusif en déployant les ressources d'appui aux équipes	Enfance	Nombre d'accueils sollicités et typologie (ETSP, référent Handicap, École de découverte des Sports, structure spécialisée)				
Penser des temps de sensibilisation construits notamment en lien avec les parents / parents-famille existants chez les jeunes locaux (inter-générationnel, question de genre...)	Enfance	Nombre de rencontres ou de échanges d'expériences				
Créer un observatoire et une instance d'accompagnement et d'analyse des structures (sanité, finances) afin de prévenir les fragilités et d'accompagner les	Enfance	Périodicité des structures				



Enjeu n°4 :

Des jeunes écoutés, accueillis, accompagnés et soutenus dans leur autonomie et leur implication

Constats issus du diagnostic	Objectifs et effets recherchés (objectifs stratégiques)	Actions prioritaires pour y parvenir (objectifs opérationnels)	Nombre de facteurs	Thématique associée	Indicateurs de réalisation										
					Effectivité	Efficacité	Liberté de l'indicateur	Années					Echelles	Niveau de l'action	
								2015	2016	2017	2018	2019			
Une évolution de +6,2% des 11-17 ans entre 2015 et 2021, présence de 7 253 jeunes entre 11 et 17 ans et 4 397 entre 18 et 24 ans	Faciliter l'implication et l'engagement des jeunes et faciliter l'autonomie des jeunes	Renforcer les dynamiques en cours en faveur de l'accompagnement des jeunes		Adolescence et Jeunesse			Evolution du nombre d'espaces d'implication et d'engagement des jeunes								CCT Jeunesse, CCT Bassin de proximité
		Renforcer les actions d'accompagnement des jeunes		Adolescence et Jeunesse			Evolution du nombre de « micro-projets jeunes »								CCT Jeunesse, CCT Bassin de proximité
		Penser l'accompagnement des jeunes dans son ensemble pour faciliter son autonomie		Adolescence et Jeunesse			Connaissance des jeunes de leur action / dispositif (présentation, visibilité, logement)								CCT Jeunesse, CCT Présention
Une politique jeunesse affirmée. Un réseau d'acteurs qui complètent au service des jeunes	Gérer et coordonner les acteurs jeunesse au profit de l'accompagnement des jeunes	Conforter le réseau de professionnels et son animation coordonnée		Adolescence et Jeunesse			Nombre de rencontres et régularité des présents								CCT Jeunesse
		Développer l'échange de la pratique et les outils collaboratifs		Adolescence et Jeunesse			Utilisation des outils partagés								CCT Jeunesse
		Articuler les offres d'accueil, d'appui aux loisirs et les événements		Adolescence et Jeunesse			Partage d'une programmation d'action								CCT Jeunesse
		Faire émerger des outils structurés de communication		Adolescence et Jeunesse			Efficacité de la co-construction de l'outil								CCT Jeunesse
Une offre éducative multiple et déclinée par une offre d'accueil (ALSH ado) et une offre d'accompagnement (animateurs bénévoles jeunesse)	Partager et penser les actions au service de l'ensemble du territoire	Mettre en place le maillage de l'offre ALSH sur l'ensemble du territoire		Adolescence et Jeunesse			Evolution du nombre d'ALSH								CCT Jeunesse, CCT Bassin de proximité
		Créer un espace de concertation intercommunale		Adolescence et Jeunesse			Création de l'espace de concertation								CCT Jeunesse
		Reconstruire l'espace d'évaluation partagé entre les élus et les acteurs de la politique jeunesse		Adolescence et Jeunesse			Reconduction et rythme des rencontres ou l'évaluation partagée								CCT Jeunesse
		Poursuivre l'observation de la jeunesse		Adolescence et Jeunesse			Création d'indicateurs pérennes et partagés								CCT Jeunesse, CCT Bassin de proximité



Évaluer la réalisation des actions de la CTG : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Enjeu n°4 : Des jeunes écoutés, accueillis, accompagnés et soutenus dans leur autonomie et leur implication

Actions prioritaires pour y parvenir	Thématique associée	Faits marquants <i>(Commentaires - Observation - Etapes de mises en œuvre et étapes à venir - Points d'alerte ou d'amélioration)</i>					
		Libellé	Années				
			N	N+1	N+2	N+3	N+4
Renforcer les dynamiques en cours en faveur de l'accompagnement des jeunes	Adolescence et Jeunesse	Evolution du nombre d'espaces d'implication et d'engagement des jeunes					
Renforcer les actions d'accompagnement des jeunes	Adolescence et Jeunesse	Evolution du nombre de « micro-projets jeunes»					
Penser l'accompagnement des jeunes dans son ensemble pour favoriser son autonomie	Adolescence et Jeunesse	Connaissance des jeunes sur les actions/ dispositifs (prévention, mobilité, logement)					
Conforter le réseau de professionnels et son animation coordonnée	Adolescence et Jeunesse	Nombre de rencontre et régularité des présences					
Developper l'échange de la pratique et les outils collaboratifs	Adolescence et Jeunesse	Utilisation des outils partagés					
Articuler les offres d'accueil, d'appui aux loisirs et les événements	Adolescence et Jeunesse	Partage d'une programmation d'action					
Faire émerger des outils communs de communication	Adolescence et Jeunesse	Effectivité de la coconstruction de l'outil					
Maintenir et penser le maillage de l'offre ARJ sur l'ensemble du territoire	Adolescence et Jeunesse	Evolution du nombre Etp ARJ					
Créer un espace de concertation intercommunal	Adolescence et Jeunesse	Création de l'espace de concertation					
Reconduire l'espace d'évaluation partagé entre les élus et les acteurs de la politique jeunesse	Adolescence et Jeunesse	Reconduction et rythme des rencontres sur l'évaluation partagée					
Poursuivre l'observatoire de la jeunesse	Adolescence et Jeunesse	Création d'indicateurs pérennes et partagés					



Évaluer la réalisation des actions de la CTS :

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Enjeu n°5 :

attractivité du territoire, un projet de territoire piloté et animé au service de tous les habitants et des familles

Constats issus du diagnostic	Objectifs et effets recherchés (dépendre prioritairement)	Actions prioritaires pour y parvenir (dépendre prioritairement)	Niveau de l'action	Thématique associée	Indicateurs de réalisation										
					Effectif	Effectif	Liberté de l'indicateur	Niveau					Région	Région de l'action	
								N	N+1	N+2	N+3	N+4			
L'école est ouverte et accueillie, le département est accompagné et le rôle des familles et des habitants	Faciliter l'accompagnement des familles et des habitants	Faciliter les démarches liées à l'accueil des enfants et des familles et accompagner les familles et les habitants		Accueil des enfants et des familles			Nombre de visites de l'école et des familles et des habitants								CDU Bocage - DPPE
		Faciliter et accompagner les familles et les habitants		Accueil des enfants et des familles			Disponibilité des services et des équipements								CDU Bocage - DPPE
		Faciliter les démarches liées à l'accueil des enfants et des familles		Accueil des enfants et des familles			Taux d'accueil des enfants et des familles								CDU Bocage - DPPE
		Faciliter les démarches liées à l'accueil des enfants et des familles		Accueil des enfants et des familles			Taux d'accueil des enfants et des familles								CDU Bocage - DPPE
		Faciliter les démarches liées à l'accueil des enfants et des familles		Accueil des enfants et des familles			Évaluation des services et des équipements								CDU Bocage - DPPE
L'école est ouverte et accueillie, le département est accompagné et le rôle des familles et des habitants	Faciliter les démarches liées à l'accueil des enfants et des familles	Faciliter les démarches liées à l'accueil des enfants et des familles		Accueil des enfants et des familles			Nombre de familles et de services								CDU Bocage - DPPE
		Faciliter les démarches liées à l'accueil des enfants et des familles		Accueil des enfants et des familles			Nombre de familles et de services								CDU Bocage - DPPE
		Faciliter les démarches liées à l'accueil des enfants et des familles		Accueil des enfants et des familles			Nombre de familles et de services								CDU Bocage - DPPE
		Faciliter les démarches liées à l'accueil des enfants et des familles		Accueil des enfants et des familles			Nombre de familles et de services								CDU Bocage - DPPE
En tant que territoire, le rôle des familles et des habitants est accompagné et le rôle des familles et des habitants est accompagné	Faciliter les démarches liées à l'accueil des enfants et des familles	Faciliter les démarches liées à l'accueil des enfants et des familles		Accueil des enfants et des familles			Nombre de familles et de services								CDU Bocage - DPPE
		Faciliter les démarches liées à l'accueil des enfants et des familles		Accueil des enfants et des familles			Nombre de familles et de services								CDU Bocage - DPPE
		Faciliter les démarches liées à l'accueil des enfants et des familles		Accueil des enfants et des familles			Nombre de familles et de services								CDU Bocage - DPPE
		Faciliter les démarches liées à l'accueil des enfants et des familles		Accueil des enfants et des familles			Nombre de familles et de services								CDU Bocage - DPPE
		Faciliter les démarches liées à l'accueil des enfants et des familles		Accueil des enfants et des familles			Nombre de familles et de services								CDU Bocage - DPPE



Enjeu n°5 : attractivité du territoire, un projet de territoire piloté et animé au service de tous les habitants et des familles

38

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2030

Coopération CTG

ASSOCIATION XXX

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

Représentée par son Président, M. Pierre-Yves MAROLLEAU dument habilité par délibération DEL-CC-2024-208 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2024, et ayant élu domicile 27 boulevard du Colonel Aubry – 79304 Bressuire cedex,
Désignée ci-après « l'Agglo2B »,

D'une part,

ET

L'association XXX

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé XXX,

Représentée par son Président / sa Présidente MME/M.

Désignée ci-après « l'association »,

D'autre part,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu les articles L1611-4 et L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le contrôle et l'attribution des subventions par les collectivités ;

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2019 fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, notamment concernant l'enfance et la petite enfance ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire DEL-CC-2025-XXX du 4 novembre 2025 autorisant la signature de la CTG et les conventions de mise en œuvre ;

Vu l'arrêté n°2021-48 du 28 juin 2021 portant délégation de fonction et de signature au profit de Madame Nicole Cotillon, 4^{ème} Vice-Présidente, pour traiter des questions relatives à l'Enfance et la Petite enfance ;

PREAMBULE

L'association XXX a initié et conçu un programme d'animations favorisant le développement social et des services aux familles par :

- La gestion, et la mise en œuvre d'actions éducatives et de loisirs,
- L'offre de dispositifs de soutien à la parentalité
- Le développement d'espaces de concertation avec les partenaires locaux
- La participation au maillage du territoire intercommunal des services aux familles

Considérant le projet initié par l'association, conforme à son objet statutaire et son rôle moteur dans les partenariats de bassin de vie.

Considérant les objectifs de la Convention Territoriale Globale et notamment :

Un territoire unifié dans une animation de territoire avec 5 pôles de proximité (Cerizéen, Mauléonais, Moncoutantais, Bressuirais, Argentonnois/Nueil-Les-Aubiers), un projet piloté et animé en coopération avec les acteurs locaux autour des axes suivants :

- *Des réponses aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles s'inscrivant dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE).*
- *Des parents soutenus dans leurs fonctions et des acteurs au service de l'accompagnement des familles.*
- *Des enfants qui ont accès aux loisirs, par une offre inclusive, diversifiée, maillée et de qualité sur le territoire.*
- *Des jeunes écoutés, accueillis, accompagnés et soutenus dans leur autonomie et leur implication.*

Le soutien de l'Agglo2b aux postes de chargés de coopération vise ainsi à renforcer le suivi et le pilotage du plan d'actions de la CTG dans le bassin de vie sur lequel l'association intervient.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, l'association, à son initiative et sous sa responsabilité, s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées en préambule, les missions suivantes :

- L'entretien de la connaissance du territoire et de l'analyse des besoins des familles
- L'aide à la décision des acteurs du territoire, associations, élus locaux, par de démarches de porter à connaissance
- L'accompagnement de la réalisation des objectifs de la CTG par la mise en réseau et la mobilisation de ressources sur le bassin de vie
- Le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre

Au travers de ces missions, le chargé de coopération met en œuvre et anime les instances de coordinations sociales et éducatives selon les besoins du bassin de vie. Il anime les échanges de la pratique et impulse les collaborations entre structures. Enfin il veille aux liens ascendants et descendants avec les chargés de coopération de l'Agglo2b.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais contribue financièrement à ce programme d'actions.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour les activités exercées du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3 : Modalités financières et de versement

Pour mettre en œuvre les missions définies dans l'article 1, l'association désigne un ou plusieurs « Chargé de coopération » pour lequel (lesquels) une quotité de temps de travail affectée à la réalisation de ces missions :

XXX % ETP

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais contribue financièrement à la mise en œuvre de ces missions à hauteur d'un forfait définit dans la Convention d'Objectifs et de financement avec la CAF de XXX € par ETP soit :

$$\text{XXX €} \times \text{XXX \%} = \text{XXX €}$$

En cas d'absence du professionnel identifié sur cette fonction, le financement n'est pas dû par l'Agglo2b. En cas de remplacement d'un professionnel par un autre, le forfait de financement appliqué reste celui prévu pour un Etp existant.

Le versement de la subvention est effectué en 1 fois après réception des pièces justificatives (article 4) transmises dans le premier trimestre qui suit l'année considérée.

Article 4 : Engagement de l'association quant aux pièces justificatives

Pour l'établissement de la présente convention l'association fournit la ou les fiches de poste des professionnels identifiés « chargé de coopération CTG ».

Chaque année l'association fournit les éléments d'activité de coopération CTG selon les pièces sollicitées comprenant notamment les noms et prénoms de chaque chargé de coopération, le volume d'activité réelle et prévisionnelle, ainsi que les éléments d'évaluation de la fonction de suivi et de pilotage des actions de la CTG.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place et sur pièce peut être réalisé. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle (art. L1611-4 CGCT).

Article 5 : Modalités du partenariat « Coopération CTG »

La conduite du plan d'action de la CTG nécessite l'animation d'échelles locales et transversales à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

La communauté d'agglomération s'engage à venir en appui des démarches de collaboration initiées par l'association et son chargé de coopération sur son bassin de vie.

L'interlocuteur de l'association est l'agent de la communauté d'agglomération identifié pour le pilotage de la CTG.

Ce dernier anime les espaces de travail collectifs et entretient avec l'association les relations permettant la poursuite des axes de la CTG.

Les chargés de coopération des bassins de vie et les chargés de coopération enfance, petite enfance, jeunesse et santé seront ainsi amenés à travailler ensemble au moins deux fois dans l'année et selon les besoins de chacun des secteurs d'activités de la mise en œuvre de la CTG.

L'association s'engage à participer aux étapes de mise en œuvre et d'évaluation de la CTG, aux rencontres initiées par la CA2b à ces fins.

Article 6 : Communication

L'association s'engage à faire figurer de manière lisible la participation de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais dans tous les documents produits dans le cadre de la réalisation du programme d'actions et sur son site Internet.

A contrario, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais se réserve le droit de communiquer sur les actions menées par l'association signataire de la présente convention, notamment sur son site Internet. Il s'agit d'une faculté et non d'une obligation.

Article 7 : Exécution de la convention

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais sans délai.

L'Agglo2b peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. L'administration en informe l'association.

Article 8 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous les autres droits qu'elle pourrait faire valoir. La convention sera ainsi résiliée à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, et restée infructueuse.

Article 9 : Compétence juridictionnelle

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable du règlement avant de soumettre tout différent à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Fait à Bressuire, le

Pour l'association,
Le/la Président(e)

Pour la Communauté d'Agglomération,
La vice-Présidente déléguée *Petite enfance- Enfance*,
Nicole COTILLON